



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Domaine Violence domestique DVD

L'efficacité des programmes pour les auteurs à prévenir la réitération des violences conjugales :

Une synthèse narrative

Sur mandat du
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Etabli par :

Véronique Jaquier Erard, *dr. crim. lic. psych.*
Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel

Berne, novembre 2016

Impressum

L'efficacité des programmes pour les auteurs à prévenir la réitération des violences conjugales : Une synthèse narrative

Auteur

Véronique Jaquier Erard, *dr. crim. lic. psych.*

Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel

Avec la collaboration de :

Géraldine Bugnon, *dr. soc.*

Nicole Egli Anthonioz, *dr. sc. fo*

Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel

Cette synthèse a été rédigée sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.

Berne, le 9 septembre 2016

La synthèse peut être citée de la manière suivante :

BFEG (éd.) : L'efficacité des programmes pour les auteurs à prévenir la réitération des violences conjugales : une synthèse narrative, Berne, 2016.

Contexte

Ce rapport propose un état des lieux descriptif en réponse aux questions suivantes :

1. Quelle est la qualité méthodologique des recherches évaluatives en matière de programmes pour les auteurs de violences conjugales ?
2. Quelles sont les principales conclusions quant à l'efficacité de ces programmes sur la réitération des violences conjugales et quels sont les critères employés ?
3. Quelles sont certaines des caractéristiques des programmes ou des auteurs de violences conjugales susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, leur succès dans le programme ?

Ce rapport ne constitue pas une revue systématique de la littérature. Il inclut une série d'études sélectionnées en regard de leur rigueur méthodologique ou de leur capacité à répondre à une question spécifique. Les études présentant une importance particulière

sont résumées dans l'annexe ; toutes les études consultées sont listées dans la bibliographie.

Il leur adjoint des exemples tirés d'études européennes et suisses, ce malgré le fait que ces dernières procèdent de démarches dont la rigueur méthodologique est insuffisante. Eu égard à l'état actuel des recherches évaluatives en matière de programmes pour les auteurs de violences, ce rapport porte uniquement sur les programmes destinés aux hommes auteurs de violences conjugales envers leur partenaire de sexe féminin. Il ne traite pas non plus de la nature des services aux victimes, mais s'y réfère lorsque ceux-ci sont intégrés aux services pour les auteurs.

Les conclusions de ce rapport ont été établies sur la base des études consultées et des différents programmes évalués. Dès lors, les résultats présentés peuvent ne pas refléter la situation actuelle en Suisse.

Sommaire

| | | | |
|--|----|--|----|
| 1 Les programmes pour auteurs de violences conjugales | 5 | 3.2a Le taux d'abandon élevé en cours de programme | 18 |
| 1.1 Contextes d'intervention | 6 | 3.2b La réitération des violences conjugales comme principal indicateur de changement | 19 |
| 1.2 Ancrage théorique et modalités de travail avec les auteurs de violences conjugales | 7 | 3.2c Une durée de suivi trop courte et des intervalles d'évaluation irréguliers | 20 |
| 1.2a Les approches psychoéducatives d'orientation féministe | 7 | 3.2d Une validité externe inconnue | 20 |
| 1.2b La thérapie cognitivo-comportementale appliquée aux violences conjugales | 8 | 4 Le succès des programmes pour les auteurs de violences conjugales | 22 |
| 1.2c Les interventions dispensées sous forme de thérapie de couple | 8 | 4.1 Le critère de la réitération des violences conjugales | 22 |
| 1.2d Les interventions dites individualisées | 8 | 4.1a Faut-il considérer le verre comme à moitié plein ou à moitié vide ? | 22 |
| 2 La recherche évaluative en matière de prévention de la criminalité | 10 | 4.1b En quoi consiste le travail avec les auteurs ? | 23 |
| 2.1 Des politiques et des pratiques fondées sur les données probantes | 10 | 4.1c Combien de temps laisser au temps ? | 24 |
| 2.2 Les designs des recherches évaluatives et leurs critères de qualité méthodologique | 11 | 4.1d Des programmes taillés sur mesure ? | 25 |
| 2.3 Les études de synthèse et les recherches évaluatives | 13 | 4.1e La carotte, mais surtout le bâton | 28 |
| 3 La recherche évaluative sur les programmes pour les auteurs de violences conjugales | 15 | 4.1f Peut-on obliger un auteur à participer ? | 29 |
| 3.1 Des plans expérimentaux de qualité méthodologique variable | 15 | 4.1g Et si les auteurs ne sont pas motivés à changer ? | 29 |
| 3.1a Les études expérimentales randomisées | 15 | 4.1h À deux, est-ce vraiment mieux ? | 32 |
| 3.1b Les études quasi-expérimentales | 16 | 4.2 Des changements attitudinaux, psychologiques et comportementaux | 35 |
| 3.1c Les revues systématiques et les méta-analyses | 17 | 4.3 Une définition biaisée du succès | 36 |
| 3.2 Les principaux problèmes méthodologiques rencontrés dans les évaluations des programmes pour les auteurs de violences conjugales | 18 | 4.3a Le projet anglais MIRABAL, la promesse d'une nouvelle ère de recherches évaluatives ? | 36 |
| | | 5 Conclusions | 39 |
| | | 6 Annexe | 42 |
| | | 7 Références | 54 |

1 Les programmes pour auteurs de violences conjugales

Chaque fois qu'un homme semblait se soustraire à sa pleine responsabilité ou montrait un manque d'empathie, cela déclenchait des sentiments compréhensibles de colère. En revanche, lorsque les hommes faisaient preuve d'une sincère perspicacité, cela donnait lieu à un poignant mélange d'espoir et de tristesse pour les femmes participant au [focus] groupe : l'espoir que le changement est possible, mais pas pour leurs propres relations.¹

Quel que soit le contexte, le travail avec les auteurs de violences conjugales ne peut s'abstraire de la question de la sécurité des victimes. Ce lien est apparent ne serait-ce que dans le fait que la majorité des programmes, notamment en Europe, inscrivent dans leurs objectifs principaux la protection des victimes.²

En Amérique du Nord en particulier et dans les pays anglo-saxons plus largement, les programmes pour les auteurs de violences conjugales sont le fruit des luttes des organisations féministes et de celles militant pour les droits des victimes. Ces dernières faisaient pression sur les gouvernements pour changer les réponses policières et judiciaires en matière de violences conjugales, notamment en instaurant des sanctions plus sévères envers les auteurs. Si la protection des victimes demeurait prioritaire, il était rapidement apparu qu'aucun progrès réel ne pourrait être fait tant que les auteurs ne seraient pas contraints de reconnaître leur responsabilité et que les attitudes sous-tendant leurs comportements ne seraient pas modifiées.

Dans plusieurs pays européens, il faut également souligner le rôle joué par les projets

d'entraide portés *par* des hommes et *pour* des hommes. En Allemagne, mais également en Suisse alémanique, il existe plusieurs exemples d'initiatives individuelles ou de groupes créés avec l'objectif d'offrir un espace de discussion et une aide concrète aux hommes usant de violence au sein de leur couple ou de leur famille. Ces démarches ont par la suite bénéficié du soutien des milieux psychiatriques (forensiques) à mesure que se professionnalisait le travail avec les auteurs.³

Si les programmes pour les auteurs de violences conjugales font aujourd'hui partie de l'arsenal des mesures étatiques et judiciaires destinées à lutter contre les violences conjugales, ils peuvent revêtir des statuts très différents. Condition à une remise en liberté, mesure de diversion judiciaire, sanction pénale ou accompagnement d'une liberté conditionnelle, ces programmes se sont développés dans des contextes parfois très différents. Intégrés à la justice pénale ou à une réponse communautaire coordonnée, ou tout simplement indépendants, ils reposent sur des philosophies différentes eu égard à leur compréhension étiologique des violences conjugales.

Rappelons toutefois que la Convention d'Istanbul⁴ exige expressément que les États signataires « prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour établir ou soutenir des programmes visant à apprendre aux auteurs de violences conjugales à adopter un comportement non violent dans les relations interpersonnelles en vue de prévenir de nouvelles violences et de changer les schémas comportementaux violents » (art. 16 al. 1). Des mesures qui ont pour priorité la sécurité et le soutien aux victimes et doivent par conséquent être réalisées de manière

¹ Elinoff Acker (2013 : 185) « Any time an abusive man seemed to sidestep full responsibility or showed a lack of empathy, it triggered understandable feelings of anger. In contrast, when the men demonstrated genuine insight, it brought forward a poignant mixture of hope and sadness for the women in the [focus] group : that change is possible, though not for their own relationships. »

² Kelly et Westmarland (2015b).

³ Sur les évolutions en Amérique du Nord, voir Chung (2015) et Shepard et Pence (1999) ; pour les évolutions en Europe voir Hester, Lilley, O'Prey et Budde (2014) ainsi que Egger (2008) pour la Suisse spécifiquement.

⁴ Convention #210 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Istanbul, 11 mai 2011. Signée par la Suisse le 11 septembre 2013, elle est actuellement en attente de ratification.

coordonnée avec les institutions proposant des services aux victimes (art. 16 al. 3).

Les programmes pour les auteurs de violences conjugales présentent ainsi la particularité de constituer, simultanément, une intervention au niveau individuel et une réponse sur les plans communautaire et structurel, puisqu'ils marquent le refus que les violences conjugales demeurent impunies. Pour les praticiens, cela se traduit par l'obligation — plus ou moins forte — de travailler avec la personne tout en appréhendant les violences conjugales comme un problème d'ordre structurel.⁵

1.1 Contextes d'intervention

À l'échelle européenne, il n'est pas toujours évident d'identifier les contextes dans lesquels des programmes pour les auteurs de violences conjugales peuvent être dispensés. Il y a tout d'abord les programmes dispensés en prison. Viennent ensuite les programmes gérés par les services de probation et destinés à des auteurs condamnés. Condition à une libération conditionnelle ou peine de substitution en milieu ouvert, par exemple, ces programmes sont généralement dispensés par des institutions médicosociales ou des associations volontaires. Lorsque le programme est imposé par une autorité, l'assiduité des participants contraints est communiquée aux responsables concernés. Des sanctions sont généralement prévues en cas d'abandon ou de manquement aux règles du programme. Toutefois, la réalité montre que ces dernières ne sont pas toujours appliquées. Enfin, si certains programmes communautaires possèdent des liens avec la justice pénale, qui peut, par exemple astreindre un auteur à un programme comme condition à l'abandon des poursuites, d'autres sont complètement séparés du système.⁶ Les

clients s'y engagent volontairement, mais peuvent aussi être référés par d'autres agences ou organismes. Les programmes communautaires sont souvent financés par les autorités exécutives des domaines de la santé ou du social ou alors par des agences non gouvernementales. Dès lors, il arrive fréquemment que les statuts des participants à un même groupe soient différents.

À ces différents contextes correspondent différentes traditions du travail avec les auteurs de violences conjugales. Le *modèle de Duluth*, développé au milieu des années 1980 dans le Minnesota, est une réponse communautaire coordonnée à la violence conjugale.⁷ Pierre angulaire de ce modèle, les programmes pour les auteurs s'inscrivent dans une série de mesures visant à prévenir la réitération des violences conjugales et garantir la sécurité des victimes, des mesures qui incluent l'arrestation de l'auteur, des sanctions pénales en cas de non-respect des règles des programmes, des mesures de soutien destinées aux victimes et des procédures de collaboration entre différentes institutions.⁸ Les schémas directeurs de plusieurs programmes d'intervention en Suisse alémanique sont ainsi directement adaptés du modèle de Duluth;⁹ c'est le cas du projet *Halt-Gewalt* des services d'intervention de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, repris ensuite par le canton de Berne.¹⁰

règle de conduite (art. 87 al. 2 CP); ou (d) d'instructions prononcées, dans le cadre de l'aménagement du droit de visite, par l'autorité judiciaire ou l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (art. 307 CC). Elle peut être (2) proposée par la justice dans le cadre (a) d'une conciliation au sens de l'art. 316 CPP; ou (b) d'une suspension de la procédure au sens de l'art. 55a CP. Voir not. Moreillon et Druey (2012) et Mösch Payot (2012).

⁷ Domestic Abuse Intervention Project, www.theduluthmodel.org.

⁸ Il existe de fait un certain malentendu dès lors que nombre de programmes se réclament du modèle de Duluth alors qu'ils n'appliquent que le programme d'apprentissage et non l'ensemble des principes sous-tendant la réponse communautaire coordonnée à la violence conjugale.

⁹ Pour une première adaptation, voir Logar, Rösemann et Zürcher (2002) cité d'après Egger (2008).

¹⁰ Recensé par Egger (2008); pour l'évaluation, voir Gloor et Meier (2002, 2003).

⁵ Chung (2015).

⁶ Hester et Lilley (2014) pour une synthèse et Hester *et al.* (2014) pour des exemples détaillés. En Suisse, la prise en charge peut être (1) contrainte par la justice, sous la forme: (a) d'une mesure de substitution à la détention provisoire ou de sureté⁶ (art. 237 CPP); (b) d'une condition à l'octroi du sursis au titre de règle de conduite (art. 44 al. 2 et 94 CP); (c) d'une condition à la libération conditionnelle au titre de

Ailleurs en Suisse alémanique, plusieurs programmes d'intervention se sont développés à partir du modèle de Hambourg (*Gewaltberatung/Gewaltpädagogik GHM*) dans la tradition des approches prônant l'entraide. Les centres de consultation GHM proposaient initialement des groupes administrés sous une forme ouverte et sans limites de durée, mais ils se sont graduellement professionnalisés pour donner naissance à un programme d'apprentissage structuré construit dans une tradition (plus) psychothérapeutique.¹¹

Enfin, un détour par le Royaume-Uni permet de mettre en évidence, dans certaines juridictions, le rôle des services de probation dans le développement des programmes pour les auteurs de violences conjugales. Alors que ces derniers collaboraient initialement avec les institutions communautaires, finançant les programmes qu'elles dispensaient à des participants volontaires et d'autres contraints par la justice, les autorités de probation décidèrent de créer leurs propres programmes d'aide contrainte en Angleterre et au Pays de Galle, se distançant ainsi d'une centration sur les victimes. Cela n'alla pas sans créer certaines tensions.¹² Il n'est pas surprenant, dès lors, que les standards d'accréditation nationaux requièrent aujourd'hui des agences accréditées qu'elles fournissent des services aux victimes en parallèle des services proposés aux auteurs de violences conjugales.¹³ Les programmes développés dans le domaine de la probation, comme le programme d'apprentissage zurichois par exemple,¹⁴ se réclament souvent des approches fondées sur les données probantes mises en place en Angleterre et en Amérique du Nord (Canada surtout).¹⁵

1.2 ***Ancrage théorique et modalités de travail avec les auteurs de violences conjugales***

Existe-t-il autant de programmes pour les auteurs de violences conjugales que de catégories pour les classer ? Ce sentiment n'est pas exceptionnel en regard de la multitude de programmes qui paraissent refléter autant d'explications de la violence conjugale et de la meilleure manière de la prévenir. De manière simplifiée, ce rapport distingue plus particulièrement 4 groupes d'approches en regard de leurs fondements théoriques.¹⁶

1.2a *Les approches psychoéducatives d'orientation féministe*

En matière de violence conjugale, les approches psychoéducatives sont qualifiées de féministes dès lors qu'elles privilégient une analyse sociopolitique des violences conjugales et des mécanismes structuraux qui la sous-tendent, soit les inégalités de genre et l'idéologie patriarcale. La violence exercée par les hommes est perçue comme une série de tactiques destinées à exercer un contrôle sur les femmes.

Les programmes inspirés des approches psychoéducatives d'orientation féministe s'inscrivent dans la tradition des programmes du modèle de Duluth.¹⁷ Ils ont pour objectifs de confronter les valeurs, croyances et comportements masculins qui favorisent, minimisent ou excusent les violences conjugales, notamment en modélisant des relations égalitaires et respectueuses. La responsabilisation des auteurs est au cœur du travail de groupe et la protection et la sécurité

¹¹ Oelemann et Lempert (1995) cité d'après Egger (2008).

¹² Phillips, Kelly et Westmarland (2013).

¹³ RESPECT (2012).

¹⁴ D'après Egger (2008) ; pour l'évaluation, voir Bächli-Biétry (2006).

¹⁵ Pour une description plus complète, voir Egger (2008).

¹⁶ Voir not. Chung (2015) et Gondolf (2011), ainsi que Mackay, Gibson, Lam et Beecham (2015 : 11-3) pour une excellente synthèse. Pour le panorama de l'offre en Suisse, voir Egger (2008) et, dans une certaine mesure, Hester *et al.* (2014) ; pour l'Europe, voir Hamilton, Koehler et Lösel (2013) et Hester *et al.* (2014).

¹⁷ Note 7.

des victimes (et de leurs enfants) revêtent une importance capitale.¹⁸

1.2b *La thérapie cognitivo-comportementale appliquée aux violences conjugales*

Sans nul doute l'une des approches les plus connues, la thérapie cognitivo-comportementale n'est pourtant pas la seule approche psychothérapeutique à considérer la violence conjugale comme l'expression de différents dysfonctionnements de l'auteur sur le plan mental et émotionnel. Sa popularité découle sans nul doute de la discrétion qui caractérise ses consœurs en la matière.

Qualifiée de modalité thérapeutique ou de composant intégré dans une intervention plus complexe,¹⁹ la thérapie cognitivo-comportementale appliquée aux violences conjugales conçoit le comportement violent comme un comportement appris pouvant par conséquent être « désappris » au travers d'un processus particulier. Elle tente d'amener les participants à identifier les pensées, croyances et sentiments qui contribuent à leur violence pour les aider à apprendre de nouvelles stratégies qui leur permettront de modifier leur comportement. Les programmes de type cognitivo-comportemental insistent sur l'utilisation répétée des nouvelles compétences ou habiletés, car c'est en constatant des effets positifs sur leur entourage que les auteurs seront motivés à se comporter de manière non violente (renforcement positif).²⁰

1.2c *Les interventions dispensées sous forme de thérapie de couple*

Les partisans des modèles de la thérapie de couple ou de la thérapie familiale considèrent ces approches comme des alternatives indiquées dans certains contextes de violences conjugales, notamment lorsqu'un couple ne souhaite pas se séparer ou en

présence de violence dite « situationnelle » pour reprendre la terminologie proposée par Michael Johnson.²¹

Se réclamant de perspectives théoriques diverses, ces interventions destinées aux couples ont en commun de considérer la violence conjugale comme la conséquence d'une relation dysfonctionnelle et le travail thérapeutique comme un moyen d'en traiter les causes.²² Toutefois, certains spécialistes se montrent très critiques à l'encontre de ces interventions, les accusant d'augmenter les risques encourus par les victimes et de ne pas tenir compte du phénomène d'emprise caractéristique de la violence conjugale, voire encore de faire partager à la victime la responsabilité des violences agies par l'auteur.²³

Nombre de juridictions en Amérique du Nord, mais aussi en Europe découragent alors, voire interdisent, les programmes de prise en charge de couple dans l'arsenal des actions préventives financées par l'État.²⁴

1.2d *Les interventions dites individualisées*

Finalement, une série d'approches peuvent être regroupées sous la catégorie des interventions dites « individualisées ». Ces dernières considèrent que les violences conjugales procèdent d'une multitude de facteurs explicatifs tant psychologiques et psychiatriques que physiologiques et sociologiques. Elles préconisent des programmes d'intervention construits en regard des besoins spécifiques des auteurs ; un principe d'individualisation peu populaire auprès des modèles d'intervention plus traditionnels qui reprochent à ces interventions de nier par là même les mécanismes structurels sous-tendant les violences

¹⁸ Flood et Pease (2009).

¹⁹ Mackay *et al.* (2015).

²⁰ Babcock, Green et Robie (2004) et Eckhardt, Murphy, Black et Suhr (2006).

²¹ Johnson (2008).

²² McCollum et Stith (2008) et Stith *et al.* (2004, 2011) ; voir ég. ci-après pp. 31 ss.

²³ Babcock *et al.* (2004) et Gondolf (2012 : 147-52).

²⁴ Stith *et al.* (2004). En Espagne également, par exemple, les interventions de type systémique sont découragées, voire interdites (Carbajosa, Boira Sarto, 2013).

conjugales.²⁵ Appartiennent à cette catégorie les programmes destinés à des types d'auteurs distingués selon des comportements, des attitudes ou des traits de personnalités particuliers, soit des programmes calqués sur des études typologiques telles celles d'Amy Holtzworth-Munroe ou de Michael Johnson.²⁶

D'autres programmes se revendiquent du modèle canadien « Risk-Need-Responsivity » développé dans les années 1980 et depuis lors largement utilisé en matière de réhabilitation des criminels.²⁷ Reposant sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, le modèle de Don Andrews et James Bonta préconise de calquer l'intensité du programme sur le risque de récidive de l'auteur, la nature du programme sur les besoins de réhabilitation de ce dernier, et l'administration du programme sur les compétences et capacités d'apprentissage de l'auteur. Eu égard au soutien empirique – et politique – dont bénéficie le modèle RNR, certains y voient un cadre idéal pour « scientifier » les programmes pour les auteurs de violences conjugales.²⁸

Enfin, plusieurs programmes ont intégré les présupposés des travaux sur le modèle transthéorique du changement emprunté à la psychologie de la santé et suggèrent que toute intervention doit tenir compte de la motivation de l'auteur au changement.²⁹ Elles préconisent d'adapter non seulement le contenu, mais aussi la méthode d'administration à l'étape pour augmenter l'efficacité de l'intervention.³⁰ À cela viennent s'ajouter les différentes approches qui intègrent l'interview motivationnel, une stratégie thérapeutique développée dans le domaine des addictions. Proche du modèle transthéorique du changement, l'interview motivationnel suggère

que les individus ont besoin d'un soutien individualisé en fonction du stade de changement auquel ils se trouvent.³¹ Ces approches accordent toutes une place particulière à la qualité de la relation qui doit se tisser entre patient/client et thérapeute.

De l'Amérique du Nord au continent européen en passant par l'Australie, la plupart des programmes pour les auteurs de violences conjugales combinent aujourd'hui différentes approches et techniques.³² Ainsi, alors que les approches psychoéducatives inspirées du modèle de Duluth empruntent des techniques thérapeutiques éprouvées pour modifier les schémas de renforcement du comportement violent, les programmes cognitivo-comportementaux intègrent des activités visant à remettre en question les attitudes patriarcales légitimant les violences envers les femmes.³³

Les combinaisons sont infinies, à tel point qu'il devient parfois difficile de distinguer ces différentes approches et, conséquemment, de les catégoriser.³⁴ Sans compter que, quelles que soient l'approche revendiquée et l'étiquette accolée à un programme, sa structure et son administration sont toujours susceptibles de varier. Ce qui pose des problèmes quand il vient le moment d'en évaluer l'efficacité. Car si l'offre en matière de programmes pour les auteurs de violences conjugales n'a cessé d'augmenter, il faut toutefois relever que ce développement n'a pas été accompagné par un engouement accru pour les recherches évaluatives.

²⁵ Day, Chung, O'Leary et Carson (2009a).

²⁶ P. ex. Holtzworth-Munroe et Meehan (2004) et Johnson (2008).

²⁷ Andrews et Bonta (2010).

²⁸ Radatz et Wright (2015).

²⁹ Prochaska et DiClemente (1992) ; voir ci-après pp. 29 ss.

³⁰ Begun, Shelley, Strodthoff et Short (2001) et Day *et al.* (2009a).

³¹ Mcmurran (2009).

³² Babcock *et al.* (2004) et Mackay *et al.* (2015).

³³ Pour une intéressante discussion sur la notion d'éclectisme en matière de prise en charge des auteurs de violence conjugale, voir le texte de Vlasis (2014).

³⁴ P. ex., le programme *Creating a Process of Change for Men Who Batter*, développé dans le cadre du modèle de Duluth, est considéré être, par les uns, de type psychoéducatif (Dutton, Corvo, 2006; Eckhardt, Murphy, Whitaker, Sprunger, Dykstra, Woodard, 2013b) et, par les autres, de type cognitivo-comportemental intégrant la dimension du genre (Gondolf, 2012).

2 La recherche évaluative en matière de prévention de la criminalité

Ces scientifiques ont rejeté l'idéologie professionnelle du « *rien ne fonctionne* » et, à la place, adopté une approche scientifique rigoureuse pour montrer que les interventions populaires punitives étaient inefficaces, que les criminels n'étaient pas au-delà de la rédemption, et que les programmes de traitement ancrés dans la connaissance criminologique étaient capables de réduire significativement la récidive.³⁵

Si l'offre en matière de programmes pour les auteurs de violences conjugales n'a cessé d'augmenter, ce développement n'est pas allé de pair avec une multiplication des recherches évaluatives. La quasi-totalité des recherches évaluatives porte sur des programmes contraints par la justice pénale – ou mélangeant auteurs contraints par la justice et auteurs volontaires – et a majoritairement été menée aux États-Unis. L'évaluation des prises en charge individuelles ou de couple est pour le moins anecdotique et revêt, le plus souvent, la forme de recherches évaluatives qui ont comparé ces interventions à des prises en charge de groupe.

Au vu des enjeux politiques en matière de prévention de la criminalité et de la récidive en général, et dans le domaine des violences conjugales en particulier, déterminer l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales nécessite de comprendre le contexte actuel des pratiques communautaires et judiciaires, un contexte marqué par un recours croissant au concept d'évaluation fondée sur les données probantes.

Compte tenu de la diversité des programmes pour les auteurs de violences conjugales et de la grande variabilité des designs méthodologiques de leurs évaluations,

identifier « ce qui fonctionne » est indissociable d'une évaluation rigoureuse de la qualité méthodologique des différentes études. En guise d'introduction, ce rapport trace donc quelques directrices en matière de recherche évaluative, ce afin de fournir les clés d'analyse nécessaires à l'identification de la qualité méthodologique des différentes études ayant entrepris d'évaluer l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales.

2.1 Des politiques et des pratiques fondées sur les données probantes

En matière de programmes de prévention de la criminalité et de la récidive, les années 1990 ont connu un abandon progressif du pessimisme du « *nothing works* » hérité des années 1970³⁶ au bénéfice d'une approche plus nuancée. Mais avec la multiplication des programmes est bien vite apparue la nécessité de comparer leur efficacité. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le succès de l'*evidence-based programming* – soit la notion de programme fondé sur les données probantes – qui s'inscrit dans le sillage des recherches biomédicales destinées à déterminer l'efficacité et la sécurité d'une intervention médicale. Dans ce cadre, sans une évaluation qui compare un groupe qui bénéficie d'une intervention (p. ex. traitement médicamenteux, programme thérapeutique) avec un autre qui n'en bénéficie pas, et sans assignation aléatoire – randomisation – dans ces groupes, il n'est pas possible de déterminer avec confiance si l'intervention a causé un changement significatif chez les personnes qui en ont bénéficié.

Adopter une démarche programmatique fondée sur les données probantes signifie que le choix des programmes qui seront développés et implémentés repose sur l'évaluation systématique de leurs effets dans des circonstances diverses et auprès de

³⁵ Cullen (2005 : 1) : «These scholars rejected the 'nothing works' professional ideology and instead used rigorous science to show that popular punitive interventions were ineffective, that offenders were not beyond redemption, and that treatment programs rooted in criminological knowledge were capable of meaningfully reducing recidivism.»

³⁶ En référence à Lipton, Martinson et Wilks (1975); pour une analyse de la réification du «*nothing works*», voir Cullen (2005).

personnes différentes.³⁷ Les autorités politiques et les financeurs recherchent avant tout des interventions appropriées, qui s'adaptent au contexte local, et qui sont efficaces, efficientes et durables. Cela d'autant plus lorsqu'un climat socioéconomique tendu nécessite l'allocation rationnelle de ressources limitées.

Nombre de programmes d'intervention se voient alors contraints de « faire leurs preuves ». Pourtant, certains n'ont jamais été évalués ou alors de manière anecdotique, sans compter ceux qui ont été « évalués » par les personnes qui les ont développés, ce qui pose un problème évident d'indépendance. S'il ne s'agit pas de remettre en cause le fait que beaucoup de programmes reposent sur des intentions louables, tant qu'ils n'ont pas été évalués, l'on ne peut conclure à leur efficacité. De plus, en matière de prévention de la criminalité, il peut arriver que des programmes soient implémentés pour des raisons politiques ou idéologiques, ce qui n'est pas un gage suffisant de leur efficacité.

Rappelons enfin que l'efficacité d'une intervention ou d'un programme n'est pas à considérer comme une notion dichotomique. Les programmes sont plutôt à situer sur un continuum d'efficacité, et ce dans une perspective dynamique. Ainsi, ce n'est pas parce qu'une recherche évaluative conclut à l'inefficacité d'un programme qu'il en sera toujours de même. Et inversement, les programmes doivent être évalués de manière répétée, ce d'autant plus qu'ils sont souvent modifiés dans le but de s'adapter à un contexte ou à des circonstances particulières. Il est donc nécessaire de ne pas limiter les évaluations à la version « classique » d'un programme, mais de s'intéresser également à ses versions modifiées.

Ce mouvement vers l'évaluation fondée sur les données probantes est également visible en matière de programmes pour les auteurs de violences conjugales. Il s'inscrit dans le sillage

des recherches évaluatives sur l'efficacité des programmes de prévention de la récidive en général. Au niveau européen, cette évolution est illustrée notamment par deux projets internationaux financés par les programmes Daphne de la Commission européenne : le projet WORK WITH PERPETRATORS (WWP, 2006-08) qui avait pour objectif un échange des bonnes pratiques en matière de programme d'intervention et le projet IMPACT (2013-14) qui avait pour objectif le développement d'outils et de standards méthodologiques pour harmoniser et encourager l'évaluation des programmes pour les auteurs de violences conjugales.³⁸

2.2 *Les designs des recherches évaluatives et leurs critères de qualité méthodologique*

Eu égard aux objectifs du présent rapport, nous souhaitons distinguer 3 types de recherches évaluatives en fonction de leur design méthodologique.

- a Les **études sans groupe témoin** mesurent, le plus souvent, un ou plusieurs indicateurs auprès des participants à un programme, avant le début de celui-ci puis une fois qu'il est terminé, et compare ensuite les valeurs pré-intervention et post-intervention des indicateurs pour identifier les changements éventuels. Ces études ne sont guère pertinentes pour une démarche évaluative, dès lors qu'elles ne permettent pas de déterminer les facteurs ayant occasionné les éventuels changements observés chez les participants à un programme ni d'en attribuer le mérite audit programme.
- b Les **études quasi-expérimentales** comparent le comportement des participants à un programme avec celui de personnes n'en ayant pas bénéficié. Bien que susceptibles de mettre en évidence des différences entre ces deux

³⁷ Pour plus de détails, voir not. Coalition for Evidence-Based Policy Working Group (2006) ou Robert (2009).

³⁸ Pour les différents documents développés dans le cadre de ces programmes, consultez le site Internet : www.work-with-perpetrators.eu

groupes, elles ne permettent de tirer aucune conclusion quant à l'efficacité du programme, puisqu'elles ne peuvent exclure de possibles différences préexistantes entre les groupes ni contrôler des variables tierces.

- c Les **études expérimentales randomisées** sont perçues comme la référence en matière d'évaluation d'intervention. Elles impliquent l'assignation aléatoire des participants dans le groupe expérimental (ceux qui reçoivent l'intervention) et le groupe témoin (ceux qui n'en bénéficient pas). La randomisation maximise la probabilité que les deux groupes soient équivalents en regard des variables identifiées comme susceptibles d'influencer les changements que l'on souhaite imputer au programme.

Le plan expérimental d'une recherche fait partie intégrante de sa qualité méthodologique. Déterminer la qualité d'une recherche évaluative est essentiel pour déterminer la force probante des inférences de cause à effet auxquelles elle conclut. Cet examen requiert de considérer 5 critères distincts de validité.³⁹

- La **validité de l'inférence statistique** soit l'existence d'une relation statistique entre la participation au programme et le changement observé (p. ex. répétition des violences conjugales)
- La **validité interne** soit le fait que la participation au programme — *et elle seule* — soit à l'origine du changement observé.
- La **validité de construit** soit l'adéquation entre les définitions et les opérationnalisations des construits théoriques qui sous-tendent le programme et les changements à mesurer.
- La **validité externe** soit le degré avec lequel l'on peut généraliser les effets du programme observés dans une étude

particulière à d'autres contextes et d'autres personnes.

- La **validité descriptive** soit l'adéquation de la présentation, dans un rapport de recherche, des éléments quantitatifs et qualitatifs centraux à l'évaluation.

Les recherches évaluatives de type expérimental (randomisées et non randomisées) et quasi expérimental possèdent le plus haut degré de validité statistique, interne, et de construit. L'établissement de la validité externe repose sur la réplication de ces études dans de multiples contextes.

En matière de recherche évaluative sur l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales, il conviendra de prêter une attention particulière aux **problèmes de validité** suivants.

La *validité statistique* d'une recherche évaluative est compromise lorsque son pouvoir statistique est insuffisant (p. ex. échantillon trop petit) ou lorsqu'elle repose sur des techniques statistiques inadaptées (p. ex. appariement statistique inadéquat).

Nombre de facteurs sont susceptibles de compromettre la *validité interne* d'une étude.⁴⁰ Avec les programmes pour les auteurs de violences conjugales, les problèmes les plus fréquents sont le biais de sélection⁴¹ compromettant la comparabilité des groupes expérimental et témoin ; le biais d'instrumentation, soit la manière dont les critères de changement sont mesurés ; et le biais d'attrition, soit le fait que les participants abandonnent l'étude ou que le taux d'abandon varie entre les différents groupes.

Les problèmes de *validité de construit* ne sont pas évident à détecter et nécessitent de multiples indicateurs. Avec les programmes

³⁹ D'après Farrington (2003), bien que ce dernier attribue les 4 premiers critères à Shadish, Cook et Campbell (2002).

⁴⁰ Classiquement, 7 menaces sont distinguées : sélection, histoire, maturation, instrumentation, «testing», régression à la moyenne et attrition.

⁴¹ Un biais est un écart systématique qui conduit à des résultats erronés dans une recherche. Le biais de sélection, par exemple, est une erreur dans la sélection (construction) de l'échantillon ou des échantillons à étudier.

pour les auteurs de violences conjugales, ces problèmes concernent souvent le choix et la qualité des indicateurs utilisés pour mesurer la diminution des violences (p. ex. données officielles), mais aussi les difficultés inhérentes au fait de savoir si le programme agit bien sur les mécanismes visés (p. ex. les compétences de résolution de conflit). La validité de construit est une condition nécessaire pour pouvoir identifier les mécanismes qui sous-tendent l'efficacité d'un programme.

Enfin les facteurs de *validité descriptive* (p. ex. description de l'intervention, des contrôles statistiques) remettent les résultats en contexte, facilitent la reproduction de l'étude et améliorent la validité des analyses. Ils ont une influence notable sur le degré de confiance que l'on peut accorder aux résultats d'une étude. Sans généraliser, compte tenu de la grande diversité des interventions, il convient de relever que les évaluations des programmes pour les auteurs de violences conjugales présentent souvent des informations insuffisantes sur la nature du programme et des indicateurs, ou les différentes temporalités convoquées, ce notamment dans les études non publiées (littérature grise) ou les évaluations réalisées par les concepteurs du programme et/ou les intervenants.⁴²

2.3 Les études de synthèse et les recherches évaluatives

Déterminer les pratiques et politiques qui doivent être mises en place sur la base d'une unique recherche évaluative, aussi rigoureuse soit-elle, n'est pas une démarche particulièrement encouragée. Il est donc habituel de procéder à des synthèses des recherches évaluatives; synthèses qui se différencient, elles aussi, en fonction de leur qualité méthodologique. Nous distinguons 4 méthodes de revue des données probantes.⁴³

1. La **méthode narrative** consiste à décrire les recherches évaluatives existantes sans systématiser l'identification des sources. Cette approche souffre toutefois d'un biais de sélection puisqu'elle risque de négliger certaines recherches et ne distingue pas nécessairement la qualité méthodologique des sources utilisées.
2. La **méthode vote-count**, un peu plus sophistiquée, vise à quantifier les recherches évaluatives existantes en scorant celles qui montrent l'efficacité d'un programme et celles qui concluent à son inefficacité. Cette méthode gagne en qualité si l'attribution des points prend en compte la qualité méthodologique des sources utilisées.
3. La **revue systématique** est une synthèse rigoureuse, compréhensive et explicite de la littérature sur une problématique donnée. Elle repose avant tout sur l'élaboration d'une question explicite de recherche à partir de laquelle sont établis des critères transparents et objectifs qui permettent de limiter les biais de sélection. Ces derniers peuvent s'appuyer sur des systèmes de classification préexistants ou être développés spécifiquement dans la cadre de la revue systématique. Ces critères incluent toujours des standards méthodologiques minimaux, par exemple une revue systématique peut décider d'intégrer les études quasi-expérimentales tandis qu'une autre peut choisir de les exclure.⁴⁴
4. La **méta-analyse** est une approche statistique qui permet de combiner les données obtenues par le biais d'une revue systématique. Elle repose sur un résumé quantitatif de ces recherches qui doivent présenter suffisamment de similitudes pour

l'efficacité d'un programme. Cela ne s'applique toutefois pas vraiment à l'objet du présent rapport. Pour une approche moins sommaire des revues systématiques, voir p. ex. Sherman, Farrington, Welsh et Mackenzie (2006).

⁴² Farrington (2003).

⁴³ Adapté de Welsh (2007) qui considère une cinquième méthode, *single study review method*, dans le cas où une étude célèbre est à l'origine de généralisations quant à

⁴⁴ Dans le domaine des sciences sociales, l'exclusion des études quasi-expérimentales a souvent pour conséquence de réduire le nombre d'études éligibles de manière inacceptable.

être analysées ensemble sous la forme d'une valeur d'effet pondérée, c'est-à-dire que la taille d'effet de chaque étude est pondérée en fonction de son échantillon. La méta-analyse permet d'examiner un nombre important d'études à condition que celles-ci possèdent suffisamment de caractéristiques communes pour être regroupées. Le recours aux méta-analyses est limité, d'une part, par le manque de recherches évaluatives et, d'autre part, par l'hétérogénéité des programmes et de leurs processus évaluatifs.

Pour cet état des lieux, nous nous sommes intéressés, en premier lieu, aux revues systématiques et aux méta-analyses. Nous intégrons également les résultats de certaines études expérimentales de qualité qui, bien qu'il soit prématuré d'en généraliser les conclusions, illustrent des perspectives intéressantes en matière de pratique et de recherche. Enfin, compte tenu du mandat reçu, nous avons aussi inclus des sources européennes et suisses, mais tenons à souligner que ces dernières présentent souvent une rigueur méthodologique insuffisante. Il convient donc d'interpréter leurs résultats avec prudence.

3 La recherche évaluative sur les programmes pour les auteurs de violences conjugales

Alors... la recherche sur les programmes d'intervention pour les auteurs de violences conjugales montre : Que les programmes d'intervention pour les auteurs de violences conjugales sont efficaces, que les programmes d'intervention pour les auteurs de violences conjugales ne sont pas efficaces, et qu'il est impossible de dire si les programmes d'intervention pour les auteurs de violences conjugales sont efficaces ou non !⁴⁵

Difficile de résumer plus explicitement l'état de la recherche évaluative sur les programmes pour les auteurs de violence conjugale qu'en citant les propos de Robert Moyer.

Compte tenu des critères méthodologiques esquissés ci-dessus, force est de constater que la qualité méthodologique des recherches évaluatives en matière de programmes pour les auteurs de violences conjugales est faible, en Europe comme ailleurs.⁴⁶ Si chercheurs et politiques soutiennent le recours à de tels programmes comme mesure de lutte contre les violences conjugales,⁴⁷ le fait que leurs effets tendent à s'amenuiser, voire à disparaître, à mesure qu'augmente la qualité méthodologique des recherches évaluatives n'est pas fait pour améliorer la confiance en leurs résultats.⁴⁸

À l'instar de Stuart, Temple et Moore (2007 : 561), certains sont allés jusqu'à dénoncer « une précipitation des autorités judiciaires à implémenter les programmes d'intervention », précipitation qui aurait eu pour conséquence que ces derniers aient été largement utilisés avant même que leur efficacité ne fasse l'objet d'une évaluation rigoureuse. D'autres, comme Dutton et Corvo (2007), ont même dénoncé des pratiques fondées sur des considérations idéologiques et non des résultats scientifiques.⁴⁹

Les pages suivantes proposent donc une synthèse des principaux éléments de connaissance en matière d'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales, tout en soulignant les lacunes à combler en matière d'évaluation comme de pratique.

3.1 Des plans expérimentaux de qualité méthodologique variable

3.1a Les études expérimentales randomisées

Considérées comme la référence en matière de recherche évaluative, les études expérimentales randomisées empruntées aux sciences biomédicales demeurent peu utilisées en matière de traitement et de prévention de la criminalité. En matière de programmes pour les auteurs de violence conjugale spécifiquement, les études randomisées (au niveau individuel ou par cluster) sont minoritaires, seulement 40 % des recherches chez Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b). Leur nombre a certes augmenté dans les champs de la criminologie et de la justice pénale, toutefois recourir à de telles études présente une série de contraintes d'ordre éthique, juridique et pratique qui limitent leur popularité.⁵⁰

⁴⁵ D'après Moyer (2004 : 4) : «So...research on batterer intervention programs shows : That batterer intervention programs are effective, that batterer intervention programs are not effective, and that it is impossible to say whether batterer intervention programs are effective or not!»

⁴⁶ Le même constat avait été porté, il y a une quinzaine d'années, sur la recherche en matière de réhabilitation des criminels ; dans ce cas-là, comme pour les programmes pour les auteurs de violences conjugales aujourd'hui, le problème n'était pas tant le manque de recherches évaluatives, mais leur faible rigueur méthodologique (Feder, Wilson, 2005).

⁴⁷ Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000), Gondolf (2012) et Mackay *et al.* (2015).

⁴⁸ Ce constat émane de la méta-analyse de Babcock *et al.* (2004), mais il a été repris dans de nombreux travaux depuis, not. chez Labriola, Rempel et Davis (2005), Lehmann et Simmons (2009), ainsi que dans plusieurs des travaux dirigés par Eckhardt (2006; 2013a; 2013b), et dans une

certaine mesure aussi chez Smedslund, Dalsbø, Steiro, Winsvold et Clench-Aas (2011).

⁴⁹ Pour une réponse, voir Gondolf (2007).

⁵⁰ Sur ce point, voir Farrington et Welsh (2005).

Si certains voient dans la multiplication des études randomisées la réponse à l'incertitude qui entache les conclusions des recherches évaluatives sur les programmes pour les auteurs de violence conjugale, reste à savoir dans quelle mesure il est réalisable – voire réaliste – de mettre en place de tels plans expérimentaux dans le contexte de l'aide contrainte par la justice. En cas de recours à la randomisation, celle-ci demeure toutefois soumise aux règles de la justice pénale. Les juges ayant toujours la possibilité de modifier l'assignation aléatoire d'un auteur à l'un ou l'autre des groupes du plan expérimental,⁵¹ la randomisation n'est jamais absolue.⁵² De surcroît, même avec ce type de design, la rétention des participants dans l'étude est faible. Enfin, il semble également que, contrairement aux interventions psychothérapeutiques en général, les partenariats entre praticiens et chercheurs soient peu fréquents en matière de programmes pour les auteurs de violence conjugale, ce qui limite la production d'études évaluatives de qualité et, conséquemment, l'avancée des connaissances dans le domaine du travail avec les auteurs de violences conjugales.⁵³

Face à ce constat, de nombreux chercheurs demeurent critiques quant à la (sur)focalisation sur les études randomisées. Considérant que tout design de recherche doit être développé de manière intégrée avec le contexte dans lequel s'insère le programme à évaluer, ils mettent en doute la pertinence des études randomisées qui assignent artificiellement un auteur à un programme, alors que, dans la « vraie vie » la justice préférerait une autre

option sur la base de critères spécifiques.⁵⁴ Autrement dit, l'univers réel de la justice ne fonctionne pas de la même manière qu'une expérimentation, aussi pourquoi tenter de le comprendre de cette manière.⁵⁵

3.1b Les études quasi-expérimentales

Les études quasi-expérimentales reposent sur le recours à un groupe témoin dont l'on peut comparer les performances à celle du groupe expérimental, soit le groupe bénéficiant du programme que l'on souhaite évaluer. La validité relative de différentes études quasi-expérimentales repose principalement sur la façon dont est constitué ce groupe témoin. Avec les programmes pour les auteurs de violences conjugales, les recherches évaluatives se sont appuyées principalement sur 4 types de groupe témoin :

- un groupe témoin sans aucune intervention ni sanction (pénale) ;
- un groupe témoin actif qui participe à une intervention différente de celle du groupe expérimental (p. ex. autre programme, thérapie individuelle, prise en charge de couple) ;
- un groupe témoin avec lequel aucun « programme » n'est mené (p. ex. des auteurs incarcérés) ; et
- un groupe témoin composé des personnes non sélectionnées pour le programme, de celles qui ne se sont pas présentées et/ou de celles qui ont abandonné afin la fin du programme.

En matière de travail avec les auteurs de violences conjugales, les recherches évaluatives ont le plus souvent comparé les participants à un programme avec des personnes n'ayant bénéficié d'aucune intervention, tandis que les études comparant deux groupes expérimentaux, soit deux

⁵¹ Pour un exemple, Feder et Dugan (2002).

⁵² À en croire Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), ces problèmes seraient moins fréquents avec les études qui analysent des interventions alternatives, plus souvent inspirées de la recherche biomédicale, mais dans ce cas, on ignore tout de la manière dont ces programmes pourraient être implantés plus largement dans la communauté et dans la justice pénale. Certains, à l'instar de Davis et Taylor (1999), considèrent que la randomisation serait toutefois praticable dans les situations où le choix du programme relève de la compétence des services de probation et non d'un juge.

⁵³ Sur ce point, voir not. Eckhardt *et al.* (2006) et Stuart *et al.* (2007).

⁵⁴ Pour cette tradition de pensée, voir not. Dobash *et al.* (2000) ou Gondolf (2001).

⁵⁵ Van Voorhis, Cullen et Applegate (1995).

programmes ou un programme et une autre intervention, se révèlent bien moins nombreuses.

Les critiques méthodologiques adressées aux études quasi-expérimentales concernent principalement celles qui construisent leur groupe témoin en recourant aux personnes qui n'ont pas participé au programme ou l'ont abandonné en cours de route. L'état de la recherche suggère, certes, que les participants qui terminent un programme sont moins susceptibles de récidiver que ceux qui abandonnent, toutefois la nature du plan expérimental ne permet pas de contrôler d'éventuelles différences préalables entre les deux groupes de participants. Il est possible que ceux qui terminent le programme soient, en fait, simplement ceux qui étaient les moins susceptibles de récidiver au départ, ou qu'ils présentent des caractéristiques spécifiques expliquant à la fois leur motivation à terminer le programme et leur moindre récurrence.⁵⁶

Autrement dit, en cherchant à déterminer si, parmi les participants, ceux qui terminent le programme récidivent moins fréquemment que ceux qui abandonnent, ce type de design ne répondrait pas à la bonne question puisque cette approche revient à déterminer les effets d'un programme donné au-delà des effets de la contrainte judiciaire. Or, cette question est différente de celle qui consiste à *savoir si, de manière générale, l'aide contrainte diminue la probabilité de récurrence*. Cette deuxième question qui préoccupe les politiques publiques est plus étendue : elle s'intéresse au(x) bénéfice(s) de l'aide contrainte pour la société – et non l'individu.⁵⁷

Quelle que soit la composition du groupe témoin, il convient de réduire au maximum les biais de sélection en recourant à un appareillage statistique des sujets sur la base des variables que l'on identifie comme susceptibles d'influencer le résultat de

l'évaluation.⁵⁸ Toutefois, cela s'avérerait plus particulièrement délicat dans le champ de la justice pénale, puisqu'elle est précisément un domaine où le traitement (ici la sanction) est déterminé à la fois par la situation et les caractéristiques du délinquant (p. ex. motivation, risque).⁵⁹

3.1c Les revues systématiques et les méta-analyses

Compte tenu de l'hétérogénéité des programmes pour les auteurs de violences conjugales, et des problèmes méthodologiques inhérents aux études qui ont tenté d'en évaluer l'efficacité, les revues systématiques et les méta-analyses restent peu nombreuses, et les critères auxquels elles obéissent sont différents.

En ce qui concerne les méta-analyses tout d'abord, le nombre d'études incluses varie entre 7 et 19, soit 2 études expérimentales et 5 études quasi-expérimentales chez Davis et Taylor (1999), 5 études expérimentales et 17 études quasi-expérimentales chez Babcock *et al.* (2004), 4 études expérimentales et 6 études quasi-expérimentales chez Feder et Wilson (2005), 9 études (quasi-)expérimentales chez Miller, Drake et Nafziger (2013), et 6 études expérimentales et 13 études quasi-expérimentales chez Arias, Arce et Vilariño (2013).

Les revues systématiques, en revanche, comptent un nombre plus élevé d'études puisque leurs critères sont moins stricts, soit entre 6 et 65 pour les recherches évaluatives considérées dans ce rapport. Avec des objectifs peu spécifiques et des critères pour le moins souples, 65 études ont été examinées dans la revue réalisée dans le cadre du projet européen IMPACT⁶⁰ contre 33 dans la synthèse du National Institute of Clinical Excellence

⁵⁶ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) rappellent aussi que rien ne permet d'établir avec précision ce qu'on fait les participants après leur abandon du programme ni comment cela est susceptible d'influencer leur récurrence.

⁵⁷ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b).

⁵⁸ Des contrôles comme la méthode d'appariement par les scores de propension (*propensity score matching*) ; pour des exemples appliqués à l'évaluation des programmes pour les auteurs de violences conjugales, voir Jones, D'Agostino, Gondolf et Heckert (2004) ou Labriola *et al.* (2005).

⁵⁹ Farrington et Welsh (2005).

⁶⁰ Hester *et al.* (2014).

anglais.⁶¹ Avec des critères sensiblement plus étroits, Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) ont comparé 20 études menées sur des programmes de type psychoéducatif féministe ou de type cognitivo-comportemental et 10 études concernant des approches alternatives, Akoensi, Koehler, Lösel et Humphreys (2013) ont examiné 12 évaluations de programmes implémentés en Europe, tandis que Smedslund *et al.* (2011) ont adopté des critères très stricts et n'ont inclus que 6 études dans leur revue systématique portant uniquement sur les programmes de type cognitivo-comportemental.

À quelques exceptions près,⁶² les études incluses dans les méta-analyses et les revues systématiques sont principalement nord-américaines, lesquelles portent presque essentiellement sur les programmes contraints par la justice.⁶³ Ainsi, 71-91 % des recherches examinées par Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) concernaient des programmes contraints par la justice.

Enfin, les revues systématiques comme les méta-analyses concernent principalement des programmes inspirés du modèle de Duluth (approche psychoéducatif d'orientation féministe) et des approches de type cognitivo-comportemental, respectivement deux tiers et un tiers des études examinées par Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b).⁶⁴ Les modèles alternatifs (p. ex. entretien motivationnel, thérapie de couple) ont été moins souvent évalués.⁶⁵

3.2 Les principaux problèmes méthodologiques rencontrés dans les

évaluations des programmes pour les auteurs de violences conjugales

Indépendamment de leur plan expérimental, les recherches évaluatives sont confrontées à des problèmes méthodologiques récurrents auxquels il convient de prêter attention. Les principaux problèmes en matière d'évaluation des programmes pour les auteurs de violence conjugale sont : (1) l'attrition ou l'attrition différentielle ; (2) l'opérationnalisation de la répétition des violences conjugales ; et (3) la durée et les intervalles de suivi et la validité externe des études.

3.2a Le taux d'abandon élevé en cours de programme

L'attrition fait référence ici à l'abandon du programme par un participant, soit (a) entre le premier contact et la première séance du programme, soit (b) une fois le programme commencé. La quasi-totalité des recherches évaluatives observe une attrition élevée : la moitié des participants ne termineraient pas le programme.⁶⁶ La recherche n'a pas identifié de techniques ou stratégies particulières permettant de diminuer ce problème, même si l'on considère souvent que l'absence de sanction par la justice favorise l'abandon du programme. En même temps, le fait qu'une personne demeure dans le programme n'est pas nécessairement une preuve qu'elle accepte la responsabilité de ses actes ou qu'elle a changé.⁶⁷

L'attrition pose de surcroît des problèmes méthodologiques délicats, puisqu'il convient de décider si l'on s'intéresse ou non au devenir des participants qui ont abandonné le programme. Les deux approches présentes des biais. Une évaluation selon le principe de l'intention de traiter (*intent to treat*) conduit à

⁶¹ NICE (2014) et les documents de travail, www.nice.org.uk/guidance/ph50 et www.nice.org.uk/advice/lgb20.

⁶² Akoensi *et al.* (2013) et Hester *et al.* (2014).

⁶³ Les études présentant une importance particulière sont résumées dans l'annexe ; toutes les études consultées sont listées dans la bibliographie.

⁶⁴ Voir précédemment, titre 1.2.

⁶⁵ Ces approches alternatives font l'objet d'une considération spécifique chez Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), mais il est difficile de tirer des conclusions générales de leurs analyses, dès lors que des interventions très différentes sont englobées sous cette étiquette ; voir ég. ci-après, pp. 29 ss.

⁶⁶ D'après Edleson (2012). Mullender et Burton (2001) considèrent que le taux d'abandon dans les programmes anglais se situerait entre 30-90% et serait plus élevé pour les personnes volontaires. Les données suisses suggèrent également que la moitié des participants ne termineraient pas le programme ; voir p. ex. Gloor et Meier (2002, 2003) ou Jaquier, Stein et Van Daele (2016).

⁶⁷ Day, O'Leary, Chung et Justo (2009b) et Gondolf (2004).

des estimations très conservatrices puisque le groupe traitement inclut en fait des personnes qui ont suivi en partie, voir pas du tout, le programme. À l'inverse, une évaluation selon le principe d'analyse par protocole (*dosage*) écarte les personnes qui n'ont pas terminé le programme et favorise ainsi les effets significatifs du traitement en ne considérant que les « bons » participants.⁶⁸

3.2b La répétition des violences conjugales comme principal indicateur de changement

Eu égard à l'objectif initial des programmes pour les auteurs de violences conjugales, il n'est pas étonnant de voir que leurs évaluations mesurent quasi exclusivement des indicateurs de changement au niveau individuel, essentiellement la répétition des violences conjugales.⁶⁹ Pour ce faire, les recherches s'appuient sur 3 indicateurs : des *données officielles* (infractions enregistrées par la police, condamnations), des *données autoreportées* soit les informations transmises par le participant, et des *données de victimisation* soit les informations transmises par les partenaires. Le plus souvent les recherches évaluatives combinent ces différents indicateurs.⁷⁰

Le fait de considérer uniquement les données officielles constitue un biais évident puisque seule une minorité des actes de violence conjugale sont portés à la connaissance des autorités.⁷¹ De plus, ces données reposent

également sur le souhait de la victime de dénoncer de nouveaux faits de violence. Motivation qui dépend de multiples facteurs, notamment son désir de voir son conjoint continuer le programme parce qu'elle y croit ou la méfiance envers les autorités, car elle est déçue ou fâchée de l'intrusion du système.⁷² Par ailleurs, les données officielles enregistrent uniquement les infractions pénales; les données autoreportées et de victimisation sont donc en mesure de donner une image plus complète des comportements de l'auteur.

Intégrer des données transmises par les victimes dans une démarche évaluative ne va toutefois pas sans poser certaines difficultés, et le risque de sous-estimation des répétitions demeure. Chez Feder *et al.* (2008), la proportion de victimes qui participent à l'étude durant la période de suivi serait faible, entre 30-80 % des victimes. Or, on ne peut pas exclure que les victimes qui ne sont plus joignables diffèrent de celles qui répondent, créant alors un biais. Ce d'autant plus que la recherche suggère que certaines victimes sont davantage susceptibles de disparaître des études évaluatives que d'autres, notamment celles qui sont (plus) marginales et victimes de violences plus sévères et plus fréquentes.⁷³

Inversement, il a aussi été suggéré que les victimes pouvaient être plus à même de dénoncer les violences subies grâce au soutien dont elles bénéficient dans le cadre de certains programmes destinés aux auteurs ou une confiance renouvelée envers les autorités, sans que cela ait un quelconque lien avec les effets de l'intervention sur les hommes.⁷⁴

⁶⁸ Pour une discussion, voir not. Gondolf (2001).

⁶⁹ La plupart des évaluations ne considèrent que la répétition en matière de violences conjugales et non l'ensemble des nouvelles infractions qui auraient pu être commises (Eckhardt *et al.*, 2013a, 2013b).

⁷⁰ Dans le projet IMPACT, par exemple, sur un total de 65 évaluations codées, 15 intégraient des données officielles sur la répétition des violences conjugales, 11 intégraient des données autoreportées et seulement 4 des données de victimisation (Hester *et al.*, 2014 : 26-33). Sur 20 évaluations recensées par Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), 11 incluaient des données autoreportées ou transmises par les victimes, tandis que 9 n'avaient considéré que des données officielles.

⁷¹ Entre un quart et un tiers selon les recherches nord-américaines (Johnson, Dawson, 2010 : 66, 94; Tjaden, Thoennes, 2000 : 49-50), européennes (Jaspard, Brown, Condon, Firdion, Fougeyrollas-Schwebel, Houel, Lhomond, Maillochon, Saurel-Cubizolles, Schiltz, 2002 : 275-8) et

suisses (Gillioz, De Puy, Ducret, 1997 : 101; Killias, Simonin, De Puy, 2005 : 83-6).

⁷² Not. Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) et Feder, Wilson et Austin (2008).

⁷³ Voir Sullivan, Rumpitz, Campbell, Eby et Davidson (1996) sur la manière de réduire l'attrition dans les recherches impliquant les femmes victimes de violences conjugales. D'autres recherches suggèrent aussi que le conformisme des participants augmente la probabilité qu'ils terminent le programme et ne récidivent pas (Feder *et al.*, 2008); voir ég. pp. 29 ss.

⁷⁴ Klein et Crowe (2008).

Enfin, outre les biais inhérents aux indicateurs de réitération, plusieurs critiques portent sur le fait même de considérer la réitération comme une mesure de l'efficacité des programmes. Sans entrer ici dans les détails, puisque cette question est abordée spécifiquement ci-après,⁷⁵ soulignons simplement la tendance récente à considérer d'autres indicateurs de « succès », soit aussi bien des changements comportementaux, attitudeux et psychologiques à observer chez l'auteur que des informations quantitatives et qualitatives recueillies auprès de sa partenaire (ou ex-partenaire).⁷⁶

3.2c Une durée de suivi trop courte et des intervalles d'évaluation irréguliers

Nul ne s'étonnera de la variabilité des plans expérimentaux en matière de durée du suivi et d'intervalles d'évaluation. Une variabilité qui limite la validité des comparaisons inter-études et la possibilité de réaliser des méta-analyses. Par exemple, Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) ont observé que le suivi pouvait varier de 0 à 54 mois post-intervention, soit une durée médiane de 18 mois.⁷⁷ Tant la durée du suivi que les intervalles d'évaluation sont fonction des indicateurs de changements que l'on souhaite mesurer.⁷⁸ Les études qui récoltent les données de leurs indicateurs immédiatement après la fin du programme seraient ainsi plus susceptibles d'observer des résultats positifs en matière de diminution de la

récidive que celles qui mesurent ces résultats après un certain intervalle de temps.⁷⁹

Quels que soient la durée de suivi et l'intervalle d'évaluation, les résultats demeurent tributaires du degré de rétention des participants dans l'étude, soit la possibilité de les recontacter eux-mêmes, ou leurs partenaires, pour mesurer les indicateurs sélectionnés. Par exemple, pour les évaluations des programmes psychoéducatifs d'orientation féministe et cognitivo-comportementale considérées par Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), des données ont pu être collectées après le dernier moment de contact avec le participant de 61 % des cas pour les indicateurs autoreportés (valeur médiane ; intervalle : 25-100 %), tandis que chez Feder et Dugan (2002) seulement 30 % des partenaires ont pris part à l'évaluation fixée 6 mois après la fin du programme et elles n'étaient plus que 22 % à participer à l'évaluation des 12 mois.

3.2d Une validité externe inconnue

Finalement, même les études aux designs les plus rigoureux ne peuvent pallier les biais de validité externe si elles n'ont pas été réalisées avec une population générale d'auteurs de violences conjugales, ce qui est rarement le cas.

La plupart des recherches évaluatives impliquent une sélection des participants, par exemple en acceptant ou non les participants volontaires, en sélectionnant les participants en fonction de leurs antécédents criminels ou de leur dangerosité. Or, nombre de ces critères ne sont pas nécessairement explicités. Sans compter que des différences entre les participants sont susceptibles d'influencer la généralisabilité des observations, par exemple en fonction de caractéristiques sociodémographiques, psychologiques ou motivationnelles.⁸⁰

⁷⁵ Cette question est traitée ci-après, pp. 35 ss.

⁷⁶ Not. Day *et al.* (2009b : 233), Kelly et Westmarland (2015b) et Westmarland et Kelly (2013). Pour un aperçu des différents indicateurs pouvant être recueillis dans le cadre du travail avec les auteurs, se référer aux différents documents et lignes directrices établis dans le cadre des projets européens WWP et IMPACT (note 38) ; voir ég. ci-après, pp. 36 ss.

⁷⁷ Les évaluations menées sur des programmes traditionnels incluent généralement toujours une évaluation à 6 mois post-intervention, tandis que les programmes alternatifs, notamment les programmes d'intervention de type psychodynamique peuvent inclure des intervalles plus courts (ex. 1 mois post-traitement) eu égard aux indicateurs de changement qui sont considérés.

⁷⁸ En conclusion de leur méta-analyse, Davis et Taylor (1999) recommandent, par exemple, un suivi réalisé à 6 mois d'intervalle sur une période d'au moins sur une année, idéalement 2 ans.

⁷⁹ Dunford (2000) et Feder *et al.* (2008).

⁸⁰ Si certains comme Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) font l'hypothèse que la meilleure performance du programme

Enfin, compte tenu de l'importance du contexte légal et socioculturel en matière de lutte contre les violences conjugales et pour l'efficacité des programmes pour les auteurs, il faut tenir compte du contexte dans lequel un programme est implémenté pour en généraliser les conclusions, notamment ses liens avec d'autres services, son rapport à la justice ou l'existence de sanction en cas de non-respect des règles.⁸¹

Il est essentiel d'identifier les critères susceptibles d'influencer la généralisabilité des résultats observés à l'ensemble des auteurs de violences conjugales.

avec certains groupes d'auteurs aurait à voir avec leur motivation initiale, les résultats des recherches préliminaires en la matière sont inconsistantes. *A contrario*, Davis et Taylor (1999) ont observé des performances différentes chez deux groupes aux motivations similaires. À ce stade, il paraît difficile de conclure ; voir ég. ci-après pp. 29 ss.

⁸¹ P. ex. Day *et al.* (2009a) et Gondolf (2004) ; voir ég. titre 1.1.

4 Le succès des programmes pour les auteurs de violences conjugales

Parce qu'aucun modèle ou modalité de traitement n'a démontré une efficacité supérieure aux autres, il est prématuré pour les états de promulguer des standards limitant la palette de traitements disponibles pour les auteurs de violences conjugales. Les services d'intervention en matière de violences conjugales sont davantage susceptibles d'améliorer leurs prestations en ajoutant des composants ou en adaptant leurs traitements à une clientèle spécifique, qu'en adhérant de manière rigide à un curriculum en particulier en l'absence de toute preuve empirique de son efficacité supérieure. (...) Les promoteurs de traitements devraient développer des techniques alternatives et collaborer avec des chercheurs de manière à évaluer leur efficacité dans un effort visant à développer une pratique fondée sur les données probantes. À cette fin, les chercheurs doivent devenir une composante intégrale de la réponse communautaire coordonnée en matière de violences conjugales.⁸²

Après avoir parcouru la littérature, force est de constater que l'on en sait davantage sur les programmes qui ne fonctionnent pas – ou semblent ne pas fonctionner – que sur les interventions qui ont connu un certain succès. De surcroît, compte tenu des critiques mettant en doute la qualité méthodologique des recherches évaluatives en la matière, toute prise de position se doit de rester prudente et de reposer sur une prise en compte rigoureuse de la qualité méthodologique des études sur lesquelles elle se fonde.

Les recherches évaluatives sur les programmes pour les auteurs de violences

conjugales se caractérisent d'abord par leur inconsistance. À une première série d'études affirmant, de manière quelque peu cavalière, une diminution de la réitération des violences conjugales imputables aux programmes implémentés ont succédé des recherches évaluatives, certes plus scientifiques, mais parvenant alors à des résultats souvent contradictoires.

Ces contradictions sont attribuées : (a) aux différents degrés de rigueur méthodologique de ces études,⁸³ (b) aux critères de succès choisis et à leurs indicateurs ; (c) à la durée des suivis ; et (d) au degré d'intégrité variable des différentes implémentations de programmes.

4.1 Le critère de la réitération des violences conjugales

4.1a Faut-il considérer le verre comme à moitié plein ou à moitié vide ?

La question de l'efficacité des programmes pour les auteurs est abordée à partir d'un petit nombre de recherches expérimentales et quasi-expérimentales méthodologiquement rigoureuses et d'un nombre plus élevé de recherches non expérimentales. Les secondes concluent dans leur grande majorité que la participation à un programme réduit le risque ultérieur de violences conjugales, tandis que les premières concluent à un effet positif modeste des programmes pour les auteurs, voire nul dans certains cas.

Tandis que certains chercheurs et praticiens appellent à multiplier le recours aux programmes standardisés destinés aux auteurs contraints par la justice pénale pour protéger les victimes de violences conjugales, ce même en l'absence de « preuve » définitive de leur efficacité, d'autres se montrent plus conservateurs en affirmant qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve empirique

⁸² D'après Babcock *et al.* (2004 : 1048-9) : «Because no one treatment model or modality has demonstrated superiority over then others, it is premature for states to issue mandates limiting the range of treatment options for batterers. Battering intervention agencies are more likely to improve their services by adding components or tailoring their treatments to specific clientele, than by rigidly adhering to any one curriculum in the absence of empirical evidence of its superior efficacy. (...) Treatment providers should develop alternative techniques and collaborate with researchers to evaluate their efficacy in an effort to develop evidence-based practice. To this end, researchers need to become an integral part of the coordinated community response to domestic violence.»

⁸³ Soit l'hypothèse que plus les évaluations sont rigoureuses, moins elles sont susceptibles de conclure à un impact des programmes pour les auteurs sur la diminution de la réitération des violences conjugales ; voir ci-dessus, note 48.

solide ni de la capacité de ces programmes à réduire de manière significative la réitération des violences conjugales ni de la supériorité de l'un ou l'autre de ces programmes.

Dans une certaine mesure, prendre position dans ce débat revient à décider si le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Et ce littéralement dans la revue systématique proposée par Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), puisque la moitié des évaluations examinées avaient conclu à l'efficacité du programme évalué et l'autre moitié à son inefficacité.

Dans l'ensemble, les méta-analyses concluent à une diminution faible, mais significative, de la réitération des violences conjugales pour les hommes qui terminent un programme de prise en charge, en comparaison de ceux qui abandonnent ou ne bénéficient pas d'un tel programme.⁸⁴ Cette diminution s'observe surtout dans les études qui utilisent les données officielles comme indicateurs de réitération,⁸⁵ et il n'est pas possible d'affirmer que ces conclusions se généralisent à l'ensemble des auteurs de violences conjugales.⁸⁶ Lorsque les évaluations incluent des données de victimisations transmises par les victimes, les différences observées entre les conditions expérimentale et de contrôle auraient tendance à diminuer, voire à disparaître.⁸⁷

En Europe, seule une des 12 études sélectionnées par Akoensi *et al.* (2013) incluait un groupe de comparaison, qui plus est de mauvaise qualité. Quant au projet IMPACT, s'il faut lui reconnaître la particularité d'inclure des études de contextes légaux et socioculturels divers, il ne différencie ni les programmes ni les plans expérimentaux pour formuler ses conclusions. Qui plus est, sa synthèse est formulée sur la base de multiples indicateurs de changement de nature comportementale, attitudinale, psychologique, motivationnelle, ou encore en référence à d'autres facteurs de risque liés à la réitération des violences conjugales, le tout sans aucune distinction. Ainsi, 13 des 65 études comparées concluaient à un effet statistiquement significatif des programmes d'intervention sur divers indicateurs de changement et 37 concluaient à un effet modeste de ces programmes, en l'absence toutefois de résultats statistiquement significatifs. Le lecteur qui souhaite se faire une opinion plus spécifique se voit redirigé vers le résumé individuel de ces différentes études.⁸⁸

4.1b En quoi consiste le travail avec les auteurs ?

En admettant que les programmes pour les auteurs contribuent modestement à diminuer la réitération des violences conjugales, la recherche ne nous apprend toutefois que peu de choses quant aux mécanismes à l'origine des changements observés.

Aucune régularité ne semble émerger concernant les modalités de prise en charge, les activités les plus efficaces, ou certaines caractéristiques spécifiques du travail en groupe, ce dans les études récentes⁸⁹ comme les plus anciennes.⁹⁰ Dès lors, il n'est pas

⁸⁴ Davis et Taylor (1999) ont conclu à un effet significatif des programmes d'intervention sur la diminution de la réitération des violences conjugales sur la base de 7 études. Babcock *et al.* (2004) ont conclu, quant à eux, à un effet très modeste de ces programmes sur la base de 22 études. Feder *et al.* (2008), plus conservateurs, ont considéré 10 études seulement et ont conclu à un effet modeste des programmes sur la base des données policières officielles, et un effet nul sur la base des données transmises par les victimes. D'autres auteurs se sont montrés encore plus stricts dans leurs critères, à l'instar de Smedslund *et al.* (2011) qui ont conclu que les données existantes ne permettaient pas de conclure à une quelconque efficacité des programmes sur la diminution de la réitération des violences conjugales. Enfin, Feder et Wilson (2005) ont, quant à eux, conclu à l'inefficacité des programmes d'intervention, voire même à leurs effets négatifs.

⁸⁵ Babcock *et al.* (2004), Edleson (2012) et Feder et Wilson (2005).

⁸⁶ Feder *et al.* (2008).

⁸⁷ Edleson (2012) et Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b).

⁸⁸ Hester *et al.* (2014).

⁸⁹ Babcock *et al.* (2004), Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), Edleson (2012) et Gondolf (2004).

⁹⁰ P. ex. une comparaison entre un programme psychoéducatif et un autre destiné aux couples (Dunford, 2000); une comparaison entre un programme psychoéducatif et des groupes d'entraide (Edleson, Syers, 1990); ou encore une comparaison entre une approche psychodynamique et une approche féministe cognitivo-comportementale (Saunders, 1996).

possible d'exclure que la surveillance créée par la participation régulière à un groupe soit à l'origine des changements observés, indépendamment des modalités des différents programmes ou des activités qui les caractérisent.

De manière globale, aucun modèle d'intervention ne paraît plus particulièrement efficace avec les auteurs de violences conjugales. Ainsi, Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) observent-ils, d'une part, une efficacité similaire des interventions traditionnelles et alternatives sur la réduction des violences conjugales et, d'autre part, l'absence de différence entre les modèles privilégiant une approche proféministe et ceux qui s'inscrivent dans une orientation cognitivo-comportementale.⁹¹ Il faut toutefois souligner que l'éclectisme⁹² des approches limite, voire empêche, la mise en évidence des effets propres à un modèle théorique particulier ou des activités spécifiques.⁹³

Il est théoriquement admis que tout programme doit être conçu sur la base d'une théorie cohérente et empiriquement solide, expliquant à la fois les mécanismes du comportement violent et les mécanismes de changement visés. La logique des différents programmes ne serait toutefois que rarement articulée, ce qui se traduirait par une faible intégrité de l'administration des programmes.⁹⁴ Sans compter qu'il n'existe pas de consensus quant à savoir ce qui constitue les critères d'intégrité d'un programme.⁹⁵

Enfin, le fait que certains programmes soient plus structurés que d'autres ne paraît pas non plus influencer leur efficacité relative. Si des études plus anciennes suggéraient une efficacité plus grande des programmes très structurés pour l'ensemble des auteurs,⁹⁶ ou seulement certaines catégories d'entre eux,⁹⁷ aucune ne s'est prononcée de façon catégorique.

La question de la structuration paraît revêtir un intérêt beaucoup plus important lorsqu'analysée en référence au degré d'intégration de différents programmes d'intervention, et non en référence à leur contenu respectif. Ainsi, le constat, formulé déjà dans les années 1990, que les approches communautaires coordonnées favorisent l'efficacité des programmes pour les auteurs s'est confirmé au fil du temps, notamment sous les traits de l'expression « *system matters* » popularisée par les travaux de Gondolf.⁹⁸ L'efficacité d'un programme reposerait en partie dans la capacité du système à asseoir la légitimité des interventions, accompagner leur implémentation, surveiller leur déroulement, et sanctionner toute violation de leurs règles de fonctionnement.

4.1c Combien de temps laisser au temps ?

Quelques études ont comparé la durée totale des programmes pour les auteurs⁹⁹ sans pour autant mettre en évidence des différences significatives en termes de réitération des violences conjugales : aucune régularité ne semble émerger quant à une éventuelle durée idéale d'intervention.¹⁰⁰

⁹¹ Si les approches cognitivo-comportementales ont habituellement une efficacité reconnue en matière de prévention de la récidive, cela ne semble pas être plus particulièrement le cas en matière de violences conjugales (Smedslund *et al.*, 2011). Cela rejoint le constat de Day *et al.* (2009a) qui suggèrent que les programmes pour les auteurs seraient, dans l'ensemble, moins efficaces pour réduire la réitération des violences conjugales que les programmes de prévention destinés à d'autres catégories de délinquants.

⁹² Sur la question de l'éclectisme en matière de travail avec les auteurs de violences conjugales, se référer à l'excellente synthèse de Vlasis (2014).

⁹³ Sur la confusion des approches, voir titre 1.2.

⁹⁴ Day *et al.* (2009a).

⁹⁵ Kelly et Westmarland (2015a : 36).

⁹⁶ Edleson et Syers (1990).

⁹⁷ Saunders (1996).

⁹⁸ Gondolf (2004).

⁹⁹ Dans l'étude multisite de Gondolf (1999), 15 mois après la fin du programme, aucune différence significative n'apparaissait entre les groupes selon qu'ils avaient duré 3-9 mois. Edleson et Syers (1990) n'ont pas non plus observé de différence 6 mois après la fin du programme selon que les participants avaient été astreints à une condition intensive (32 séances bi-hédomadaires) ou standard (12 séances hebdomadaires).

¹⁰⁰ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), Edleson (2012) et Gondolf (2004).

Si le nombre de séances requises et leur durée ne sont pas toujours indiqués dans les évaluations, les données disponibles soulignent une grande variabilité. Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) constatent que le nombre de séances varie entre 8 et 52 séances, soit 22.2 séances en moyenne, qui durent chacune entre 75 et 180 minutes, soit 118 minutes en moyenne. Il faut toutefois noter que le choix peut se porter vers un programme d'une durée particulière pour des raisons autres que le seul impact sur le changement (p. ex. dimension symbolique, facteurs logistiques). Quant au principe de calquer la durée sur les résultats des recherches évaluatives, il semblerait que la majorité des programmes soient (bien) plus courts que la période identifiée comme à risque de récidive,¹⁰¹ soit une quinzaine de mois pour la majorité des auteurs de violences conjugales.¹⁰²

Quoi qu'il en soit, il apparaît important que les recherches évaluatives mesurent des indicateurs d'efficacité dans des temporalités variées, s'intéressant aussi bien à des changements immédiats ou à court terme – susceptibles d'être passagers – qu'à des changements à (plus) long terme.¹⁰³

4.1d Des programmes taillés sur mesure ?

Les hommes auteurs de violences conjugales ne sont pas tous identiques. La nécessité de créer des programmes différents en fonction de leur profil ou de leur schéma de violences continue de faire débat, opposant notamment les adeptes des approches (féministes)

psychoéducatives aux adeptes des approches psychodynamiques.

D'un point de vue pratique toutefois, il faut souligner, d'une part, la diversité des pratiques d'évaluation pré-programme et, d'autre part, le fait que nombre de juridictions ne proposent souvent pas différents programmes d'intervention.

Quatre aspects particuliers ont fait l'objet de recherches approfondies : (1) les traits de personnalité et les types d'auteurs de violences conjugales ; (2) leurs caractéristiques sociodémographiques ; (3) leur appartenance socioculturelle ; et (4) l'existence, chez certains d'entre eux, de problèmes d'addiction ou de santé mentale concomitants à leur usage de violence. La recherche a tenté d'examiner systématiquement l'influence de ces différents paramètres sur la participation au groupe (taux d'abandon) et la réitération des violences, de façon à identifier des arguments pour une prise en charge « individualisée ».

Traits de personnalité et types d'auteurs

L'idée qu'il faudrait mieux différencier les auteurs afin de les orienter vers des programmes spécifiques en fonction de leurs besoins s'inscrit dans le sillage des travaux sur les typologies d'auteurs de violences conjugales.¹⁰⁴ Un intérêt favorisé par une série d'études concluant à l'efficacité différentielle de certains modèles d'intervention sur le taux d'abandon et la réitération des violences conjugales.¹⁰⁵

¹⁰¹ Ce qui renvoie à l'importance d'assurer un suivi une fois le programme terminé, voir p. ex. Edleson (2012).

¹⁰² Gondolf (2004) et Weisz (2001). Sans compter que ces récidives sont généralement le fait d'un nombre restreint d'individus dont on ne parviendrait pour l'heure pas à diminuer le recours à la violence. Chez Gondolf (2004), par exemple, 20 % des hommes sont responsables de 80 % des nouveaux délits commis après l'admission dans le programme.

¹⁰³ Le projet IMPACT propose ainsi un schéma d'observation comprenant 5 temporalités ; (T₀) l'auteur est référé au programme ; (T₁) le suivi individuel ou le programme de groupe commence ; (T₂) durant le suivi individuel ou le programme de groupe ; (T₃) à la fin du suivi individuel ou du programme de groupe ; et (T₄) après une période de suivi, p. ex. de 6 mois après la fin du suivi individuel ou du programme de groupe (Hester *et al.* 2014).

¹⁰⁴ D'une part, voir p. ex. Holtzworth-Munroe et Meehan (2004) ou Cavanaugh et Gelles (2005) pour des typologies construites en référence à des types de personnalité, ainsi que Capaldi et Kim (2007) pour une mise en perspective. D'autre part, voir Johnson (2008) pour une typologie construite en référence à la gravité des violences et à l'existence de comportements de contrôle.

¹⁰⁵ P. ex. Corvo, Dutton et Chen (2008), Eckhardt, Holtzworth-Munroe, Norlander, Sibley et Cahill (2008) et Stith *et al.* (2004). En Europe également ; en Espagne, par exemple, aussi bien la durée que les contenus du programme Galicia sont adaptés en fonction du profil de l'agresseur (Arce, Fariña, 2010).

Ce point de vue ne fait toutefois pas l'unanimité. À l'instar de White et Gondolf (2000 : 486), plusieurs chercheurs et praticiens défendent le principe d'intervention « *one size fits most* ». Ils estiment que les hommes se comportent de manière plus ou moins identique dans les programmes, ce quel que soit leur profil typologique et que le type de personnalité ne constitue pas un prédicteur du succès d'une prise en charge.¹⁰⁶ Comme le rappelle Chung (2015), il existe aussi un risque à recourir à des catégories typologiques. Parce que celles-ci sont souvent associées à des niveaux de risque particuliers, leur utilisation pourrait engendrer une sous-estimation du danger couru par la victime si elles sont utilisées de manière prédictive.

Caractéristiques sociodémographiques

Les recherches menées en manière d'attrition suggèrent aussi que certaines caractéristiques sociodémographiques et biographiques des auteurs auraient une influence sur leur propension à mener à terme leur prise en charge. Il s'agit principalement d'évaluations portant sur les programmes nord-américains de type psychoéducatif ou de type cognitivo-comportemental. Celles-ci suggèrent que les participants jeunes, non mariés, de statut socioprofessionnel inférieur, avec des revenus limités et appartenant à une minorité ethnique sont plus susceptibles d'abandonner le programme.¹⁰⁷ Si l'existence d'antécédents criminels ne paraît pas favoriser l'achèvement du programme, l'état des connaissances sur l'influence possible d'autres facteurs liés à la violence (p. ex. gravité des violences commises, abus subis dans l'enfance) sur l'attrition n'est pas concluant.¹⁰⁸

¹⁰⁶ Gondolf (2012 : 127-66).

¹⁰⁷ D'après Jewell et Wormith (2010) ; voir ég. les recherches américaines de Bennett, Hsieh et Stoops (2010) et Feder et Dugan (2002), mais aussi Echeburúa (2013) qui souligne également un lien entre marginalité et abandon du programme dans le contexte espagnol.

¹⁰⁸ Jewell et Wormith (2010). À l'inverse, Echeburúa et Fernández-Montalvo (2009), en Espagne, concluent à une augmentation de la probabilité d'abandon chez les auteurs ayant un nombre élevé d'antécédents.

Dans une certaine mesure, ces résultats suggèrent que l'importance que revêtent, pour le participant, ses liens familiaux et sociaux et son attachement aux institutions sociales, d'une part, et son respect des normes communautaires, d'autre part, aurait une influence sur son assiduité.

Si ces associations statistiques se vérifient, il ne s'agirait pas de développer des programmes ou des contenus particuliers, mais plutôt que les intervenants identifient les leviers permettant d'engager, dans le programme, les personnes ayant peu d'attaches familiales et sociales ou un profil moins conformiste.

Appartenance ethnique

Les approches dites culturellement-spécifiques ou culturellement-sensibles¹⁰⁹ font référence, d'une part, aux minorités ethniques aux États-Unis,¹¹⁰ d'autre part, aux populations indigènes en Australie et au Canada¹¹¹ et, de manière marginale, aux populations immigrées dans un contexte occidental.¹¹²

Quelques études, bien qu'encore trop peu nombreuses, soulignent la pertinence des modèles intégrant des contenus socioculturels particuliers, ou s'appuyant sur des modes d'administration ou des activités spécifiques. Ces adaptations des approches traditionnelles contribueraient non seulement à réduire le taux d'abandon, mais aussi la réitération des violences conjugales.¹¹³ Les praticiens

¹⁰⁹ Gondolf et Williams (2001), par exemple, différencient 3 types de programmes destinés aux auteurs de violences afro-américains : les programmes «color blind» pour qui ces dimensions n'ont aucune importance, les programmes «culturally-specific» qui intègrent des éléments propres à la culture communautaire des différents groupes ethniques représentés parmi les participants et les programmes «culturally centered» qui se focalisent sur un groupe ethnique particulier.

¹¹⁰ Auteurs d'origine afro-américaine ou hispanique ; voir Gondolf et Williams (2001) et Gondolf (2012 : 155-6).

¹¹¹ Mackay *et al.* (2015 : 14-7).

¹¹² En Espagne, Echaury, Fernández-Montalvo, Martínez et Azkarate (2013) concluent à l'efficacité identique de leur programme d'intervention pour les immigrés et les nationaux.

¹¹³ Gondolf et Williams (2001) ont ainsi observé qu'une proportion plus faible d'auteurs afro-américains terminait le programme (52 % vs 82 %) et qu'ils étaient deux fois plus

soulignent également la pertinence de pratiques culturellement compétentes dans le travail de terrain.¹¹⁴

Addictions et problèmes de santé mentale concomitants

La recherche a mis en évidence la prévalence élevée des addictions chez les auteurs de violences conjugales,¹¹⁵ tout comme l'existence de troubles de la santé mentale concomitants.¹¹⁶ Les hommes astreints à des programmes d'intervention seraient non seulement plus nombreux à souffrir de troubles mentaux et/ou d'addictions que les hommes dans la population générale, mais aussi que les auteurs de violences conjugales qui n'ont pas été astreints à un programme. Le fait d'aborder ces questions se heurte aux réticences de certains intervenants qui y voient une manière de déresponsabiliser – voire d'excuser – l'auteur des violences. Or, sans nullement considérer ces comorbidités comme des causes des comportements violents, force est de reconnaître qu'ils compliquent toute prise en charge.

En ce qui concerne les addictions tout d'abord, et les troubles liés à l'alcool plus particulièrement, il paraît nécessaire de mettre en œuvre des approches spécifiques visant à traiter la concomitance de l'abus d'alcool et du recours à la violence.¹¹⁷ Or, au vu de certaines différences fondamentales entre les programmes pour les auteurs de violences conjugales et ceux destinés au traitement des addictions, leur intégration se révèle complexe. Ce notamment lorsqu'il convient de décider dans quel ordre les interventions doivent être administrées. Au niveau des pratiques, cela implique également que les intervenants

susceptibles d'être arrêtés (13 % vs 5 %), mais moins susceptibles de réitérer des violences sur la base des déclarations des victimes (32 % vs 39 %).

¹¹⁴ Baobaid, Kovacs, MacDiarmid et Tremblay (2015).

¹¹⁵ Braaf (2012) et Galvani (2010).

¹¹⁶ Cavanaugh et Gelles (2005) et Holtzworth-Munroe et Meehan (2004).

¹¹⁷ Not. parce que l'alcool est parfois un facteur d'exclusion des groupes d'intervention et que le risque de violences répétées est fortement augmenté par la consommation d'alcool (Gondolf, 2012).

possèdent des compétences cliniques et sociales polyvalentes et, au niveau des politiques, cela nécessite un décloisonnement des institutions.¹¹⁸

Au vu des résultats encourageants des prises en charge combinées,¹¹⁹ il paraît important de continuer de stimuler une réflexion théorique et pratique quant à la meilleure façon d'intégrer ces modalités d'intervention.

Des débats similaires ont émergé concernant la concomitance entre violences conjugales et troubles de la santé mentale (p. ex. dépression, anxiété, personnalité borderline, troubles de l'attachement), avec notamment comme recommandation une réorientation des programmes vers des interventions de type psychodynamique. Cependant, la qualité variable des dépistages pré-programme, voire leur manque de systématique, limite la validité des conclusions quant à la pertinence – et la faisabilité – de tels programmes.¹²⁰

Plusieurs recherches espagnoles soulignent, par exemple, un lien entre la probabilité d'abandon du programme et le profil de l'agresseur, spécifiquement son histoire psychiatrique et ses antécédents d'addiction, davantage qu'une influence de la nature et la sévérité des violences commises.¹²¹ Les abandons surviendraient surtout dans les

¹¹⁸ Pour une illustration en matière de lutte contre les violences conjugales et l'abus d'alcool, voir le projet anglais *Stella, Stella Toolkit* (2007) et *Complicated Matters* (2013) ; un projet adapté récemment en Suisse alémanique par Aeberhard et Frei (2015) et qui sera bientôt disponible en Suisse romande également.

¹¹⁹ Dans une étude américaine, les hommes ayant participé au programme combiné étaient deux fois moins susceptibles de récidiver que ceux du groupe témoin, respectivement 6 % et 14 %, voir Goldkamp (1996) ; pour des études récentes, voir Gilchrist, Blazquez *et al.* (2015) et Gilchrist, Radcliff *et al.* (2015). Le traitement des addictions dans un contexte de violences conjugales est également au cœur des préoccupations des promoteurs de programmes pour les auteurs de violences conjugales en Europe, notamment en Espagne, même si les projets paraissent là-bas suivre davantage la piste des traitements parallèles que des traitements intégrés (Arce, Fariña, 2009; Carbajosa, Boira Sarto, 2013).

¹²⁰ Gondolf (2011).

¹²¹ Boira Sarto et Jodrá Esteban (2010). En milieu carcéral, un nombre élevé d'antécédents criminels aurait toutefois un impact négatif sur la complétion du programme Echeburúa et Fernández-Montalvo (2009).

premières semaines. La moitié des abandons auraient ainsi lieu en marge des deux premières sessions;¹²² ils seraient plus nombreux parmi les auteurs présentant des vulnérabilités attitudinales (p. ex. machisme) ou psycho(patho)logiques.¹²³

Il semble donc qu'il faille attendre encore avant de se prononcer. Nous rejoignons toutefois Day *et al.* (2009b) en considérant qu'il est possible de reconnaître la diversité des besoins des auteurs, sans que cela équivaille pour autant à leur permettre d'éviter d'endosser leur responsabilité face aux actes commis.

4.1e La carotte, mais surtout le bâton

Dès les premières recherches en la matière est apparue l'idée que le système dans lequel vient s'intégrer le programme les auteurs de violences conjugales revêt une importance centrale pour l'efficacité de ce dernier. Or, des réalités très différentes se dissimulent derrière cette idée : modèle de Duluth, approche communautaire coordonnée, poursuite d'office ou encore gestion de cas.¹²⁴

En bref, les hommes abandonneraient moins fréquemment le programme, et récidiveraient également moins fréquemment, dans les systèmes qui : (1) permettraient une intégration très rapide dans un programme (2-3 semaines); (2) appliqueraient un suivi continu de l'assiduité des auteurs (*compliance*); et (3) sanctionneraient tout individu qui ne respecte pas les règles ou abandonne le programme.¹²⁵ L'astreinte à un programme déjà lors de la phase avant jugement (*pretrial*), par exemple, de même que les procédures accélérées (*fast track*) mises

en œuvre notamment par les cours spécialisées en matière de violences conjugales pourraient offrir des perspectives pour une amélioration des prises en charge. Les données évaluatives en la matière sont toutefois préliminaires, et l'on ne dispose pas de suffisamment d'informations quant à leurs éventuels corollaires négatifs.¹²⁶

Chacun de ces modèles nécessite une importante coordination entre les autorités judiciaires et les institutions administrant les programmes pour les auteurs. Ils posent également des problèmes de confidentialité : quelles informations doivent-elles – ou peuvent-elles – être transmises et à qui ? Les intervenants sont souvent peu à l'aise avec le fait de transmettre d'autres informations que la simple participation à telle ou telle séance, comme le fait d'indiquer si l'auteur a admis des comportements violents anciens ou nouveaux. Sans compter que certains, chercheurs comme praticiens, sont critiques quant au fait d'évaluer des changements de comportement sur la base des seuls comportements dans le groupe.¹²⁷

Mais parler de gestion de cas fait aussi souvent référence à la pratique des certaines institutions ou agences de contacter les victimes, partenaires ou ex-partenaire, durant le programme.¹²⁸ L'idée de garder le contact avec les partenaires paraît d'autant plus importante que ces dernières peuvent avoir des avis plus nuancés – voire divergents – quant à la situation et aux « progrès » de l'auteur.¹²⁹

4.1f Peut-on obliger un auteur à participer ?

Ce questionnement renvoie à la différence entre participation volontaire et participation

¹²² P. ex. Boira Sarto et Jodrá Esteban (2010) et Echeburúa, Sarasua, Zubizarreta et De Corral (2009). En comparaison, le taux d'abandon des programmes espagnols contraints par la justice serait inférieur à 10%.

¹²³ Echeburúa (2013).

¹²⁴ Au sens de *case management* dans les textes en anglais. Avec cette notion, l'on retrouve aussi parfois l'idée qu'une évaluation individualisée avec la formulation d'objectifs particuliers pourrait être complémentaire au travail de groupe (Vlais, 2014).

¹²⁵ D'après Gondolf (2004), voir aussi Day *et al.* (2009a).

¹²⁶ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b).

¹²⁷ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b); pour une discussion dans le contexte suisse, voir ég. Gloor et Meier (2002).

¹²⁸ Pour des exemples de pratiques, voir le rapport 2013 du workshop du programme Daphne WWP, note 76.

¹²⁹ Sur ce point, voir principalement Kelly et Westmarland (2015a), mais aussi Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b); voir ég. ci-après, pp. 36 ss, pour quelques considérations sur le projet anglais MIRABAL.

contrainte à un programme pour les auteurs de violences conjugales.

Un nombre limité de recherches suggèrent que les auteurs qui vont au bout de leur prise en charge sont, de fait, les auteurs les plus motivés à changer. Or, cela dépend également de la manière dont un auteur intègre un programme (p. ex. qui l'envoie et dans quelles circonstances) et de ce qu'il a à gagner en participant à ce programme. Autrement dit, affirmer que les participants volontaires sont forcément plus motivés que les participants contraints par la justice serait préconçu. Le fait que ces derniers soient rigoureusement suivis et sanctionnés en cas de manquement aux règles constitue également une forte motivation pour certains. Toutefois, les cadres d'intervention même stricts restent tributaires en partie du degré de motivation de l'auteur.¹³⁰ Quoi qu'il en soit, l'aide contrainte ne concerne qu'une partie des auteurs de violences conjugales.

Les participants volontaires qui s'engagent dans un programme uniquement pour conserver leur autorité parentale (motivation extrinsèque) pourraient, quant à eux, ne pas connaître un réel désir de changement. Cependant, les facteurs motivationnels pour s'engager dans un tel programme changent avec le temps. Et surtout, à mesure qu'avance la prise en charge, la probabilité que l'auteur développe une motivation intrinsèque à changer augmente.¹³¹

De manière à toucher le plus grand nombre d'auteurs, les experts recommandent la mise en place de programmes destinés aux auteurs de violences conjugales astreints par la justice, référés par des institutions et volontaires.¹³² Ce

d'autant plus que la distinction entre participation astreinte et participation volontaire est parfois floue.¹³³

Il apparaît de surcroît important de mieux comprendre la manière dont la contrainte judiciaire influence la participation à, d'une part, et le succès du programme, d'autre part. Ce d'autant plus que différentes formes de contrainte judiciaire seraient susceptibles d'avoir un impact différent sur le taux d'abandon.¹³⁴

4.1g *Et si les auteurs ne sont pas motivés à changer ?*

Au-delà des mesures visant à augmenter le nombre de prises en charge et la rétention des participants dans les différents programmes d'intervention disponibles, il convient de s'intéresser à celles susceptibles de favoriser des changements durables chez les participants. Mieux comprendre les types et les sources de motivation et leurs impacts sur la participation continue et les modifications attitudinales et comportementales constitue une étape-clé dans l'évolution des programmes pour les auteurs de violences conjugales.

Les mesures visant à améliorer la motivation des auteurs à changer rencontrent, depuis quelque temps, un intérêt marqué.¹³⁵ Évaluation standardisée du degré initial de motivation au changement, augmentation du nombre de séances pour remotiver constamment les participants, et les accompagner dans un processus graduel de responsabilisation : autant de mesures qui s'inscrivent dans un travail thérapeutique

¹³⁰ Echeburúa (2013) pour un programme carcéral et Lila, Catalá, Conchell, García, Lorenzo, Pedrón et Terreros (2010) pour un programme de substitution de peine.

¹³¹ Pour un développement, voir p. ex. Stanley, Borthwick, Graham-Kevan et Chamberlain (2011). Dans le même sens, une recherche exploratoire menée en Suisse a montré que la contrainte judiciaire avait un impact fort sur l'entrée dans un programme, mais que cet effet était atténué une fois les participants engagés dans le programme depuis un certain temps Jaquier *et al.* (2016).

¹³² Hester et Lilley (2014) et Kelly et Dubois (2008). À cela s'ajoute la nécessité de continuer à mieux informer les

partenaires, les agences et les institutions officielles de la finalité des programmes pour les auteurs ; pour un exemple, Gloor et Meier (2002 : 25).

¹³³ Hagemann-White, Kavemann, Beckmann, Brandfass, Grieger, Leopold, Rabe et Katenbrink (2004).

¹³⁴ Si l'on en croit, p. ex., les travaux de Barz, Helfferich, Kavemann, Aksu-Yagci, Breunig et Sommer (2006) en Allemagne.

¹³⁵ Dans certains programmes, un faible degré de motivation constituerait un critère d'exclusion (Barz *et al.*, 2006; Kraus, 2013).

orienté vers le changement.¹³⁶ Sans pour autant que ne soient identifiés les facteurs qui déclenchent un changement d'attitudes ou de comportement, et contribuent à son maintien dans le temps.¹³⁷

Le modèle transthéorique du changement développé par Prochaska et DiClemente (1984) dans le domaine des addictions a reçu une attention croissante dans le domaine des violences conjugales, particulièrement auprès des promoteurs des programmes de type psychodynamique. Ce modèle conçoit la motivation d'une personne à changer comme un processus par étapes.¹³⁸ La condition préalable à tout changement est la nécessité que la personne comprenne que son comportement est problématique et qu'il doit être changé. Ce modèle rappelle également que les individus ne progressent pas de manière linéaire, et qu'il peut même arriver que certains franchissent, à plusieurs reprises, l'ensemble des étapes avant qu'un changement effectif ne survienne. Il postule également que différents facteurs externes sont susceptibles d'influer sur la motivation de l'auteur à changer, notamment des modalités de résidence fluctuantes, ses interactions avec la justice, une éventuelle rupture avec sa partenaire. Autant d'éléments qui doivent être pris en compte si l'on souhaite favoriser un changement.

Les recherches évaluatives menées sur des programmes ayant incorporé les principes du modèle transthéorique montrent des résultats prometteurs, à commencer par une diminution des symptômes d'anxiété et de dépression des

participants et une capacité augmentée à contrôler leurs réactions de colère.¹³⁹ Le recours à des méthodes ou techniques destinées à augmenter la motivation des hommes à changer diminuerait à la fois l'attrition des participants et leur récidence.¹⁴⁰

Les techniques utilisées sont dérivées principalement de l'entretien motivationnel. Celui-ci a pour objectif de stimuler les réticences et les pensées du patient/participant, tout en lui prodiguant un feedback non jugeant sur ses comportements déviant.¹⁴¹

Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) ont ainsi examiné 10 études se réclamant de l'entretien motivationnel et/ou du modèle transthéorique du changement. Ils relèvent une grande variabilité des interventions, des activités et de leur intensité : de l'existence d'une ou deux séances de motivation préalable à l'incorporation de l'ensemble des principes directeurs du modèle transthéorique dans un programme d'une durée de 4 à 6 mois. Ils soulignent des différences au niveau du mode d'administration également : groupes individuels, prise en charge conjointe de couples, ou encore thérapie de couple. Malgré ces différences, les premiers résultats seraient encourageants et surtout solides, car souvent obtenus dans le cadre d'études randomisées. Une diminution modeste de la réitération des violences conjugales serait observée, de même que des effets positifs au niveau de l'engagement dans le traitement et la prise de responsabilité.¹⁴² Les conclusions seraient en revanche moins claires en ce qui concerne la rétention des participants dans un

¹³⁶ Stanley *et al.* (2011).

¹³⁷ Edleson (2012) et Mackay *et al.* (2015). Sur la notion de changement, voir ég. les données qualitatives récoltées dans le cadre du projet anglais MIRABAL (Kelly, Westmarland, 2015a).

¹³⁸ Ces étapes, dans les versions les plus abouties du modèle, sont : la précontemplation (aucune reconnaissance du problème/aucune intention de changer), la contemplation (intention de changer dans les 6 prochains mois), la préparation (intention de prendre des mesures immédiates, dans le mois), l'action (modifications spécifiques, visibles du comportement au cours des 6 derniers mois), le maintien (consolidation, prévention de la rechute), et la sortie permanente (le processus de changement est terminé); d'après Casey, Day et Howells (2005 : 159).

¹³⁹ Alexander (2009), Day *et al.* (2009a), Eckhardt (2004) ou Eckhardt *et al.* (2008), Murphy et Baxter (1997) ou Murphy et Maiuro (2009b), de même que Musser, Semiatin, Taft et Murphy (2008).

¹⁴⁰ Babcock *et al.* (2004).

¹⁴¹ Not. Miller et Rollnick (2002). Le manque de « motivation » revient à de multiples reprises dans les problèmes soulevés par les intervenants, et peut même devenir un facteur d'exclusion (Barz *et al.*, 2006; Kraus, 2013).

¹⁴² Musser *et al.* (2008) et Stuart *et al.* (2007); voir ég. Walker et Bowen (2015) pour une expérience-pilote de type mentoring en Angleterre, ou Subirana-Malaret et Andrés-Pueyo (2013) pour une approche espagnole proactive de la rétention.

programme.¹⁴³ Enfin, si certains changements sont observés immédiatement après la fin de l'intervention, leur maintien à plus long terme demeure insuffisamment établi.¹⁴⁴

À l'heure actuelle, les critiques formulées à l'encontre de ces « nouvelles » approches portent spécifiquement sur la difficulté de mesurer le degré de préparation au changement et de lui associer une prise en charge particulière.¹⁴⁵ Certains considèrent cependant que de telles approches nécessitent un engagement empathique avec l'auteur de violences conjugales, engagement susceptible de faire obstacle à sa responsabilisation.

La notion d'alliance thérapeutique est un concept délicat à examiner en contexte de violences conjugales. Elle renverrait, ici simultanément, à la nature collaborative de la relation, au lien de nature affective entre client/participant et thérapeute/intervenant, et à la capacité qu'ils ont tous les deux à se mettre d'accord sur des activités et des objectifs d'intervention.¹⁴⁶ L'alliance thérapeutique faciliterait l'engagement dans le programme, augmenterait l'assiduité des participants et contribuerait à limiter la récurrence. Elle serait particulièrement importante au début du programme, lorsque les participants sont confrontés au stigma attaché à l'identité d'auteur(s) de violences conjugales.¹⁴⁷ Établir une relation de confiance et un rapport de confidentialité serait essentiel à la création d'un contexte au sein duquel les auteurs demandent – et reçoivent – de l'aide.¹⁴⁸ À l'instar de Vlasis (2014 : 6-8), certains experts conçoivent toutefois un risque que l'alliance thérapeutique prenne la priorité sur la protection des victimes. Reconnaisant

l'importance d'un environnement propice, d'un rapport de confiance et d'un sentiment de sécurité émotionnelle entre participant(s) et intervenant, et acceptant que ce dernier puisse être un allier des auteurs dans leurs efforts de changement, Vlasis rejette tout parallèle entre ces processus et le fait de construire une alliance thérapeutique.

Quoi qu'il en soit, ces travaux portent davantage sur la manière dont les hommes franchissent les différentes étapes du processus de changement et n'augmentent que marginalement notre connaissance des mécanismes sous-tendant ces évolutions, ou la manière de favoriser des changements attitudeux et comportementaux.

Les travaux qui considèrent les circonstances qui *précèdent* l'entrée dans un programme soulignent la complexité des processus de changement en montrant la manière dont les auteurs doivent négocier de multiples facteurs, tant personnels (p. ex. aspects identitaires, stress) qu'interpersonnels (p. ex. confrontation avec leur famille et leurs pairs) et sociaux (p. ex. emploi, statut socioéconomique). Or l'impact de ces facteurs sur la participation aux programmes d'intervention et la réitération des violences conjugales demeure insuffisamment établi.¹⁴⁹

4.1h À deux, est-ce vraiment mieux ?

Malgré certaines oppositions marquées, la thérapie de couple,¹⁵⁰ parfois thérapie en couple(s), a graduellement gagné en visibilité dans le domaine des violences conjugales. Les critiques, formulées très tôt à son encontre,¹⁵¹ émanent principalement des

¹⁴³ D'après (Mackay *et al.*, 2015) ; pour des exemples, voir p. ex. De Los Galanes et Taberero (2013), Kistenmacher et Weiss (2009) ou Taft, Murphy, Elliott et Morrel (2001).

¹⁴⁴ Murphy et Maiuro (2009a).

¹⁴⁵ Gondolf (2012 : 138-47).

¹⁴⁶ Day *et al.* (2009a).

¹⁴⁷ D'après Stanley *et al.* (2011), en référence not. aux travaux de Horvath et Bedi (2002) et de Sharf, Primavera et Diener (2010) ; voir ég. Hellman, Johnson et Dobson (2010).

¹⁴⁸ Campbell, Neil, Jaffe et Kelly (2010).

¹⁴⁹ Not. Curwood, Degeer, Hymmen et Lehmann (2011), et en particulier les travaux dirigés par Walker en Angleterre autour de la notion de *catalyst for change*, p. ex. Walker et Bowen (2015) et Walker, Bowen, Brown et Sleath (2015a, 2015b).

¹⁵⁰ La notion de *thérapie de couple* est entendue ici dans une acception large compte tenu de la diversité des pratiques concernée. Elle paraît renvoyer davantage au setting (travail avec des couples plutôt qu'avec les auteurs uniquement) plutôt qu'à une approche thérapeutique particulière. Les textes en anglais utilisent souvent le terme de *couple counselling*.

¹⁵¹ Pour un exemple, Bograd (1984).

organisations de défense des femmes victimes de violences conjugales et des travaux de recherche s'inscrivant dans une perspective féministe (plus) stricte.¹⁵² Ces objections sont de nature philosophique – le paradigme systémique d'intervention diffuserait la responsabilité des violences commises – et pragmatique – le risque de violence serait augmenté par le travail conjoint.¹⁵³

Considérer qu'une approche systémique rend la victime partiellement responsable des violences agies par l'auteur relèverait toutefois d'une méconnaissance des perspectives systémiques contemporaines, qui conçoivent l'existence de modèles de causalité multidimensionnels complexes. Les défenseurs des programmes destinés aux couples considèrent qu'il est possible de responsabiliser l'auteur des violences, tout en travaillant sur les modes d'interaction du couple.¹⁵⁴ De fait, la violence conjugale serait une réalité dans nombre de prises en charge de couple, que les thérapeutes en soient ou non conscients, et il serait dès lors essentiel de mieux identifier les schémas d'interaction qui caractérisent les couples pour lesquels une thérapie à deux se révélerait cliniquement (plus) indiquée.¹⁵⁵

Les recherches sur les programmes destinés aux couples ne sont pas très nombreuses. Elles concernent majoritairement des programmes reposant sur une sélection drastique des participants, de façon à enrôler des couples avec un faible niveau de violence. Ces programmes s'accompagnent

généralement de séances individuelles permettant de débriefer les séances de couple et de fournir un soutien supplémentaire individualisé aux deux partenaires. Certains programmes incluent également des séances de groupe non mixtes organisées parallèlement. Le travail thérapeutique est centré sur le développement de compétences cognitivo-comportementales, parfois également des compétences communicationnelles et de résolution de conflit.¹⁵⁶ Dans une certaine mesure, ces programmes intègrent plusieurs des caractéristiques des approches usuelles destinées aux groupes.¹⁵⁷

Le cadre étant posé, quelles données sont aujourd'hui disponibles concernant l'efficacité de ces interventions ? Premier constat, les programmes de couple paraissent avoir été dispensés exclusivement à un sous-ensemble d'auteurs de violences conjugales. Les participants, sélectionnés après de rigoureux processus d'évaluation, ne seraient pas représentatifs des auteurs astreints par la justice. Ils seraient, pour la plupart, peu violents et établis dans une relation de couple stable, soit encore intacte, soit qu'ils souhaiteraient fortement préserver. Certains experts mettent alors en doute les résultats à première vue encourageants des programmes pour les couples, arguant que ces derniers ont été obtenus auprès des auteurs les plus motivés à changer, des auteurs qui auraient performé tout aussi bien dans un programme de groupe individuel.¹⁵⁸

¹⁵² Pour les arguments positifs, voir Stith *et al.* (2004) et McCollum et Stith (2008) ; pour les arguments négatifs, voir Babcock *et al.* (2004) et Gondolf (2012 : 147-52).

¹⁵³ Ces critiques ont d'ailleurs eu un impact direct sur les politiques et les procédés d'accréditation, notamment en Amérique du Nord, où nombre de standards de pratiques interdisent les modèles d'intervention de type thérapie de couple. Dans une revue des pratiques, Maiuro et Eberle (2008) ont établi que deux tiers des États américains possédant des standards d'accréditation pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales refusaient expressément les modèles thérapeutiques de couple. Une décision qui serait prématurée en regard des conclusions des recherches évaluatives disponibles à ce jour (McCollum, Stith, 2008) ; voir ég. Note 24.

¹⁵⁴ McCollum et Stith (2008).

¹⁵⁵ Jacobson et Addis (1993).

¹⁵⁶ Les critiques prononcées à l'encontre des thérapies de couple seraient alors destinées principalement aux thérapies de couple « classiques » qui ne tiendraient pas compte du contexte et des dynamiques particulières de la violence conjugale, et non pas à l'unique fait de travailler avec les couples (Gondolf, 2012 : 148).

¹⁵⁷ Dans certains cas, les groupes et le travail en couple fonctionnent parallèlement. À l'instar du modèle nord-américain orienté vers le contexte présenté par Almeida et Durkin (1999) et dans lequel les séances en couple sont utilisées comme supplément aux groupes pour les auteurs. Le travail avec les couples (12 semaines) porte spécifiquement sur les interactions du couple et les abus et les violences de la femme et de l'homme. À côté de cela, les hommes et les femmes participent, chacun de leur côté, à des groupes non mixtes (6 semaines).

¹⁵⁸ Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b) et Gondolf (2012 : 147-52).

McCollum et Stith (2008) ont identifié quatre séries de recherches évaluatives concernant des approches thérapeutiques destinées aux couples.¹⁵⁹ Relevons toutefois, en préambule, que ces programmes ont quasi tous été évalués par leurs concepteurs.

1 Le premier groupe de recherches s'est intéressé à la capacité des thérapies comportementales de couple, menées dans le domaine des addictions, à réduire simultanément les violences conjugales. Dispensé selon des formats divers, le travail en couple aurait pour objectifs, d'une part, de permettre aux couples de développer des compétences spécifiques et, d'autre part, de modifier leurs interactions de façon à créer un environnement familial stable, facteur important dans le maintien de l'abstinence de substances sur long terme. Habituellement, ces séances sont organisées conjointement (15-20 couples) sur une période de 5-6 mois. Les critères d'exclusion sont stricts, notamment en rapport à la sévérité des violences conjugales (p. ex. blessures ou hospitalisation) et à leur nature (p. ex. menaces avec arme). Il est aussi habituel d'exclure les couples où les deux partenaires présentent un diagnostic de trouble lié à une substance.¹⁶⁰ Enfin, certains protocoles excluent explicitement les couples dans lesquels la femme exprime des craintes par rapport au processus et au risque de violence ou de représailles de la part de son partenaire.¹⁶¹

Les évaluations en rapport à cette série de recherches concluent à une diminution

significative des violences conjugales après la participation au groupe et, pour les études comparant deux modalités d'intervention, une diminution plus importante de la violence pour les participants à un programme en couple comparativement aux participants à un programme individuel.¹⁶² L'impact des programmes pour les addictions sur la prévalence de la violence conjugale s'expliquerait par le fait que les partenaires y apprennent des compétences leur permettant d'accroître leur sécurité, notamment dans les situations où le partenaire est intoxiqué.¹⁶³ Une interprétation qui suggère aussi que ces programmes seraient efficaces pour les auteurs qui recourent à la violence conjugale majoritairement lorsque sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue.

2 Un second groupe de recherches a évalué différents curriculums conçus à partir du programme de couple développé initialement par Peter Neidig pour le corps de marines aux États-Unis. Ce sont des programmes très structurés, orientés vers le développement de compétences de résolution de conflit, en particulier la capacité à identifier les signes annonciateurs de violence et à éviter l'escalade du conflit. Le travail en couple s'effectue habituellement avec des séances hebdomadaires, réunissant un groupe de 6-8 couples sur une période de 10 semaines.¹⁶⁴ Développé pour les militaires, le programme a été testé auprès de participants civils par Brannen et Rubin (1996). Ces derniers ont comparé l'efficacité de l'intervention pour les couples avec celle d'une intervention de type psychoéducatif féministe en groupe destinée seulement aux hommes. À l'exception des participants ayant des antécédents d'addiction à l'alcool, qui

¹⁵⁹ Les paragraphes suivants ont été rédigés principalement d'après McCollum et Stith (2008) ; pour le détail, se référer au texte complet.

¹⁶⁰ McCollum et Stith (2008).

¹⁶¹ Le modèle thérapeutique comportemental destiné aux couples amènerait ainsi non seulement une abstinence de plus longue durée et une réduction des problèmes associés aux abus de substances, mais aussi des relations de couple plus épanouies, des séparations et des divorces moins fréquents qu'avec les traitements individuels, et une diminution substantielle du recours à la violence (Fals-Stewart, O'Farrell, Birchler, Córdova, Kelley, 2005).

¹⁶² P. ex. Fals-Stewart, Kashdan, O'Farrell et Birchler (2002) et O'Farrell et Fals-Stewart (2000).

¹⁶³ Fals-Stewart et Kennedy (2005).

¹⁶⁴ *Peter Neidig's Domestic Conflict Containment Program (DCCP)*, Neidig (1985).

obtenaient de meilleurs résultats avec le programme de couple, aucune différence significative n'a été mise en évidence entre les deux modalités d'intervention. D'autres chercheurs ont élaboré une seconde version modifiée du curriculum de Neidig;¹⁶⁵ celle-ci combine techniques de gestion de la colère, compétences de gestion de conflit et de communication, et travail sur la capacité à négocier des alternatives. Testé auprès de couples volontaires à la recherche d'une prise en charge, ce programme contribuerait à réduire le recours à la violence conjugale.¹⁶⁶

- 3 Stith, McCollum et Rosen (2011) ont développé un programme de traitement pour les couples centré sur les violences conjugales et construit sur le modèle de l'approche centrée sur la solution.¹⁶⁷ Il est destiné aux couples dont la relation est intacte, qui présentent des violences légères à modérées, et dans lesquels les deux partenaires souhaitent préserver la relation et mettre fin aux violences. L'objectif prioritaire de l'intervention est la cessation des violences conjugales, l'objectif secondaire l'amélioration de la qualité de la relation. Les critères d'entrée dans le programme portent, là aussi, sur la sévérité et la nature des violences. Durant les six premières semaines, les deux partenaires participent à des groupes non mixtes et font l'objet d'évaluations périodiques. À la suite de cela, ils participent à des séances en couple, seuls ou avec d'autres couples, en présence de co-thérapeutes. Chaque séance commence et se termine par une réunion non mixte. Si le couple est pris en charge dans un setting individuel, l'homme et la femme rencontrent chacun l'un des co-thérapeutes; si la prise en charge se déroule dans un setting multigroupe, les

hommes et les femmes sont séparés et les deux groupes rencontrent chacun l'un des co-thérapeutes. Les séances non mixtes préalables ont pour objectifs de discuter l'occurrence éventuelle d'actes de violence, d'identifier les thématiques à discuter en couple, et de confirmer, à chaque fois, le souhait des participants de prendre part à la séance de couple qui suit. Les séances de conclusion font office de débriefing.

Une étude randomisée a permis de comparer les deux modalités de ce programme de traitement de couple, soit individuelle et multigroupe, avec un groupe témoin ne bénéficiant d'aucune intervention. Comparant les trajectoires de seulement 42 couples ayant pris part au programme, les auteurs ont conclu à l'absence de différence entre les modalités de prise en charge individuelle et multigroupe. Ils ont noté, chez les couples participant au programme multigroupe, une réduction des violences conjugales psychologiques et physiques, une amélioration de la satisfaction maritale, et une diminution des attitudes légitimant la violence conjugale. Ni les couples participant au programme individuel ni les couples du groupe témoin n'obtenaient de résultats significatifs. Comparant la réitération des violences conjugales sur la base des données de victimisation fournies par les femmes, les hommes ayant suivi le programme étaient moins susceptibles de récidiver que ceux du groupe témoin, ce quelle que soit la modalité de prise en charge. Six mois après la fin du programme, seuls 5.4 % des hommes avaient été violents envers leur partenaire aux dires de cette dernière.¹⁶⁸

- 4 Évaluation unique, la recherche conçue par Dunford (2000) avait la forme d'une étude expérimentale visant à déterminer l'efficacité de différents programmes pour auteurs de violences conjugales dispensés individuellement ou conjointement.

¹⁶⁵ *Physical Aggression Couples Treatment (PACT)*, Heyman et Neidig (1997).

¹⁶⁶ O'Leary, Heyman et Neidig (1999).

¹⁶⁷ *Domestic Violence Focused Couples Treatment (DVFCT)*, Stith et al. (2011).

¹⁶⁸ Stith et al. (2004).

Conduite à la fin des années 1990 sur une base de l'armée navale américaine, elle comportait 3 conditions expérimentales et une condition contrôle. Au total, 861 couples ont été aléatoirement assignés à l'un des 4 groupes suivants : (a) un programme cognitivo-comportemental dispensé en groupe durant 26 semaines, et suivi de 6 sessions mensuelles ; (b) un programme¹⁶⁹ de traitement de couple dispensé durant 26 semaines en format multigroupe, et suivi également de 6 sessions mensuelles ; (c) un groupe bénéficiant d'un rigoureux suivi administratif (c.-à-d. 12 visites mensuelles par un assistant social et vérification périodique d'éventuelles réitérations des violences en contactant les épouses) ; et (d) un groupe témoin qui consistait en la participation de la victime à un programme de soutien.

Aucune différence significative entre les groupes n'a été établie à partir des données de victimisation fournies par les victimes 6 et 12 mois après la fin du programme. Les taux de récurrence observés étaient relativement bas en comparaison avec d'autres études. La validité écologique de ces résultats est toutefois limitée par le fait que cette évaluation ait été conduite auprès d'une population militaire en service actif. La validité interne de l'étude est limitée par le fait qu'un nombre restreint de femmes avaient pris part à cette étude. Le taux de participation était de 2 femmes pour 5 hommes ; autrement dit, peu de couples avaient effectivement pris part au programme de couple. Tandis que les hommes, militaires, étaient astreints au programme, les femmes, civiles, participaient sur une base volontaire.

Au final, les programmes destinés aux couples pourraient représenter une piste d'intervention possible, à condition de reposer sur une sélection rigoureuse des participants. Ils

seraient cliniquement indiqués soit en accompagnement de, soit consécutivement à des programmes individuels non mixtes, voire plus rarement à la place de ces derniers.¹⁷⁰ Les recherches évaluatives visant à établir l'efficacité relative des programmes individuels en groupe et des programmes en couples demeurent trop peu nombreuses. Bien qu'elles soient souvent méthodologiquement rigoureuses, les effets mis en évidence sont faibles, parfois même inexistantes.

Ces résultats méritent d'être examinés de manière critique, non seulement quant à l'efficacité des programmes destinés aux couples auprès d'un groupe particulier d'auteurs, mais également en regard de la sécurité des victimes qui embarquent dans de tels programmes.¹⁷¹

4.2 Des changements attitudeux, psychologiques et comportementaux

Plusieurs recherches évaluatives sur les programmes pour les auteurs de violences conjugales se sont efforcées d'intégrer dans leur design une série d'indicateurs de changement. Les changements considérés dans ces travaux regroupent aussi bien des changements d'attitudes que des changements de comportements, mais également des émotions et des problèmes de santé mentale.¹⁷² Ce type de démarche est commun aux approches qui se réclament, plus fortement, dans un modèle de type psychodynamique.

¹⁷⁰ Stuart *et al.* (2007).

¹⁷¹ Babcock *et al.* (2004).

¹⁷² P. ex. Arrigoni, Jiménez, Navarro et Mendoza (2013) pour des résultats sur les distorsions cognitives et les attitudes sexistes ; Boira Sarto, López, Tomás-Aragonés et Gaspar (2013) sur la sincérité des auteurs ; Diranzo, Murillo et Miñana (2012) pour des données sur la dépression et la participation à la vie communautaire ; Echeburúa et Fernández-Montalvo (2009) et Echeburúa (2013) sur l'estime de soi et différents troubles de la santé mentale ; ou encore Ramírez, Giménez-Salinas Framis et De Juan Espinosa (2013) pour des données sur les attitudes sexistes, l'attribution de la responsabilité, l'impulsivité, la violence psychologique et l'expression et le contrôle de la colère ; ainsi que Lila *et al.* (2010) sur la responsabilisation de l'auteur et la culpabilisation de la victime.

¹⁶⁹ De type psychoéducatif, ce programme avait été développé par Geffner, Sorenson et Lundberg-Love (1997).

En Europe, par exemple, les données psychométriques sont privilégiées par les études menées en Espagne et au Portugal qui ont utilisé des instruments validés pour recueillir toute une palette de données autoreportées. Le recours à des échelles actuarielles d'évaluation des risques est apparu limité aux régions européennes du sud et de l'ouest, tandis que la majorité des études examinées avaient mesuré l'adhésion des participants à des attitudes sexistes, de même que leurs attitudes à l'égard des femmes et des violences de genre. Quelques recherches ont aussi évalué des concepts plus diffus, comme la qualité de vie de l'auteur et de sa partenaire,¹⁷³ le bien-être de cette dernière ou la motivation de l'auteur – voire du couple – à vivre sans violence.¹⁷⁴

Dans une synthèse de l'ensemble des résultats, le projet IMPACT conclut que la participation à un programme, outre le fait de favoriser une réduction des violences conjugales, serait susceptible de modifier la nature des violences commises et réduire le risque de victimisation. Elle permettrait de modifier les attitudes des participants à l'égard des femmes et du recours à la violence en général, et à la violence de genre en particulier. Les symptômes psychologiques associés avec la réitération de violences conjugales seraient améliorés, et la participation au programme contribuerait à réduire certains facteurs de risque associés à la commission de violences conjugales (p. ex. abus de substance) et de renforcer certains facteurs protecteurs (p. ex. qualité de vie). Un nombre plus limité d'études observeraient un renforcement de la motivation des auteurs à participer, une meilleure adhésion au programme et, plus généralement, une amélioration de la satisfaction générale.

Si les résultats mis en avant par le projet IMPACT sont encourageants, il convient de rappeler que la rigueur méthodologique des différentes études de cette synthèse est faible, notamment du fait de l'absence fréquente de

groupe témoin, de la petite taille des échantillons et des biais inhérents au traitement statistique de l'attrition.

4.3 Une définition biaisée du succès

Kelly et Westmarland (2015b) considèrent que les programmes pour les auteurs de violences conjugales se sont vus imposer une définition étroite – et inutile critiquent-elles – de ce que devrait être le critère de leur succès. Cela tout en étant soumis à des standards de preuve plus élevés que d'autres interventions (psycho) sociales. Si les promoteurs des programmes pour les auteurs de violences conjugales s'accordent sur le fait que la sécurité des victimes – partenaires ou ex-partenaires – est prioritaire, et que les changements comportementaux des auteurs sont secondaires, reste à déterminer comment définir et mesurer un tel succès.¹⁷⁵

Or, l'évaluation de l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales reste tributaire de ce que différentes méthodologies sont capables d'enregistrer comme « preuves » de succès, tant d'un point de vue conceptuel que pragmatique – soit quels sont les indicateurs susceptibles d'être mesurés de manière adéquate, en un temps limité et avec un budget restreint.¹⁷⁶

4.3a Le projet anglais MIRABAL, la promesse d'une nouvelle ère de recherches évaluatives ?

L'évaluation des impacts des programmes pour les auteurs doit être construite à partir de la perspective des victimes.¹⁷⁷ Dans le cadre du projet anglais MIRABAL en Angleterre, Kelly et Westmarland ont travaillé à l'élaboration de 6 indicateurs de succès, mesurés quantitativement et qualitativement, afin de

¹⁷³ Kraus (2013).

¹⁷⁴ Barz *et al.* (2006).

¹⁷⁵ Gondolf (2007) et Westmarland et Kelly (2013).

¹⁷⁶ Chung (2015) ; les programmes européens Daphne mettent bien en évidence ces difficultés.

¹⁷⁷ Ce qui requiert notamment l'application d'une série de garde-fous éthiques (Downes, Kelly, Westmarland, 2014; Wojnicka, Scambor, Kraus, 2016) ; sur l'intégration du point de vue des enfants, voir ég. Alderson, Kelly et Westmarland (2013).

permettre une approche innovante en matière de recherches évaluatives sur l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales.¹⁷⁸

1. Une communication respectueuse ;
2. Un espace d'action augmenté ;
3. Des partenaires et des enfants en sécurité et libérés des violences ;
4. Une parentalité sécuritaire, positive et partagée ;
5. Une meilleure prise de conscience de soi et des autres ;
6. Des enfances plus sûres, plus saines.¹⁷⁹

Au vu de la rupture que ce projet marque avec les évaluations traditionnelles mises en avant jusqu'alors par la recherche nord-américaine et européenne, il paraissait important de décrire ici plus spécifiquement ces différents indicateurs, et de résumer quelques-uns des principaux résultats du projet MIRABAL. Ce constat s'appuie sur les mesures effectuées auprès des participants et des victimes 12 mois après le début du programme d'intervention.

En ce qui concerne le critère de **communication respectueuse**, tout d'abord, les analyses montrent une amélioration à 12 mois pour tous les indicateurs. Les indicateurs quantitatifs montrent des améliorations marquées sur certains points (p. ex. négocie durant une dispute), faibles sur d'autres (p. ex. se comporte de manière considérée). Les indicateurs qualitatifs (p. ex. écoute son opinion ; s'engage dans le désaccord plutôt que de l'éviter ; dé-escalade ; négociation de règles d'interaction partagée) traduisent l'idée d'auteurs plus abordables, laissant de l'espace à la victime, réfléchissant avant de parler. Ceci est interprété, par les chercheuses,

comme une prise de conscience, chez l'auteur, du pouvoir qu'il s'était initialement attribué, de la façon dont il contrôlait et dominait la conversation et de son choix délibéré de changer cela.

La notion d'**espace d'action** des femmes renvoie à l'importance de ressentir un sentiment de sécurité suffisant pour pouvoir se reconstruire. Cet espace permet une autonomisation des femmes qui retrouvent leur voix et la capacité de faire des choix, tout en augmentant leur bien-être. Les facteurs qui limitent cet espace d'action diminuent de manière variable après 12 mois, aucun ne disparaissant complètement. Sur le plan qualitatif, l'on observe une amélioration du partage des tâches ménagères et concernant les enfants, et des relations interpersonnelles, mais aussi une liberté de mouvement accrue et une vie émotionnelle plus riche. À noter que les femmes tendraient à attribuer ces changements à leurs propres actions. Elles demeureraient prudentes, anxieuses, bien que disposant objectivement d'une plus grande liberté. Un constat qui soutient la nécessité de réapprendre de nouveaux comportements après exposition à des violences chroniques.

Les indicateurs quantitatifs soulignent des diminutions importantes et significatives des violences dans le cadre du critère **en sécurité et libéré(e)s de violences**. Ce plus particulièrement pour les indicateurs de violences physiques ou sexuelles, moins pour ceux reflétant des comportements abusifs. Les indicateurs qualitatifs (p. ex. se sent en sécurité) vont dans le même sens et ne suggèrent pas un glissement vers d'autres formes de contrôle. Des changements apparaissent aussi dans la compréhension et la définition de la violence par les auteurs. Ces derniers apparaîtraient plus honnêtes dans leurs comptes rendus après 12 mois, feraient preuve d'une plus grande capacité à parler de leur comportement et prendraient davantage leurs responsabilités.

Les indicateurs quantitatifs en lien avec une **parentalité sécuritaire, positive et partagée** donnent tous à voir une amélioration au moins

¹⁷⁸ Sur le développement des indicateurs, voir Westmarland et Kelly (2013) et Kelly et Westmarland (2015b) ; pour les résultats du projet anglais MIRABAL, voir Kelly et Westmarland (2015a).

¹⁷⁹ En anglais : Respectful communication and improved relationship; (2) Expanded space for action; (3) Safety and freedom from violence and abuse for women and children; (4) Safe, positive, and shared parenting; (5) Enhanced awareness of self and others; et (6) Safer, healthier childhoods.

minimale. Les mesures qualitatives sont plus difficiles à évaluer, puisque la moitié des participants n'avaient pas de contacts avec leurs enfants durant le programme.

Les participants au programme monteraient aussi une meilleure **prise de conscience de soi et des autres** après 12 mois, réalisant (acceptant) les conséquences de leur comportement violent sur leur partenaire et leurs enfants. Toutefois, si des améliorations sont apparentes, pour certains le chemin serait encore long jusqu'à une responsabilisation concrète. Certains auteurs auraient cependant endossé leurs responsabilités devant des audiences autres que le groupe, mais ils seraient peu nombreux.¹⁸⁰

Enfin, les indicateurs en référence aux **enfances plus saines** traduisent des améliorations, suggérant notamment que les enfants auraient « moins peur pour la mère » et « moins peur de l'auteur ». Toutefois, leur validité est réduite, dès lors qu'ils reflètent la lecture maternelle de la situation et que certains pères n'ont eu aucun contact avec leurs enfants depuis le début du programme.¹⁸¹ Il resterait, selon les chercheuses, encore du travail à faire pour que les pères prennent conscience de l'impact des violences conjugales sur les enfants, quel que soit leur âge et qu'ils comprennent que le climat de peur et de tension qu'ils instaurent.

Au final, la richesse des données quantitatives et qualitatives collectées par Kelly et Westmarland, dans le cadre de ce projet innovant, illustre parfaitement la manière dont l'utilisation des seuls critères « programme terminé » et « plus de nouvelles violences » est biaisée. Ce non seulement en regard de ce que l'on connaît des schémas de violences conjugales et de leurs conséquences, mais aussi en regard du travail accompli par les intervenants œuvrant au sein de ces

programmes pour auteurs et des attentes – et des espoirs – des victimes.¹⁸²

¹⁸⁰ Un critère qui possède des parallèles avec le modèle transthéorique du changement, voir pp. 29 ss.

¹⁸¹ Ce critère revêt une importance particulière lorsque l'astreinte à un programme est prononcée par le service social ou la protection de l'enfance.

¹⁸² Kelly et Westmarland (2015b).

5 Conclusions

Ces programmes sont une « œuvre inachevée » et requièrent une évaluation perpétuelle de façon à identifier leurs possibilités de promouvoir la sécurité des femmes et des enfants.¹⁸³

Il reste un désaccord, au niveau international, quant à l'efficacité des programmes pour les auteurs de violences conjugales. Ce désaccord découle en partie d'un échec à considérer un large éventail de résultats potentiels, avec la majorité des recherches se concentrant sur une compréhension exagérément étroite de ce que signifie le « succès » (...). Le succès doit être redéfini et connecté non uniquement à la justice pénale, mais aussi aux programmes des soins de santé et des soins sociaux.¹⁸⁴

Le travail avec les auteurs de violences conjugales n'est pas populaire, tant dans la société qu'auprès d'autres professionnels.¹⁸⁵ Malgré les efforts consentis, certains restent convaincus que la solution à la violence conjugale se trouve dans la loi et non dans les programmes destinés à « changer » les auteurs de violences conjugales.

Or, parmi les auteurs arrêtés, seule une minorité fait l'objet de poursuites pénales et une petite poignée reçoit une sanction.¹⁸⁶ La menace de la peine privative de liberté peut certes se révéler un puissant symbole, tant sur le plan collectif qu'individuel, mais elle ne peut être une solution à long terme. La réitération des violences conjugales n'est pas toujours dénoncée, et nombre de comportements coercitifs ne constituent pas des infractions pénales, ce malgré leur caractère délétère

pour la santé. Sans compter que l'incarcération est une solution coûteuse qui ne modifie pas le comportement ni ne met fin à la violence au-delà de la période d'incarcération.¹⁸⁷ Les programmes pour les auteurs de violences conjugales sont donc une réalité nécessaire, mais, à l'heure actuelle du moins, non suffisante.

Les recherches évaluatives aboutissent à des résultats mitigés quant à l'efficacité des programmes d'intervention à diminuer de manière significative la réitération des violences conjugales. Plusieurs des évaluations disponibles en Suisse, en Europe et ailleurs dans le monde, présentent des biais méthodologiques qui limitent la validité de leurs conclusions. Compte tenu de la littérature actuellement disponible, et comme d'autres avant nous,¹⁸⁸ nous concluons à un impact modeste des programmes pour les auteurs sur la diminution de la réitération des violences conjugales, tout en soulignant que la variabilité des programmes et des participants ne permet aujourd'hui d'identifier ni *ce qui* fonctionne, ni *comment* cela fonctionne, ni *pour quelles catégories d'auteurs* cela fonctionne.

La violence physique diminuerait fréquemment durant la participation à un programme d'intervention, mais les comportements violents ne seraient pas complètement absents. Ces programmes faciliteraient une prise de conscience du comportement violent et de son impact sur les tiers. Le sentiment de sécurité des partenaires serait accru et ces dernières témoigneraient souvent de changements positifs, à condition que leurs attentes soient réalistes. Un constat qui justifie que des services pour les victimes soient proposés de manière coordonnée avec les responsables de programmes pour les auteurs, à tout le moins que des contacts réguliers soient mis en place.¹⁸⁹

¹⁸³ D'après Chung (2015 : 182) : «The programs are a 'work in progress' requiring continuing evaluation to identify their possibilities for promoting women's and children's safety.»

¹⁸⁴ D'après Westmarland et Kelly (2013 : 1092) : « [T]here remains ongoing disagreement internationally about [the] effectiveness [of perpetrator programs]. Part of this disagreement stems from the failure to consider a broad range of potential outcomes, with most research focusing on an overly narrow understanding of what 'success' means (...). [S]uccess needs to be redefined and connected not just to criminal justice, but also to health and social care agendas. »

¹⁸⁵ D'après les entretiens de professionnels réalisés dans le cadre du projet MIRABAL et de nos propres recherches.

¹⁸⁶ Hester et Westmarland (2006) et Hester (2006)

¹⁸⁷ Kelly et Westmarland (2015b).

¹⁸⁸ Not. Babcock *et al.* (2004), Chung (2015), Eckhardt *et al.* (2013a, 2013b), Edleson (2012), Gondolf (2004, 2012) et Kelly et Westmarland (2015a).

¹⁸⁹ Si le modèle semble bien délimité en Angleterre, c'est moins le cas ailleurs en Europe. Les soutiens pour les victimes mis en

Les données actuellement disponibles ne justifient pas de privilégier plus spécifiquement un modèle d'intervention au détriment d'un autre, ce dès lors que la plupart des programmes sont caractérisés aujourd'hui par une forme d'éclectisme.¹⁹⁰ Pour la même raison, la recherche n'a pas encore été en mesure de déterminer quels sont spécifiquement les mécanismes qui sous-tendent les changements positifs observés chez les auteurs ni d'identifier les stratégies permettant de mieux accompagner ces mécanismes.

Les avis sont également divisés en ce qui concerne la nécessité d'individualiser les programmes d'intervention, ou de les adapter à certaines caractéristiques des auteurs de violences conjugales. Cette question paraît opposer presque systématiquement les adeptes des approches de type psychoéducatif féministe, à l'instar de Gondolf, aux adeptes des approches psychodynamiques fidèles à Dutton. Quel que soit le positionnement adopté, il apparaît important de poursuivre une réflexion rigoureuse quant à la pertinence de différents paramètres d'individualisation. Notons, sur ce point, que plusieurs études récentes ont entrepris de tester des approches alternatives ou complémentaires aux programmes dits classiques, empruntant notamment au modèle transthéorique du changement et aux techniques de l'entretien motivationnel. Si certains résultats sont prometteurs, les données disponibles sont encore insuffisantes et ne permettent pas non plus de déterminer dans quelle mesure de telles approches pourraient être implémentées à plus large échelle, dans le cadre de contraintes judiciaires notamment.

L'effet préventif des programmes pour les auteurs apparaît intrinsèquement lié au soutien apporté par l'appareil judiciaire – et, plus

largement peut-être, la communauté – dans la coordination, l'astreinte et l'orientation des auteurs de violences conjugales, mais aussi leur sanction en cas de non-respect des règles et de non-présentation. Les programmes qui sont conçus comme l'un des maillons d'une réponse coordonnée multipartenaire connaîtraient ainsi les meilleurs résultats. La sécurité et la protection des partenaires dépendraient également, en partie, de la qualité de la réponse coordonnée. Malgré ces pistes d'amélioration, l'attrition élevée rencontrée par les programmes d'intervention demeurerait le principal obstacle à l'efficacité de la lutte contre les violences conjugales.

Que conclure alors en matière d'évaluation, si ce n'est la nécessité de multiplier les évaluations de qualité concernant différents types de programmes. Force est de constater que la recherche évaluative en matière de programme pour les auteurs de violences conjugales n'a pas suivi la multiplication – et dans un sens la diversification – des modèles d'intervention. Cet appel à une plus grande rigueur méthodologique s'applique aussi bien au design des recherches et au contexte dans lequel elles sont réalisées, qu'aux indicateurs qui sont convoqués pour évaluer le « succès » des différents programmes. Ces indicateurs doivent être à même de capturer les facteurs dynamiques complexes associés aux violences conjugales, au-delà de la seule disparition des violences physiques.

Plusieurs experts réclament un recours accru aux études expérimentales randomisées, sans que ce souhait ne soit toutefois unanime. Privilégier le principe de randomisation au détriment du pouvoir de discrétion des autorités de poursuites pénales et d'exécution des peines soulève, en effet, des questions tant éthiques que pratiques. D'autres experts appellent alors plus largement à une multiplication des évaluations rigoureuses, notamment par le biais de partenariats entre chercheurs et praticiens.

Quel que soit le contexte de ces évaluations, elles doivent permettre de rendre compte de la complexité des mécanismes de changement

place en marge des programmes pour auteurs, mais les modalités varient fortement, du soutien téléphonique ou groupes de discussion (Gloor, Meier, 2002; Kraus, 2013; Küken, Wypych, 2011). L'on serait ainsi parfois bien loin d'une réelle intégration des interventions.

¹⁹⁰ Précédemment, titre 1.2.

en jeu. Si les évolutions récentes sont encourageantes, il reste un grand chemin à parcourir.

6 Annexe

Cette annexe présente un résumé de quelques-uns des textes utilisés pour cette synthèse narrative. Il s'agit, premièrement, d'études individuelles de bonne qualité méthodologique, ou présentant un intérêt particulier du fait des objets traités. Suivent ensuite des informations sur les conclusions d'une série de revues systématiques et des principales méta-analyses portant spécifiquement sur la réitération des violences conjugales après une intervention pour les auteurs. Et, pour terminer, mention est faite de quelques essais et documents de travail réalisés dans le cadre du projet européen IMPACT. Au sein des différents groupes, les études sont classées par année, de la plus ancienne à la plus récente.

6.1 Études individuelles¹⁹¹

Edleson et Syers (1990)

Étude randomisée d'efficacité relative, sans groupe témoin, n = 283

Les chercheurs ont comparé 3 modalités d'intervention différentes : (a) un programme psychoéducatif, structuré, dispensé en groupe ; (b) un programme de type entraide (*self-help*), dispensé en groupe ; et (c) une intervention combinant les deux modalités précédentes. À chaque fois, ils ont également comparé 2 durées d'intervention, soit 12 ou 32 semaines. Des participants volontaires ($n = 181$) et contraints par la justice ($n = 102$) ont été aléatoirement affectés à l'un de ces 6 groupes expérimentaux.

Mesurant la réitération des violences conjugales physiques et des menaces 6 mois après la fin de l'intervention, et utilisant les données de victimisation des partenaires ou des données autoreportées lorsqu'ils ne parvenaient pas à retrouver les

(ex-)partenaires, les chercheurs n'ont constaté aucune différence significative ni entre les programmes courts et longs ni entre les 3 modalités d'intervention. Ils suggèrent toutefois que les programmes courts et fortement structurés seraient plus efficaces ; une conclusion plusieurs fois reprise dans la littérature.

The Ontario Experiment : Palmer, Brown et Barrera (1992)

Étude randomisée, avec groupe témoin, n = 59

Dans cette étude canadienne, 59 hommes auteurs de violences conjugales ont été assignés aléatoirement (randomisation par bloc) à une condition expérimentale – programme de groupe – ou à une condition contrôle – aucune intervention. Peu structuré, le programme de groupe était de type psychoéducatif, tout en incluant aussi des éléments de thérapie cognitivo-comportementale. D'une durée de 10 semaines, il se centrait sur la responsabilisation de l'auteur et le développement de compétences de gestion de la colère et du conflit. Mesurée 6 mois après la fin du programme à partir des dossiers de police, la réitération des violences conjugales était significativement plus élevée dans le groupe témoin (31 %) que dans le groupe expérimental (10 %) ; ce qui correspondait à une taille d'effet moyenne ($d = 0.54$). Les chercheurs souhaitaient mesurer également la réitération des violences conjugales à partir des données de victimisation, mais le taux de réponse s'est avéré trop faible : seulement 22 % des victimes avaient participé à la récolte des données 12 mois après la fin du programme.

Bien que méthodologiquement solide, cette étude a été réalisée avec un petit échantillon, ce qui lui valut nombre de critiques. Toutefois, malgré le peu de cas considérés, elle a le mérite d'avoir été réalisée avec une population plus représentative de l'ensemble agresseurs habituellement astreints par la justice.

¹⁹¹ Pour une revue bien détaillée des certaines des principales études, méta-analyses et revues systématiques, voir p. ex. Cluss et Bodea (2011).

Brannen et Rubin (1996)

Étude randomisée d'efficacité relative, sans groupe témoin, n = 49 couples

Les chercheurs ont comparé l'efficacité d'une intervention pour les couples avec celle d'une intervention de type psychoéducatif féministe, en groupe, mais destinée uniquement aux hommes. Quarante-neuf couples ont été aléatoirement assignés à l'une de ces deux conditions. À partir de données autoreportées, les chercheurs ont conclu que l'intervention de couple était plus efficace que la prise en charge sous forme de groupe pour réduire la violence physique immédiatement après le programme. Toutefois, 6 mois post-programme, aucune différence significative n'a pu être mise en évidence, à l'exception des participants ayant des antécédents d'addiction à l'alcool, qui semblaient obtenir de meilleurs résultats avec le programme de couple.

Saunders (1996)

Étude randomisée d'efficacité relative, sans groupe témoin, n = 218

Dans le contexte d'un programme communautaire, 218 hommes ont été aléatoirement assignés à : (a) un programme cognitivo-comportemental d'orientation féministe, dispensé en groupe durant 20 semaines ; ou (b) un programme psychodynamique, également dispensé en groupe durant 20 semaines. Trois-quarts des participants avaient été référés par la justice (service d'exécution des peines ou de probation). Si le chercheur ne s'attendait pas à ce qu'il y ait une différence du taux de récidive entre les participants de chacun des deux programmes, il s'attendait à ce que les hommes performant différemment en fonction de leur type de personnalité.

L'analyse des données de victimisation n'a mis en évidence aucune différence significative entre les deux programmes, à 22 mois ou plus, sur l'ensemble des indicateurs suivants : violences subies, peur, changements généraux dans le comportement des auteurs,

égalité dans le couple. Globalement, et selon les données de victimisation, 30.9% des hommes dans le programme cognitivo-comportemental et 28.8% dans le programme psychodynamique avaient récidivé au cours d'une période de 3-54 mois. En accord avec les hypothèses du chercheur, les hommes ayant une personnalité dépendante récidivaient moins avec le programme psychodynamique, tandis que les hommes avec une personnalité antisociale récidivaient moins avec le programme cognitivo-comportemental, plus structuré.

Avec une étude à long terme, méthodologiquement bien construite, mesurant également l'intégrité des interventions administrées et les effets d'attrition, Saunders conclut que l'approche « *one size fits all* » n'est peut-être pas la plus adaptée pour les auteurs de violences conjugales.

The San Diego Naval Experiment : Dunford (2000)

Étude randomisée, avec groupe témoin, n = 861 couples mariés

Au total, 861 couples recrutés au sein de l'armée navale américaine ont été aléatoirement assignés à l'une des 4 conditions suivantes : (a) un programme cognitivo-comportemental, dispensé en groupe durant 26 semaines, et suivi de 6 sessions mensuelles ; (b) un programme de traitement de couple, dispensé durant 26 semaines en format multigroupe, et suivi également de 6 sessions mensuelles ; (c) un suivi administratif rigoureux ; et (d) un groupe témoin qui consistait en la participation de la victime à un programme de soutien.¹⁹²

Aucune différence significative entre les groupes n'a été établie à partir des données de victimisation fournies par les victimes 6 et 12 mois après la fin des différentes interventions. Les taux de récidive calculés à partir des données de police étaient relativement bas comparativement à d'autres

¹⁹² Voir ég. titre 4.1h.

études : 12 mois après la fin du programme, 3-6 % des auteurs, tous groupes confondus, avaient été arrêtés une nouvelle fois par la police. Les données fournies par les victimes peignaient un dessin différent : 12 mois après la fin du programme, et toutes conditions confondues, 33-42 % des victimes s'étaient senties en danger, 27-35 % avaient été poussées ou frappées, et 16-21 % avaient été physiquement blessées. Quelles qu'aient été les données utilisées, aucune différence significative n'a toutefois été constatée entre les différentes modalités d'intervention.

Bien que méthodologiquement rigoureuse, c'est ici la validité écologique de cette évaluation qui est limitée par le fait qu'elle ait été conduite auprès d'une population de militaires en service actif, soit des hommes ayant peu ou pas d'antécédents criminels, un emploi, aucun problème d'addiction et vivant dans une communauté structurée. Qui plus est la tolérance zéro pour la violence conjugale au sein de l'armée serait susceptible de créer un haut degré de contrôle formel.

The Broward Experiment : Feder et Forde (2000) et Feder et Dugan (2002, 2004)

Étude randomisée, avec groupe témoin, n = 404

Cette étude a examiné l'efficacité d'un programme d'aide contrainte auprès une population d'auteurs condamnés pour violences conjugales (*misdemeanor*) en Floride. Pendant une période de 5 mois, 404 hommes ont été aléatoirement assignés soit : (a) à une condition expérimentale – 12 mois de probation assortis d'un programme d'aide contrainte de type Duluth, d'une durée de 26 semaines ; soit (b) à une condition contrôle – 12 mois de probation uniquement. Environ un tiers des hommes n'ont pas pris part à la condition à laquelle ils avaient été assignés.

Des données de récidive ont été recueillies auprès des auteurs, de leurs victimes et dans les dossiers officiels (c.-à-d. violences agies, arrestations, violations de probation). Les chercheurs les ont analysées en tenant

compte à la fois de la condition assignée (*intent to treat*) et du traitement effectivement reçu (*dosage*) : ils n'ont observé aucune différence significative entre les groupes sur le plan des attitudes, des croyances et des comportements de violences conjugales. Les données de victimisation n'ont pas non plus mis en évidence des différences : les deux groupes étaient également susceptibles d'avoir commis de nouvelles violences. Aucune différence non plus sur le plan des ré-arrestations et des violations de probation : dans chacun des groupes, 24 % des hommes avaient été ré-arrestés, à une ou plusieurs reprises, durant leur période de probation. Les chercheurs ont suggéré que les hommes qui se moquaient de manquer des séances du programme se moquaient également de récidiver. Autrement dit, les participants qui termineraient le programme appartiendraient à un sous-groupe d'auteurs qui auraient de toute manière été moins susceptibles de récidiver, ce quelle que soit la prise en charge.

Selon les dires des chercheurs, comme les participants assignés à la condition contrôle n'avaient pas le droit de prendre part à un quelconque programme pour auteurs de violences conjugales, de nombreuses personnes (p. ex. assistants sociaux, procureurs, officiers de probation) auraient estimé que cette recherche mettait en danger les victimes et se seraient montrées ouvertement hostiles, compromettant l'expérimentation. Le fait que seul un quart des victimes ait participé aux entretiens serait une conséquence de ce climat défavorable. Quelle qu'en soit l'origine, ce taux de réponse trop faible pour calculer des comparaisons valides entre le groupe expérimental et le groupe témoin.

O'Leary, Heyman et Neidig (1999)

Étude randomisée d'efficacité relative, sans groupe témoin, n = 70 couples

Cette recherche visait à comparer une prise en charge de couple (thérapie de couple multigroupe) avec un programme en groupe d'orientation féministe. Les deux interventions

étaient basées sur une approche cognitivo-comportementale. Dans le programme d'orientation féministe, l'homme était tenu pour responsable des violences agies ; dans la thérapie de couple multigroupe, il était considéré que l'homme et la femme étaient tous deux responsables de diminuer leurs conflits relationnels. Les participants ont été recrutés parmi des couples volontaires, à la recherche d'une aide spécialisée ; leur relation était intacte, mais ils avaient tous connu des antécédents de violences physiques : soit au moins 2 incidents de violences physiques agies par l'homme, mais n'ayant ni occasionné de blessures ni nécessité de soins médicaux.

Quarante couples ont été assignés à la thérapie de couple et 30 au programme de groupe ; chaque programme durait 14 semaines. Les participants devaient tous les deux accepter le principe de la randomisation (randomisation avec liste d'attente), et les femmes, interrogées séparément, devaient confirmer être à l'aise avec le fait de participer à des groupes thérapeutiques avec leur partenaire.

Des nombreuses données autoreportées ont été collectées, avant et après l'intervention, ainsi que 12 mois après la fin des prises en charge. Elles incluaient : la fréquence des violences psychologiques et physiques, des indices de dominance et d'isolation, des sentiments de peur, l'attribution de la responsabilité, la dépression, l'ajustement dyadique, les violences et la peur consécutifs aux séances et la satisfaction des participants. Toutes interventions confondues, les chercheurs ont mis en évidence des réductions de 51 % pour les violences physiques graves, de 55 % pour les violences physiques modérées, et de 47 % pour les violences psychologiques. Seul 1 homme sur 4 n'avait commis aucune violence 12 mois après la fin de sa prise en charge, tandis que 2 hommes sur 3 n'avaient commis aucune violence grave. Des améliorations avaient été mesurées pour l'ajustement marital, la dépression chez les femmes, et la responsabilisation de l'auteur ; à nouveau, ce quelle qu'ait été l'intervention.

Sur le plan sécuritaire, des conflits de couple consécutifs à des sessions de prise en charge ont donné lieu à des violences physiques dans 2 % des cas, et ce pour les deux types d'intervention. Hommes et femmes se sont déclarés satisfaits de leur prise en charge ; à nouveau, sans différence entre les groupes.

The Brooklyn Experiment : Taylor, Davis et Maxwell (2001, 2004)

Étude randomisée, avec groupe témoin, n = 376.

Au total, 376 hommes condamnés pour violences conjugales ont été aléatoirement assignés soit : (a) à un programme de groupe, de type Duluth, d'une durée totale de 40 heures, et dispensé dans un format de 8 ou 26 semaines ; ou (b) à une peine de travail d'intérêt général (TIG) de 40 heures, à effectuer sur une période de 2 semaines. Procureur, juge et condamné devaient tous trois avoir donné leur accord préalable, pour le cas où le condamné serait tiré au sort. Un setting qui peut avoir biaisé l'échantillon en incluant uniquement les auteurs les plus motivés par la participation à un programme.

Les données sur la récurrence ont été collectées 6 et 12 mois après la décision, auprès de sources multiples (c.-à-d. plaintes, rapports d'arrestation, données de victimisation). Six mois après, les données officielles indiquaient un taux de récurrence statistiquement plus faible dans le groupe expérimental que dans le groupe témoin, 10 % contre 21 %. Même résultat à 12 mois : 16 % contre 26 %. À l'inverse, aucune des comparaisons effectuées à partir des données de victimisation n'était statistiquement significative. Six mois après, 22 % des victimes dans le groupe expérimental avaient indiqué avoir subi de nouvelles violences, contre 21 % des victimes dans le groupe témoin ; à 12 mois, elles étaient 15 % dans le groupe expérimental, contre 22 % dans le groupe témoin.

Les chercheurs ont ensuite réalisé une série de régressions logistiques en contrôlant l'âge de l'auteur, son statut marital, son ethnique, son

statut socioprofessionnel et ses antécédents criminels. Analysant les données de police 12 mois après la fin du programme court (8 semaines), ils ont mesuré une réduction de 20.9 % de la récidive comparativement au groupe contrôle (TIG) ; avec les données de victimisation, la réduction était de 54.4 %. Avec le programme long (26 semaines), les chercheurs ont mesuré une réduction de 43.4 % de la récidive comparativement au groupe contrôle (TIG) ; avec les données de victimisation, la réduction était de 79.3 %. Toutefois, seule l'une de ces réductions était statistiquement significative : la réduction de la récidive pour le programme de 26 semaines, calculée à partir des données officielles à 12 mois. Selon les chercheurs, cela s'expliquerait par le faible taux de participation des victimes aux entretiens de suivi réalisés à 6 et 12 mois ; 35 % des victimes n'auraient jamais pu être contactées.

Malgré un design expérimental rigoureux, cette recherche manque à pallier les biais inhérents à l'attrition des victimes dans les recherches évaluatives. Bien que les auteurs aient mis en évidence des réductions substantielles de la récidive, seule l'une des comparaisons statistiques effectuées était significative.¹⁹³ Par ailleurs, bien que de meilleurs résultats aient été observés avec le programme long, il n'est pas possible d'établir si cela était dû au programme en tant que tel, ou simplement au fait que ces auteurs-là avaient été étroitement supervisés sur une plus longue période, ce qui avait contribué à réduire leur récidive. De surcroît, il apparaît que les participants éligibles représentaient à peine 3 % des 11'000 auteurs condamnés durant cette période ; l'applicabilité du modèle à large échelle paraît sérieusement limitée.

Cette étude est toutefois aussi intéressante d'un point de vue méthodologique, puisqu'elle permet une réflexion sur plusieurs des

difficultés pratiques à la mise en œuvre d'une « pure » expérimentation dans ce domaine. Dans cette étude, les juges avaient le pouvoir de modifier la sanction aléatoirement « attribuée » à un participant s'ils pensaient que celle-ci était susceptible de créer un danger. Ainsi, 14 % des participants aléatoirement assignés au groupe témoin (TIG) ont été réassignés au programme de groupe ; le cas de figure inverse ne s'est jamais présenté. Les chercheurs discutent enfin également du traitement statistique des participants qui n'ont pas complété l'intervention à laquelle ils avaient été assignés.

MacLeod, Pi, Smith et Rose-Goodwin (2010)

Évaluation de programme, n = 1'425

Cette recherche a comparé 53 programmes certifiés pour les auteurs de violences conjugales, s'intéressant aussi bien à l'impact des caractéristiques de l'auteur que des caractéristiques du système encadrant ces différents programmes. De type psychoéducatif, axé sur le développement de compétences spécifiques, chacun des programmes durait 52 semaines. Au total, 1'457 dossiers avaient été transmis aux chercheurs, dont 1'425 avec des données individuelles complètes ; 685 hommes avaient rempli le questionnaire d'entrée, et les données pré – et post-intervention étaient disponibles pour 233 hommes.

Les chercheurs tirent un certain nombre de conclusions de leur travail, à commencer par le fait que les auteurs de violences conjugales judiciairisés et astreints à un programme ne seraient pas représentatifs de l'ensemble des personnes confrontées, plus largement, aux violences conjugales. Les participants évalués étaient, dans l'ensemble, moins éduqués, plus pauvres, majoritairement hispaniques et avaient des antécédents criminels plus nombreux. Un tiers des participants indiquaient toujours habiter avec la victime ; un tiers également disaient vivre avec des enfants. Les chercheurs ont noté un certain éclectisme des interventions, empruntant tantôt à la thérapie

¹⁹³ Feder et Wilson (2005: 250-1) ont par ailleurs obtenu des résultats intrigant en incluant cette étude dans leur méta-analyse ; pointant certaines différences entre l'effet des programmes courts et longs, ils suggèrent que d'autres éléments que le seul programme auraient un impact sur la récidive.

cognitivo-comportementale, tantôt au modèle de Duluth, tantôt à d'autres approches. Si le taux de complétion du programme variait selon les juridictions, cela semblait davantage être un effet des caractéristiques des auteurs enrôlés dans les différents programmes que celui de caractéristiques du système.

Parmi les participants qui ont pris part aux 52 sessions, les chercheurs ont dénoté certains changements positifs sur le plan des attitudes et des croyances (p. ex. responsabilisation, gestion de colère, empathie). Les meilleurs prédicteurs statistiques d'une nouvelle arrestation après l'entrée dans le programme étaient les caractéristiques personnelles de l'auteur, et non celles du programme ou de la juridiction. Les hommes qui étaient plus éduqués, plus âgés, avaient un passé criminel plus « court », et ne souffraient pas d'une addiction avaient la probabilité de récidive la plus faible. Enfin, que la supervision des auteurs soit confiée au tribunal ou au service de probation ne faisait aucune différence.

6.2 Revues systématiques

Smedslund, Dalsbø, Steiro, Winsvold et Clench-Aas (2011)

6 études, thérapie cognitivo-comportementale de groupe, design expérimental (randomisation et groupe témoin)

Les 6 études sélectionnées sur la base des critères très stricts des chercheurs s'étaient toutes déroulées aux USA, avec un total combiné de 2'343 participants.

La première étude était une méta-analyse de 4 études comparant chacune une condition expérimentale (thérapie cognitivo-comportementale) et une condition contrôle (sans traitement), pour un total de 1'771 participants. Le risque relatif de récidive était de 0.86 en faveur du groupe expérimental, intervalle de confiance (CI) 95% [0.54, 1.38]. Ce qui correspondait à une taille d'effet petite, et aucune claire indication quant à l'efficacité du programme au vu l'intervalle de confiance.

La cinquième étude avait comparé un programme de thérapie cognitivo-comportementale avec un programme psychodynamique avec un échantillon de 218 hommes. Le risque relatif de récidive était de 1.07, 95 % CI [0.68, 1.68] en faveur du programme psychodynamique, mais les résultats n'étaient pas sans équivoque. Quant à la sixième étude, elle comparait un traitement cognitivo-comportemental combiné visant les violences conjugales et les problèmes d'addiction avec un groupe d'entraide, *Twelve Steps*¹⁹⁴. Réalisées avec 58 participants, les analyses ont mis en évidence une taille d'effet de 0.30, 95 % CI [-0.22, 0.81] à la faveur de l'intervention pour l'alcool uniquement.

En conclusion, les chercheurs estiment que le nombre d'études randomisées est insuffisant pour élaborer des conclusions valides quant à l'efficacité éventuelle de la thérapie cognitivo-comportementale pour réduire la réitération des violences conjugales.

Akoensi, Koehler, Lösel et Humphreys (2013)

11 études, soit 7 ayant mesuré un indicateur de récidive, 1 seule avec groupe témoin

Sur la base de critères préétablis, les chercheurs ont sélectionné 12 études européennes ayant évalué l'efficacité d'un programme pour les auteurs de violences conjugales. De provenance variée – Chypre (1), Finlande (1), Allemagne (1) ; Espagne (4) ; Suède (1) ; et Royaume-Uni (4) – ces études reposaient sur des échantillons de taille très différente, de 9-322 participants. Tous les programmes évalués se réclamaient d'une approche mixte, combinant les préceptes psychoéducatifs et cognitivo-comportementaux avec des techniques féministes. Aucun ne prévoyait explicitement une prise en charge individualisée, en fonction de certaines caractéristiques de l'auteur. Toutes les interventions étaient dispensées en groupe,

¹⁹⁴ Programme développé initialement pour les Alcooliques Anonymes aux États-Unis.

sur une période allant de 3-30 semaines, en moyenne 20 semaines.

Les chercheurs n'ont pas été en mesure de réaliser des analyses complexes : seules 7 des 12 études avaient mesuré un indicateur de comportement violent, et seule l'une d'entre elles avait utilisé un groupe témoin. Toutes présentaient des biais méthodologiques. Les taux d'attrition étaient relativement élevés, bien que logiquement plus faibles pour les études réalisées avec des populations « captives », tels des prisonniers. Peu d'études avaient utilisé de multiples sources de données pour évaluer la réitération des violences conjugales. Elles avaient adopté des durées de suivi variables : la moitié avait simplement collecté des données à la fin du programme ; aucune des autres n'avait collecté de données au-delà de 12 mois après la fin de la prise en charge.

Conséquemment, bien que plusieurs études suggèrent un effet positif des interventions évaluées, la qualité de leur design expérimental permet difficilement d'évaluer valablement l'impact des programmes pour les auteurs sur la réitération des violences conjugales.

Eckhardt, Murphy, Whitaker, Sprunger, Dykstra et Woodard (2013a, 2013b)

30 études, programmes de type psychoéducatif, cognitivo-comportemental ou approches alternatives, design expérimental (randomisé) ou quasi-expérimental avec au minimum 2 conditions

Pour ce manuscrit, les auteurs ont procédé à une revue systématique très détaillée de programmes dits classiques, de type psychoéducatif féministe (modèle de Duluth) ou cognitivo-comportemental et de programmes dits alternatifs. Leur travail s'accompagne également de tableaux synoptiques. Les chercheurs ont considéré uniquement les études randomisées ou les études quasi-expérimentales ayant comparé un groupe expérimental actif (programme) avec un groupe de comparaison, quelle que soit sa nature. Ils ont ainsi sélectionné 20

études ayant évalué des programmes classiques et 10 ayant évalué des approches alternatives.¹⁹⁵

Ils concluent que les recherches évaluatives portant sur les programmes pour les auteurs de violences conjugales aboutissent à des résultats ambigus en matière de diminution de la récidive, et que nombre d'études possèdent des biais méthodologiques. Ils rappellent que les évaluations portent sur des effets de groupes ; les évolutions des différents participants étant différentes, il ne fait aucun doute que des récits de succès existent. Ils terminent en soulignant les résultats encourageants de certaines approches alternatives, des études plus récentes et souvent méthodologiquement plus rigoureuses.

NICE (2014)

Les 34 recherches évaluatives sélectionnées dans cette revue portent, d'une part, sur la réitération des violences conjugales (*outcome evaluation*), mesurée à l'aide de données officielles, autoreportées ou de victimisation, mais également sur l'implémentation de ces programmes et les processus en jeu (*process evaluation*).

À partir de cette synthèse, les chercheurs ont élaboré une liste de 17 recommandations quant à la prise en charge des auteurs, des victimes et des enfants, allant de la planification des services et la participation des institutions et agences locales à la création d'un environnement propice au dévoilement de violences conjugales, à la pertinence des interventions individualisées et la formation des intervenants.

Projet IMPACT, Daphne III (Hester, Lilley, O'Prey, Budde, 2014)

Dans le cadre du projet IMPACT,¹⁹⁶ les chercheuses ont proposé une synthèse

¹⁹⁵ Dans le même article, les auteurs se sont également intéressés aux programmes d'intervention pour les victimes.

¹⁹⁶ Voir également les textes réunis à la fin de l'annexe.

narrative. Adoptant des critères peu stricts, elles ont identifié 65 recherches évaluatives provenant de 13 pays à travers toute l'Europe, au nord (Danemark, Finlande, Islande et Suède, 8), au sud (Espagne et Portugal, 23), à l'ouest (Irlande, Royaume-Uni, 20), à l'est (Croatie, 1) et au centre (Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Suisse, 13).

Le choix d'avoir des critères larges était en partie dicté par l'intérêt des chercheuses de s'intéresser non seulement aux évaluations axées sur la répétition des violences, mais également sur les études s'étant intéressées à l'implémentation et la mise en œuvre de programme et à leurs processus. Les chercheuses ont inclus des études expérimentales, quasi-expérimentales et non-expérimentales.

Les résultats sont très détaillés et comptent de nombreux tableaux. Soulignons simplement ici quelques-uns des résultats concernant l'impact des programmes. Un tiers des études sélectionnées avaient récolté des données de suivi ; 5 à la suite d'une période de 6 mois ou moins, 9 pour une période de 6-12 mois, et 11 au-delà de 12 mois. La moitié des études (57%) ont indiqué des changements positifs ; spécifiquement 13 ont indiqué des résultats statistiquement significatifs, 37 des résultats prometteurs, mais non significatifs. Ces conclusions se basaient toutefois sur des indicateurs très divers, aussi bien des changements de comportement, d'attitudes ou psychologiques, que des mesures de motivation et de satisfaction.

6.3 Méta-analyses

Davis et Taylor (1999)

Méta-analyse, 5 études quasi-expérimentales (groupes appariés non équivalents) et 2 études expérimentales

Cherchant à déterminer si la participation à un programme pour auteurs diminuait la récurrence, les chercheurs observent qu'il existe un nombre limité d'études dont le design permet

de répondre à une telle question. Ils soulignent toutefois que les quelques études qui remplissent les critères de sélection sont plus ou moins unanimes pour dire que les programmes pour auteurs fonctionnent, et que les effets observés sont substantiels. Les chercheurs n'ont pas à proprement parlé réalisé une méta-analyse, mais ils ont calculé la moyenne des tailles d'effet des 5 études expérimentales. Ils estiment la participation à un programme pour les auteurs correspond à une taille effet de 0.41, soit petite. Les résultats disponibles ne permettraient cependant pas de mettre en évidence la plus grande efficacité de l'un ou l'autre des programmes. Quant au fait de savoir si certains auteurs performant mieux que d'autres, ou avec certains types de programmes, il ne serait pas possible à ce stade de se déterminer.

Comparant les études expérimentales et quasi-expérimentales, les chercheurs réfutent l'hypothèse que l'effet du programme disparaîtrait à mesure qu'augmenterait la qualité méthodologique de l'évaluation. Ils réfutent également l'hypothèse que les programmes n'auraient aucun impact sur la réduction de la récurrence, mais concèdent toutefois que les études sont encore peu nombreuses, et qu'il est nécessaire d'augmenter à la fois le nombre d'études expérimentales et quasi-expérimentales et leur qualité méthodologique.

Babcock, Green et Robie (2004)

Méta-analyse, 5 études expérimentales et 17 études quasi-expérimentales, comparaison du groupe traitement avec (a) abandons ; (b) no-show ou exclusion, ou (c) groupe apparié, sans intervention

Les chercheurs ont réalisé une méta-analyse de 22 études ayant évalué l'efficacité d'un programme pour les hommes auteurs pour diminuer la répétition des violences conjugales, des interventions psychoéducatives féministes (type Duluth), cognitivo-comportementale ou d'autres approches. Ils ont tenu compte des types de

design et des modalités de traitement dans leurs analyses. Ils n'ont pas mis en évidence de différence significative entre les deux approches. Les recherches évaluatives des programmes psychoéducatifs féministes donnaient lieu une petite taille d'effet, $d = 0.35$ (95 % CI : 0.15 à 0.55), comparativement à $d = 0.29$ (95 % CI : 0.01 à 0.60) pour les interventions de type cognitivo-comportemental. Les effets du traitement étaient globalement faibles. Autrement dit, la participation aux programmes d'intervention ne contribuerait que marginalement à réduire la récurrence.

Feder et Wilson (2005) et Feder, Wilson et Austin (2008)

Méta-analyse, 4 études expérimentales, 6 études quasi-expérimentales, uniquement avec un groupe apparié ou des contrôles statistiques

Dans cette méta-analyse, les chercheurs se sont intéressés aux participants astreints par la justice. Ils ont analysé séparément les indications de récurrence obtenues à partir de données officielles et celles obtenues auprès des victimes. Ils ont considéré les études de programmes contraints par la justice, soit en guise de sanction, soit comme programme de diversion (avant jugement), et ayant au minimum récolté des données 6 mois après la fin de l'intervention.

Les chercheurs ont mis en évidence un effet marginal des programmes sur la récurrence, tout en soulignant, premièrement, que les écarts étaient plus faibles dans les études menées avec des populations générales et, deuxièmement, qu'ils disparaissaient lorsque la récurrence était mesurée à l'aide des données de victimisation. Ils en ont conclu qu'il n'était pas possible d'affirmer avec confiance que les programmes, alors en place, étaient efficaces, et ont suggéré que la justice se tourne vers d'autres modèles d'intervention.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les données officielles tout d'abord, les chercheurs ont calculé une diminution modérée de la

récurrence, $d = 0.26$, 95 % CI [0.03, 0.50] pour les études expérimentales, soit approximativement une réduction de 13 % à 20 % du risque de récurrence. Les analyses avec les données de victimisation n'étaient pas significatives. Parmi les études quasi-expérimentales se trouvaient, d'une part, des études comparant des participants volontaires vs astreints par la justice et, d'autre part, des participants ayant terminé leur prise en charge vs d'autres n'ayant pas été sélectionnés, ne s'étant pas présentés ou ayant abandonné. La différence entre les participants volontaires vs astreints n'était pas significative, $d = -0.14$, 95 % CI [-0.44, 0.31]. À l'inverse, la différence entre les participants ayant terminé leur prise en charge et les autres était significative, $d = 0.97$, 95 % CI [0.12, 1.82]. Compte tenu du design, il n'est toutefois pas possible d'attribuer ces différences au seul effet du traitement. Il est vraisemblable que d'autres variables soient impliquées, notamment des différences préexistantes entre les groupes.

En ce qui concerne les données de victimisation, ensuite, ni les études expérimentales ni les études quasi-expérimentales n'ont mis en évidence un quelconque effet du traitement. La taille d'effet moyenne pour les études expérimentales était proche de zéro, et statistiquement non significative, $d = 0.01$, 95 % CI [-0.11, 0.13] ; elle suggérait un impact négatif du traitement dans les études quasi-expérimentales, mais ce résultat n'était pas non plus significatif, $d = -0.11$, 95 % CI [-0.12, 0.11].

Les chercheurs interprètent la différence entre les données officielles et les données de victimisation comme un « effet de seuil » : la participation au programme permettrait de réduire la probabilité des violences graves, sans que d'autres formes de violence ne disparaissent pour autant. Une hypothèse qui obtient une certaine validation, dès lors que plusieurs de ces études mesuraient les violences subies au moyen des *Conflict Tactics Scales*, les échelles CTS, soit un instrument qui mesurent la prévalence

plusieurs actes de violences physiques de gravité moindre.

Comparativement à Babcock *et al.* (2004), Feder *et al.* (2008) ont adopté des critères plus conservateurs dans la sélection de leurs études, notamment en différenciant les études quasi-expérimentales selon la nature de leur groupe témoin et en les analysant séparément. En considérant uniquement les études expérimentales, les conclusions de Babcock *et al.* (2004) et Feder *et al.* (2008) sont similaires. Sur la base des données officielles, Babcock *et al.* (2004) concluent à une taille d'effet de $d = 0.12$, 95 % CI [0.02, 0.22], contre $d = 0.26$ (95 % CI 0.03-0.50) chez Feder *et al.* (2008). Dans les deux méta-analyses, l'effet est faible, mais significatif. Avec les données de victimisation, Babcock *et al.* (2004) concluent à une taille d'effet $d = 0.09$, 95 % CI [-0.02, 0.21], contre $d = 0.01$, 95 % CI [-0.11, 0.13] chez Feder *et al.* (2008) ; soit un effet non significatif dans les deux méta-analyses.

Miller, Drake et Nafziger (2013)

Méta-analyse, 9 études expérimentales ou quasi-expérimentales avec contrôles statistiques

Les chercheurs ont identifié 34 études, américaines ou canadiennes, évaluant l'efficacité d'un programme de groupe sur la récurrence d'hommes auteurs de violences conjugales, astreints à une prise en charge par la justice pénale. À l'exception de 4 études qui s'intéressaient à l'efficacité d'une intervention pour les couples, toutes les études concernaient des programmes non mixtes. Les chercheurs ont considéré uniquement les études avec une forme de condition contrôle et des informations permettant de calculer des tailles d'effet pour l'ensemble des participants assignés (*intent to treat*), et pour lesquelles le taux d'abandon était inférieur à 10 %. Ils ont également préféré les études indiquant des taux de récurrence sur la base des données officielles.

Après analyse, les chercheurs ont retenu 9 études qu'ils ont jugées suffisamment

rigoureuses, soit un total de 11 tailles d'effet. La taille d'effet moyenne, pour l'ensemble des études, n'était pas significative ; autrement dit, l'aide contrainte n'avait pas d'impact sur la récurrence des violences conjugales. Comparant, individuellement, les approches de type Duluth (5) avec d'autres modèles plus éclectiques (4), les chercheurs ont conclu que les premières n'avaient pas d'impact sur la récurrence, et que les seconds diminuaient tous la récurrence, mais de manière non significative. Analysés conjointement, les 4 modèles alternatifs avaient un impact significatif sur la réduction ultérieure des violences conjugales, soit une diminution moyenne de 33 %. À noter toutefois qu'il s'agissait d'interventions ne pouvant pas nécessairement être proposées à l'ensemble des auteurs. Il s'agissait spécifiquement d'un groupe de thérapie cognitivo-comportementale, d'une intervention pour améliorer les relations de couple, d'un traitement contre les addictions et d'un programme de thérapie de couple multigroupe.

Arias, Arce et Vilariño (2013)

Méta-analyse, 6 études expérimentales, 13 études quasi-expérimentales, avec une période de suivi d'au minimum 6 mois

Les chercheurs ont considéré les données officielles (police) et les données de victimisation pour calculer des taux de récurrence, indiquant que les résultats obtenus à partir des secondes étant toujours plus élevés. Pour les études quasi-expérimentales, les taux de récurrence calculés à partir des données officielles variaient entre 4.6 % et 31.8 % selon les études, pour des périodes de suivi allant de 7 mois à 10 ans ; et entre 33 % et 34 % pour les taux de récurrence calculés à partir des données de victimisation. Pour les études expérimentales, les taux de récurrence à 12 mois, calculés à partir des données officielles, variaient entre 10 % et 69.6 % selon les études ; et entre 0 % et 35 % pour les taux de récurrence calculés à partir des données de victimisation.

Les chercheurs ont également tenu compte de différents modérateurs statistiques dans leurs

analyses (p. ex., durée du suivi, type d'intervention). Globalement, la méta-analyse suggère que le traitement des auteurs de violences conjugales n'est pas efficace, même si quelques programmes concluaient une diminution de la récidive. Sur un total de 46 tailles d'effet, soit un échantillon de 18'941 participants, le δ pondéré moyen était de 0.41, 90 % CI [-0.12, 0.94], soit un effet positif, non significatif du traitement. Les chercheurs ont également observé que le traitement pouvait avoir un effet négatif, soit une augmentation de la probabilité de récidive de 6 %. L'effet du traitement ne serait, toutefois, pas pour autant nul ; un effet nul du traitement serait aussi probable qu'un taux d'efficacité de 38 %. L'efficacité des interventions ne dépendait ni de la durée du suivi ni du type d'intervention. Dès lors, les chercheurs jugent les données scientifiques actuellement disponibles non concluantes.

6.4 Essais et documents de travail

En sus des lignes directrices (*IMPACT Toolkit*) visant à harmoniser les processus d'évaluation des programmes pour les auteurs de violences conjugales, plusieurs essais et documents de travail très intéressants ont été élaborés dans le cadre du projet européen IMPACT.¹⁹⁷

IMPACT Toolkit

La « boîte à outils » développée dans le cadre du projet IMPACT¹⁹⁸ avait pour objectifs : (1) de mettre à disposition des outils permettant aux promoteurs et aux facilitateurs des programmes pour les auteurs de violences conjugales d'analyser leurs impacts, tant sur les auteurs que sur les victimes et leurs enfants ; (2) de mettre à disposition une structure pour les programmes qui souhaitent s'évaluer ou être évalués ; et (3) de favoriser la

récolte de données évaluatives, comparables, pouvant être mises à disposition des chercheurs.¹⁹⁹

Dans l'essai *Implementing the IMPACT Toolkit*, premier d'une série destinée à suivre la diffusion du et les évolutions du Toolkit, Jones (2015) prodigue différents conseils pratiques sur la manière de travailler avec les outils papiers et Internet mis à disposition par l'équipe du projet. Elle propose une démonstration de la manière dont le questionnaire peut permettre d'évaluer des projets, détaillant les questions pré-intervention, post-intervention et de suivi.

Working towards Safety: Supporting women alongside DVIP's perpetrator programme

Rajagopalan, Price, Langston et Potter (2015) discutent des rapports que les services pour les auteurs de violences conjugales sont amenés à entretenir avec les partenaires et les ex-partenaires de leurs clients en Angleterre. Ils expliquent la façon dont le soutien proactif aux victimes peut devenir un vecteur d'autonomisation, tout en accompagnant la responsabilisation de l'auteur. Ces services seraient particulièrement adaptés aux victimes qui ne souhaitent pas, pour le moment du moins, mettre à terme à leur relation de couple, mais également pour celles qui ont des enfants avec l'auteur et souhaitent assurer des contacts entre l'auteur des violences et ses enfants – ou sont contraintes de le faire. La vocation des services pour les victimes dépasse le cadre de la transmission d'informations, de l'évaluation des risques ou de la validation des propos de l'auteur quant à ses comportements violents : « il s'agit d'un service d'intervention centré sur la femme, qui soutient la victime de violence et d'abus dans un processus d'autonomisation qui lui permet de faire des choix sans danger, pour elle-même, et de commencer le processus de

¹⁹⁷ Les documents détaillés ici, de même que l'ensemble des publications en lien avec les projets européens WWP et IMPACT sont disponibles sur <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

¹⁹⁸ *IMPACT Toolkit guidelines* (2014) ; *Toolkit from the Daphne III project 'IMPACT: Evaluation of European perpetrator programmes'* (2014).

¹⁹⁹ En préparation du Toolkit, l'équipe du projet IMPACT avait également publié une analyse critique des différents indicateurs utilisés par les programmes pour les auteurs de violences conjugales en Europe, voir Geldschläger, Ginés, Nax et Ponce (2014).

démêler ses expériences de vie à elle, de ses abus à lui.²⁰⁰ »

multidimensionnelle, inclut de multiples cultures de masculinité.²⁰²

Partnerships with Victims' Services in Work with Perpetrators

Logar (2015) propose une réflexion sur une approche dite holistique du travail avec les auteurs de violences conjugales. Elle se penche notamment sur les difficultés à créer, dans certains contextes, des partenariats entre les organisations féminines – féministes – qui dispensent des services spécialisés aux victimes de violences conjugales et à leurs enfants et les groupes d'hommes et les services administrant les programmes pour les auteurs. Elle évoque les inégalités sociales de genre qui caractérisent le travail avec les auteurs, mais aussi les partenariats entre différentes institutions et associations. Des éclairages concrets sont proposés à l'aide du modèle autrichien.²⁰¹

Responding to diverse ethnic communities in domestic violence perpetrator programmes

Debonnaire (2015) développe une réflexion intéressante sur le concept d'identité ethnique singulière dans le domaine du travail avec les auteurs de violences conjugales. Elle questionne la pertinence de ce concept, tout en soulignant l'utilité de développer des connaissances quant aux croyances culturelles et aux attitudes de groupes ethniquement divers dans le travail de terrain. Elle suggère une approche interculturelle, menée avec une palette de personnes appartenant à différentes communautés ethniques. Elle souligne l'importance de prendre conscience de l'existence de besoins spécifiques de nature pratique, tel le langage et les barrières culturelles, afin de comprendre les multiples façons dont la culture, elle-même

²⁰⁰ D'après Rajagopalan *et al.* (2015: 2) : « *It is about a woman-focussed intervention service supporting a victim of violence and abuse as she is empowered to make safer choices for herself, and begins the process of disentangling her life experiences from his abuse of her.* »

²⁰¹ La question des partenariats multi-agences est également détaillée dans Logar et Vargová (2015), notamment sous l'angle de la formation des intervenants.

²⁰² Sur la masculinité, voir ég. Wojnicka (2015).

7 Références

Aeberhard N, Frei P, *Alkohol und Häusliche Gewalt : Handbuch für die Beratungspraxis*, Bern, Schweiz : Blaues Kreuz Verlag, 2015.

Akoensi TD, Koehler JA, Lösel F, Humphreys DK, Domestic violence perpetrator programs in Europe, part II : A systematic review of the state of evidence, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57 : 1206-25, 2013.

Alderson S, Kelly L, Westmarland N, *Domestic violence perpetrator programmes and children and young people*, London and Durham, England : London Metropolitan University and Durham University, 2013.

Alexander PC, *Stages of change and the group treatment of batterers*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2009.

Almeida RV, Durkin T, The cultural context model : Therapy for couples with domestic violence, *Journal of Marital and Family Therapy*, 25 : 313-24, 1999.

Andrews DA, Bonta J, *The psychology of criminal conduct*, New Providence, NJ : Matthew Bender & Co., 5th ed., 2010 [1994].

Arce R, Fariña F, Diseño e implementación del programa galicia de reeducación de maltratadores : Una respuesta psicosocial a una necesidad social y penitenciaria, *Intervención Psicosocial*, 19 : 153-66, 2010.

Arce R, Fariña F, Intervención con penados en libertad por violencia de género : El "programa galicia de reeducación de maltratadores de género". in F Fariña, R Arce, G Buela-Casal, eds., *Violencia de género : Tratado psicológico y legal*, Madrid, Spain : Biblioteca Nueva, 235-49, 2009.

Arias E, Arce R, Vilariño M, Batterer intervention programmes : A meta-analytic review of effectiveness, *Psychosocial Intervention*, 22 : 153-60, 2013.

Arrigoni F, Jiménez JL, Navarro JI, Mendoza P, Aplicación de un programa terapéutico en hombres violentos contra la pareja, *Anuario de Psicología Jurídica*, 23 : 3-9, 2013.

Babcock JC, Green CE, Robie C, Does batterers' treatment work ? A meta-analytic review of domestic violence treatment, *Clinical Psychology Review*, 23 : 1023-53, 2004.

Bächli-Biétry J, *Evaluationsbericht des Modellversuchs, Lernprogramme als neue Interventionsform in der Strafjustiz* [Online], 2006, <https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/sicherheit/smv/modellversuche/evaluationsberichte.html>.

Baobaid M, Kovacs N, MacDiarmid L, Tremblay E, A culturally integrative model of domestic violence response for immigrant and newcomer families of collectivist backgrounds, in H Johnson, BS Fisher, V Jaquier, eds., *Critical issues on violence against women : International perspectives and promising strategies*, London : Routledge, 154-65, 2015.

Barz M, Helfferich C, Kavemann B, Aksu-Yagci S, Breunig A, Sommer B, *Häusliche Gewalt beenden : Verhaltensänderung von Tätern als Ansatzpunkt. Eine Evaluationsstudie zum Vorgehen und Wirkung von Täterprogrammen im Kontext von Interventionsprojekten gegen häusliche Gewalt in Baden-Württemberg*, Stuttgart : Landesstiftung Baden-Württemberg gGmbH, 2006.

Begun AL, Shelley G, Strodthoff T, Short L, Adopting a stages of change approach for individuals who are violent with their intimate partners, *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 5 : 105-27, 2001.

Bennett L, Hsieh C-M, Stoops C, Underclass men in batterer intervention programs : Disorders and disparities, *Families in Society : The Journal of Contemporary Social Services*, 91 : 394-400, 2010.

Bograd M, Family systems approaches to wife battering : A feminist critique, *American Journal of Orthopsychiatry*, 54 : 558-68, 1984.

- Boira Sarto S, Jodrá Esteban P, Psicopatología, características de la violencia y abandonos en programas para hombres violentos con la pareja : Resultados en un dispositivo de intervención, *Psicothema*, 22 : 593-9, 2010.
- Boira Sarto S, López Y, Tomás-Aragonés L, Gaspar AR, Efficacy of different treatment modalities in men convicted of intimate partner violence, *Anales de Psicología / Annals of Psychology*, 29 : 19-28, 2013.
- Braaf R, *Elephant in the room : Responding to alcohol misuse and domestic violence*, Sydney : University of New South Wales, Australian Domestic and Family Violence Clearinghouse, 2012.
- Brannen SJ, Rubin A, Comparing the effectiveness of gender-specific and couples groups in a court-mandated spouse abuse treatment program, *Research on Social Work Practice*, 6 : 405-24, 1996.
- Campbell M, Neil JA, Jaffe PG, Kelly T, Engaging abusive men in seeking community intervention : A critical research & practice priority, *Journal of Family Violence*, 25 : 413-22, 2010.
- Capaldi DM, Kim HK, Typological approaches to violence in couples : A critique and alternative conceptual approach, *Clinical Psychology Review*, 27 : 253-65, 2007.
- Carbajosa P, Boira Sarto S, Estado actual y retos futuros de los programas para hombres condenados por violencia de género en España, *Psychosocial Intervention*, 22 : 145-52, 2013.
- Casey S, Day A, Howells K, The application of the transtheoretical model to offender populations : Some critical issues, *Legal and Criminological Psychology*, 10 : 157-71, 2005.
- Cavanaugh MM, Gelles RJ, The utility of male domestic violence offender typologies : New directions for research, policy, and practice, *Journal of Interpersonal Violence*, 20 : 155-66, 2005.
- Chung D, Behavior change programs for intimate partner violence abusers : A means to promote the safety of women and children ?, in H Johnson, BS Fisher, V Jaquier, eds., *Critical issues on violence against women : International perspectives and promising strategies*, London : Routledge, 171-82, 2015.
- Cluss PA, Bodea A, *The effectiveness of batterer intervention programs*, Pittsburgh, PA : University of Pittsburgh, 2011.
- Coalition for Evidence-Based Policy Working Group, *Which study designs can produce rigorous evidence of program effectiveness ? A brief overview* [working paper] [Online], 2006, [http://coalition4evidence.org/wp-content/uploads/2012/12/RCTs_first_then_mat ch_c-g_studies-FINAL.pdf](http://coalition4evidence.org/wp-content/uploads/2012/12/RCTs_first_then_match_c-g_studies-FINAL.pdf).
- Complicated Matters UK*, London : AVA, Against Violence & Abuse, 2013.
- Corvo K, Dutton D, Chen W, Toward evidence-based practice with domestic violence perpetrators, *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 16 : 111-30, 2008.
- Cullen FT, The twelve people who saved rehabilitation : How the science of criminology made a difference, *Criminology*, 43 : 1-42, 2005.
- Curwood SE, DeGeer I, Hymmen P, Lehmann P, Using strength-based approaches to explore pretreatment change in men who abuse their partners, *Journal of Interpersonal Violence*, 26 : 2698-715, 2011.
- Davis RC, Taylor BG, Does batterer treatment reduce violence ? A synthesis of the literature, *Women and Criminal Justice*, 10 : 69 - 93, 1999.
- Day A, Chung D, O'Leary P, Carson E, Programs for men who perpetrate domestic violence : An examination of the issues underlying the effectiveness of intervention programs, *Journal of Family Violence*, 24 : 203-12, 2009a.

Day A, O'Leary P, Chung D, Justo D, eds., *Domestic violence : Working with men. Research, practice experiences and integrated responses*, Annandale, Australia : The Federation Press, 2009b.

de los Galanes MJ, Taberero C, El impacto del entrenamiento cognitivo-conductual. Un estudio exploratorio con agresores de género, *Anuario de Psicología Jurídica*, 23 : 11-9, 2013.

Debonnaire T, *Responding to diverse ethnic communities in domestic violence perpetrator programmes*. WWP-EN Expert essay [Online], 2015, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

Diranzo RC, Murillo ML, Miñana AC, Cambios psicosociales en un programa de intervención con hombres penados por violencia contra la mujer, *Revista de Psicología*, 21 : 159-86, 2012.

Dobash RE, Dobash RP, Cavanagh K, Lewis R, eds., *Changing violent men*, Thousand Oaks, CA : Sage, 2000.

Downes J, Kelly L, Westmarland N, Ethics in violence and abuse research: A positive empowerment approach [Online], *Sociological Research Online*, 19, 2014, <http://www.socresonline.org.uk/19/1/2.html>.

Dunford FW, The San Diego Navy experiment : An assessment of interventions for men who assault their wives, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68 : 468-76, 2000.

Dutton DG, Corvo K, The Duluth model : A data-impervious paradigm and a failed strategy, *Aggression and Violent Behavior*, 12 : 658-67, 2007.

Dutton DG, Corvo K, Transforming a flawed policy : A call to revive psychology and science in domestic violence research and practice, *Aggression and Violent Behavior*, 11 : 457-83, 2006.

Echauri JA, Fernández-Montalvo J, Martínez M, Azkarate JM, Effectiveness of a treatment

programme for immigrants who committed gender-based violence against their partners, *Psicothema*, 25 : 49-54, 2013.

Echeburúa E, Adherencia al tratamiento en hombres maltratadores contra la pareja en un entorno comunitario : Realidad actual y retos de futuro, *Psychosocial Intervention*, 22 : 87-93, 2013.

Echeburúa E, Fernández-Montalvo J, Evaluación de un programa de tratamiento en prisión de hombres condenados por violencia grave contra la pareja, *International Journal of Clinical and Health Psychology*, 9 : 50-20, 2009.

Echeburúa E, Sarasua B, Zubizarreta IZ, de Corral P, Evaluación de la eficacia de un tratamiento cognitivo-conductual para hombres violentos contra la pareja en un marco comunitario : Una experiencia de 10 años (1997-2007), *International Journal of Clinical and Health Psychology*, 9 : 199-217, 2009.

Eckhardt C, Holtzworth-Munroe A, Norlander B, Sibley A, Cahill M, Readiness to change, partner violence subtypes, and treatment outcomes among men in treatment for partner assault, *Violence and Victims*, 23 : 446-75, 2008.

Eckhardt CI, Murphy C, Black D, Suhr L, Intervention programs for perpetrators of intimate partner violence : Conclusions from a clinical research perspective, *Public Health Reports*, 121 : 369-81, 2006.

Eckhardt CI, Murphy CM, Whitaker DJ, Sprunger J, Dykstra R, Woodard K, The effectiveness of intervention programs for perpetrators and victims of intimate partner violence, *Partner Abuse*, 4 : 196-231, 2013a.

Eckhardt CI, Murphy CM, Whitaker DJ, Sprunger J, Dykstra R, Woodard K, Addendum (detailed tables) : Effectiveness of intervention programs for perpetrators and victims of intimate partner violence, *Partner Abuse*, 4 : 1-26, 2013b.

Eckhardt CI, *Stages and processes of change and associated treatment outcomes in partner assaultive men*, Washington, DC : National Institute of Justice, 2004.

Edleson JL, *Groupwork with men who batter : What the research literature indicates* [Online], Harrisburg, PA : VAWnet, a project of the National Resource Center on Domestic Violence, 2012, <http://www.vawnet.org>.

Edleson JL, Syers M, The relative effectiveness of group treatments for men who batter, *Social Work Research*, 26 : 10-7, 1990.

Egger T, *Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur-e-s de violences conjugales en suisse. État des lieux des institutions et de leur travail*, Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008.

Elinoff Acker S, *Unclenching our fists : Abusive men on the journey to nonviolence*, Nashville, TN : Vanderbilt University Press, 2013.

Fals-Stewart W, Kashdan TB, O'Farrell TJ, Birchler GR, Behavioral couples therapy for drug-abusing patients : Effects on partner violence, *Journal of Substance Abuse Treatment*, 22 : 87-96, 2002.

Fals-Stewart W, Kennedy C, Addressing intimate partner violence in substance-abuse treatment, *Journal of Substance Abuse Treatment*, 29 : 5-17, 2005.

Fals-Stewart W, O'Farrell TJ, Birchler GR, Córdova J, Kelley ML, Behavioral couples therapy for alcoholism and drug abuse : Where we've been, where we are, and where we're going, *Journal of Cognitive Psychotherapy*, 19 : 229-46, 2005.

Farrington DP, Methodological quality standards for evaluation research, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 587 : 49-68, 2003.

Farrington DP, Welsh BC, Randomized experiments in criminology : What have we

learned in the last two decades ?, *Journal of Experimental Criminology*, 1 : 9-38, 2005.

Feder L, Dugan L, A test of the efficacy of court-mandated counseling for domestic violence offenders : The Broward experiment, *Justice Quarterly*, 19 : 343-75, 2002.

Feder L, Dugan L, *A test of the efficacy of court-mandated counseling for domestic violence offenders : The Broward experiment*, Washington, DC : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2004.

Feder L, Forde DR, *A test of the efficacy of court-mandated counseling for domestic violence offenders : The Broward experiment*, Washington, DC : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2000.

Feder L, Wilson DB, A meta-analytic review of court-mandated batterer intervention programs : Can courts affect abusers' behavior ?, *Journal of Experimental Criminology*, 1 : 239-62, 2005.

Feder L, Wilson DB, Austin S, Court-mandated interventions for individuals convicted of domestic violence, *Campbell Systematic Reviews*, 12 : 1-46, 2008.

Flood M, Pease B, Factors influencing attitudes to violence against women, *Trauma, Violence, and Abuse*, 10 : 125-42, 2009.

Galvani S, *The role of alcohol in violence against women*, Saarbrücken, Germany : Lambert Academic, 2010.

Geffner R, Sorenson SB, Lundberg-Love PK, *Violence and sexual abuse at home : Current issues in spousal battering and child maltreatment*, New York : Haworth Maltreatment & Trauma Press, 1997.

Geldschläger H, Ginés O, Nax D, Ponce Á, *Outcome measurement in European perpetrator programmes : A survey*. WP1 from the Daphne III project 'IMPACT : Evaluation of European perpetrator programmes' [Online], 2014, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

- Gilchrist G, Blazquez A, Segura L, Geldschläger H, Valls E, Colom J, Torrens M, Factors associated with physical or sexual intimate partner violence perpetration by men attending substance misuse treatment in Catalunya : A mixed methods study, *Criminal Behaviour and Mental Health*, 25 : 239-57, 2015.
- Gilchrist G, Radcliffe P, McMurrin M, Gilchrist L, The need for evidence-based responses to address intimate partner violence perpetration among male substance misusers, *Criminal Behaviour and Mental Health*, 25 : 233-8, 2015.
- Gillioz L, De Puy J, Ducret V, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne : Payot, 1997.
- Gloor D, Meier H, *Evaluation des Pilotprojekts « Soziales Trainingsprogramm für Gewaltausübende Männer »*, Zürich : Basler Interventionsprojekt gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft « Halt-Gewalt » und der Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt des Kantons Basel-Landschaft, 2002.
- Gloor D, Meier H, *Evaluation des zweiten Pilotjahrs 2002 « Soziales Trainingsprogramm für Gewaltausübende Männer »*, Zürich : Basler Interventionsprojekt gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft « Halt-Gewalt » und der Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt des Kantons Basel-Landschaft, 2003.
- Goldkamp JS, *Role of drug and alcohol abuse in domestic violence and its treatment : Dade County's domestic violence court experiment*, Washington, DC : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1996.
- Gondolf EW, Characteristics of court-mandated batterers in four cities, *Violence Against Women*, 5 : 1277-93, 1999.
- Gondolf EW, Evaluating batterer counseling programs : A difficult task showing some effects and implications, *Aggression and Violent Behavior*, 9 : 605-31, 2004.
- Gondolf EW, Limitations of experimental evaluation of batterer programs, *Trauma, Violence, & Abuse*, 2 : 79-88, 2001.
- Gondolf EW, *The future of batterer programs : Reassessing evidence-based practice*, Lebanon, NH : Northeastern University Press, 2012.
- Gondolf EW, The weak evidence for batterer program alternatives, *Aggression and Violent Behavior*, 16 : 347-53, 2011.
- Gondolf EW, Theoretical and research support for the Duluth model : A reply to Dutton and Corvo, *Aggression and Violent Behavior*, 12 : 644-57, 2007.
- Gondolf EW, Williams OJ, Culturally focused batterer counseling for African-American men, *Trauma, Violence, & Abuse*, 2 : 283-95, 2001.
- Hagemann-White C, Kavemann B, Beckmann S, Brandfass U, Grieger K, Leopold B, Rabe H, Katenbrink J, *Täterarbeit im Kontext von Interventionsprojekten gegen häusliche Gewalt. Gemeinsam gegen häusliche Gewalt. Kooperation, Intervention, Begleitforschung, band iii*, Berlin : BMFSFJ, 2004.
- Hamberger LK, Hastings J, Court-mandated treatment of men who assault their partner : Issues, controversies, and outcomes, in NZ Hilton, ed., *Legal responses to wife assault*, Newbury Park, CA : Sage, 188-229, 1993.
- Hamilton L, Koehler JA, Lösel FA, Domestic violence perpetrator programs in Europe, part I : A survey of current practice, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57 : 1189-205, 2013.
- Hellman CM, Johnson CV, Dobson T, Taking action to stop violence : A study on readiness to change among male batterers, *Journal of Family Violence*, 25 : 431-8, 2010.
- Hester M, Lilley S-J, *Domestic and sexual violence perpetrator programmes, article 16 of the Istanbul Convention : A collection of papers on the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against*

women and domestic violence, Strasbourg : Council of Europe, 2014.

Hester M, Lilley S-J, O'Prey L, Budde J, *Overview and analysis of research studies evaluating European perpetrator programmes*. WP2 from the Daphne III project 'IMPACT : Evaluation of European perpetrator programmes' [Online], 2014, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

Hester M, Making it through the criminal justice system : Attrition and domestic violence, *Social Policy and Society*, 5 : 79-90, 2006.

Hester M, Westmarland N, Domestic violence perpetrators, *Criminal Justice Matters*, 66 : 34-5, 2006.

Heyman RE, Neidig P, Physical aggression couples treatment, in WK Halford, HJ Markman, eds., *Clinical handbook of marriage and couples interventions*, New York : Wiley, 589-617, 1997.

Holtzworth-Munroe A, Meehan JC, Typologies of men who are maritally violent, *Journal of Interpersonal Violence*, 19 : 1369-89, 2004.

Horvath AO, Bedi RP, The alliance, in JC Norcross, ed., *Psychotherapy relationships that work : Therapist contributions and responsiveness to patients*, New York : Oxford, 37-69, 2002.

IMPACT Toolkit guidelines, Daphne III project 'IMPACT : Evaluation of European perpetrator programmes' [Online], 2014, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

IMPACT Toolkit, Daphne III project 'IMPACT : Evaluation of European perpetrator programmes' [Online], 2014, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

Jacobson NS, Addis ME, Research on couples and couple therapy : What do we know ? Where are we going ?, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61 : 85-93, 1993.

Jaquier V, Stein H, Van Daele F, *Accompagner le changement : Le Service pour*

auteur-e-s de violence conjugale de neuchâtel. Recherche sur mandat de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) du canton de Neuchâtel, Neuchâtel : Université de Neuchâtel, Centre romand de recherche en criminologie, 2016.

Jaspard M, Brown E, Condon S, Firdion J-M, Fougeyrollas-Schwebel D, Houel A, Lhomond B, Maillachon F, Saurel-Cubizolles M-J, Schiltz M-A, *Les violences envers les femmes en France : Une enquête nationale*, Paris : La Documentation Française, 2002.

Jewell LM, Wormith JS, Variables associated with attrition from domestic violence treatment programs targeting male batterers, *Criminal Justice and Behavior*, 37 : 1086-113, 2010.

Johnson H, Dawson M, *Violence against women in Canada : Research and policy perspectives*, Oxford : Oxford University, 2010.

Johnson MP, *A typology of domestic violence : Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*, Lebanon, NH : Northeastern University, 2008.

Jones AS, D'Agostino RB, Gondolf EW, Heckert A, Assessing the effect of batterer program completion on reassault using propensity scores, *Journal of Interpersonal Violence*, 19 : 1002-20, 2004.

Jones C, *Implementing the IMPACT Toolkit*. WWP-EN Expert essay [Online], 2015, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

Kelly L, Dubois L, *Combating violence against women : Minimum standards for support services*, Strasbourg, France : Council of Europe, 2008.

Kelly L, Westmarland L, *Domestic violence perpetrator programmes : Steps toward change [Project MIRABAL]*, London and Durham, England : London Metropolitan University and Durham University, 2015a.

Kelly L, Westmarland N, New approaches to assessing effectiveness and outcomes of domestic violence perpetrator programs, in H

- Johnson, BS Fisher, V Jaquier, eds., *Critical issues on violence against women : International perspectives and promising strategies*, London : Routledge, 183-94, 2015b.
- Killias M, Simonin M, De Puy J, *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan : Results from the International Violence Against Women Survey*, Berne : Stämpfli, 2005.
- Kistenmacher BR, Weiss RL, Motivational interviewing as a mechanism for change in men who batter : A randomized controlled trial, in CM Murphy, RD Maiuro, eds., *Motivational interviewing and stages of change in intimate partner violence*, New York : Springer, 25-42, 2009.
- Klein AR, Crowe A, Findings from an outcome examination of Rhode Island's specialized domestic violence probation supervision program : Do specialized supervision programs of batterers reduce reabuse ?, *Violence Against Women*, 14 : 226-46, 2008.
- Kraus H, *Trainingsprogramm zur Beendigung von gewalttätigem Verhalten in Paarbeziehungen : Interne Evaluation (1999-2010)*, Wien : Männerberatung Wien, 2013.
- Küken H, Wypych B, *Vorstellung der Evaluationsergebnisse der Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt Südpfalz*, 2011.
- Labriola M, Rempel M, Davis RC, *Testing the effectiveness of batterer programs and judicial monitoring : Results from a randomized trial at the Bronx Misdemeanor Domestic Violence Court*, Washington, DC : National Institute of Justice, 2005.
- Lehmann P, Simmons CA, eds., *Strengths-based batterer intervention : A new paradigm in ending family violence*, New York : Springer, 2009.
- Levesque DA, Gelles RJ, *Does treatment reduce recidivism in men who batter ? A metaanalytic evaluation of treatment outcome* [Communication], Program Evaluation and Family Violence Research : An International Conference, Durham, NH, 1998.
- Lila M, Catalá A, Conchell R, García A, Lorenzo MV, Pedrón V, Terreros E, Una experiencia de investigación, formación e intervención con hombres penados por violencia contra la mujer en la Universidad de Valencia : Programa contexto, *Intervención Psicosocial*, 19 : 167-79, 2010.
- Lipton DS, Martinson R, Wilks J, *The effectiveness of correctional treatment : A survey of treatment evaluation studies*, New York : Praeger, 1975.
- Logar R, *Partnerships with victims' services in work with perpetrators*. WWP-EN Expert essay [Online], 2015, <http://www.work-with-perpetrators.eu>.
- Logar R, Rösemann U, Zürcher U, eds., *Gewalttätige Männer ändern (sich). Rahmenbedingungen und Handbuch für ein soziales Trainingsprogramm*, Bern/Stuttgart/Wien : Haupt, 2002.
- Logar R, Vargová BM, *Effective multi-agency cooperation for preventing and combating domestic violence. Training of trainers manual*, Strasbourg : Council of Europe, 2015.
- Mackay E, Gibson A, Lam H, Beecham D, *Perpetrator interventions in Australia, part 1: Literature review*, Alexandria, Australia : ANROWS, Australia's National Research Organisation for Women's Safety, 2015.
- MacLeod D, Pi R, Smith D, Rose-Goodwin L, *Batterer intervention systems in California : An evaluation*, Washington, DC : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2010.
- Maiuro RD, Eberle JA, State standards for domestic violence perpetrator treatment : Current status, trends, and recommendations, *Violence and Victims*, 23 : 133-55, 2008.
- McCullum EE, Stith SM, Couples treatment for interpersonal violence : A review of outcome research literature and current clinical

practices, *Violence & Victims*, 23 : 187-201, 2008.

McMurran M, Motivational interviewing with offenders : A systematic review, *Legal and Criminological Psychology*, 14 : 83-100, 2009.

Miller MW, Drake E, Nafziger M, *What works to reduce recidivism by domestic violence offenders*, Olympia, WA : Washington State Institute for Policy, 2013.

Miller WR, Rollnick S, *Motivational interviewing : Preparing people to change*, New York : Guilford Press, 2002.

Moreillon L, Druey J, *Programme imposés pour auteur-e-s de violence dans le couple : Étude d'applicabilité dans le système judiciaire vaudois*, Lausanne : Sur mandat de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) et du Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) du Canton de Vaud, 2012.

Mösch Payot P, *Expertise : Astreinte à des séances de consultation contraintes et à des programmes d'apprentissage pour auteur-e-s de violence dans le cadre de sanctions pénales, notamment au titre du règles de conduite*, Berne : Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes (BFEG), 2012.

Moyer R, *To BIP, or not to BIP ?* [Online], 2004, <http://www.biscmi.org/aquila/positive-effects-of-bips/>.

Mullender A, Burton S, Dealing with perpetrators, in J Taylor-Browne, ed., *What works in reducing domestic violence*, London : Whiting and Birch, 59-94, 2001.

Murphy CM, Baxter VA, Motivating batterers to change in the treatment context, *Journal of Interpersonal Violence*, 12 : 607-19, 1997.

Murphy CM, Maiuro RD, eds., *Motivational interviewing and stages of change in intimate partner violence*, New York : Springer, 2009b.

Murphy CM, Maiuro RD, Understanding and facilitating the change process in perpetrators and victims of intimate partner violence : An introduction and commentary, in CM Murphy, RD Maiuro, eds., *Motivational interviewing and stages of change in intimate partner violence*, New York : Springer, 3-22, 2009a.

Musser PH, Semiatin JN, Taft CT, Murphy CM, Motivational interviewing as a pregroup intervention for partner-violent men, *Violence and Victims*, 23 : 539-57, 2008.

Neidig P, Friedman DH, Collins BS, Domestic conflict containment : A spouse abuse treatment program, *Social Casework : The Journal of Contemporary Social Work*, 66 : 195-204, 1985.

NICE, *Domestic violence and abuse : How social care, health services and those they work with can identify, prevent and reduce domestic violence and abuse*, London : National Institute for Health and Care Excellence, 2014.

Oelemann B, Lempert J, ... *dann habe ich zugeschlagen*, Hamburg, Deutschland : LKonkret Literature Verlag, 1995.

O'Farrell TJ, Fals-Stewart W, Behavioral couples therapy for alcoholism and drug abuse, *Journal of Substance Abuse Treatment*, 18 : 51-4, 2000.

O'Leary KD, Heyman RE, Neidig PH, Treatment of wife abuse : A comparison of gender-specific and conjoint approaches, *Behavior Therapy*, 30 : 475-505, 1999.

Palmer SE, Brown RA, Barrera ME, Group treatment for abusive husbands : Long-term evaluation, *American Journal of Orthopsychiatry*, 62 : 276-83, 1992.

Phillips R, Kelly L, Westmarland N, *Domestic violence perpetrator programmes : An historical overview*, London and Durham, England : London Metropolitan University and Durham University, 2013.

Prochaska J, DiClemente C, *The transtheoretical approach : Crossing traditional boundaries of therapy*, Homewood, IL : Krieger, 1984.

Prochaska JO, DiClemente CC, Stages of change in the modification of problem behaviors, in M Hersen, RM Eisler, PM Miller, eds., *Progress in behavior modification*, Newbury Park, CA : Sage, 184-218, 1992.

Radatz DL, Wright EM, Integrating the principles of effective intervention into batterer intervention programming : The case for moving toward more evidence-based programming, *Trauma, Violence, & Abuse*, 2015.

Rajagopalan V, Price P, Langston J, Potter F, *Working towards safety : Supporting women alongside DVIP's perpetrator programme*. WWP-EN Expert essay [Online], 2015, www.work-with-perpetrators.eu/fileadmin/WWP_Network/redakteure/Expert%20Essays/Working_towards_Safety_DVIP_Rajagopalan.pdf.

Ramírez MP, Giménez-Salinas Framís A, de Juan Espinosa M, Evaluación de la eficacia del programa de tratamiento con agresores de pareja (PRIA) en la comunidad, *Psychosocial Intervention*, 22 : 105-14, 2013.

RESPECT, The RESPECT accreditation standard [Online], 2012, <http://respect.uk.net/wp-content/themes/respect/assets/files/accreditation-standard.pdf>.

Robert P, *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention en europe*, Guyancourt, France : Groupe européen de recherche sur les normativités, 2009.

Saunders DG, Feminist-cognitive-behavioral and process-psychodynamic treatments for men who batter : Interaction of abuser traits and treatment models, *Violence and Victims*, 11 : 393-414, 1996.

Saunders DG, Feminist-cognitive-behavioral and process-psychodynamic treatments for men who batter : Interaction of abuser traits

and treatment models, *Violence and Victims*, 11 : 393-414, 1996.

Shadish WR, Cook TD, Campbell DT, *Experimental and quasi-experimental designs for generalized causal inference*, Boston, MA, US : Houghton, Mifflin and Company, 2002.

Sharf J, Primavera LH, Diener MJ, Dropout and therapeutic alliance : A meta-analysis of adult individual psychotherapy, *Psychotherapy : Theory, Research, Practice, Training*, 47 : 637-45, 2010.

Shepard MF, Pence EL, eds., *Coordinating community responses to domestic violence : Lessons from Duluth and beyond*, Thousand Oaks, CA Sage, 1999.

Sherman LW, Farrington DP, Welsh BC, MacKenzie DL, *Evidence-based crime prevention*, New York : Routledge, 2006,

Smedslund G, Dalsbø TK, Steiro A, Winsvold A, Clench-Aas J, Cognitive behavioural therapy for men who physically abuse their female partner, *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 2011.

Stanley N, Borthwick R, Graham-Kevan N, Chamberlain R, *Strength to change : Report of the evaluation of a new initiative for perpetrators of domestic violence*, Preston, UK : University of Central Lancashire, 2011.

Stella Toolkit UK, London : AVA, Against Violence & Abuse, 2007.

Stith SM, McCollum EE, Rosen KH, *Couples therapy for domestic violence : Finding safe solutions*, Washington, DC : American Psychological Association, 2011.

Stith SM, Rosen KH, McCollum EE, Thomsen CJ, Treating intimate partner violence within intact couple relationships : Outcomes of multi-couple versus individual couple therapy, *Journal of Marital Family Therapy*, 30 : 305-18, 2004.

- Stuart GL, Temple JR, Moore TM, Improving batterer intervention programs through theory-based research, *JAMA*, 298 : 560-2, 2007.
- Subirana-Malaret M, Andrés-Pueyo A, Retención proactiva y adherencia terapéutica en programas formativos para hombres maltratadores de la pareja, *Psychosocial Intervention*, 22 : 95-104, 2013.
- Sullivan CM, Rumpitz MH, Campbell R, Eby KK, Davidson WS, Retaining participants in longitudinal community research : A comprehensive protocol, *The Journal of Applied Behavioral Science*, 32 : 262-76, 1996.
- Taft CT, Murphy CM, Elliott JD, Morrel TM, Attendance-enhancing procedures in group counseling for domestic abusers, *Journal of Counseling Psychology*, 48 : 51-60, 2001.
- Taylor BG, Davis RC, Maxwell CD, The effects of a group batterer treatment program : A randomized experiment in Brooklyn, *Justice Quarterly*, 18 : 171-201, 2001.
- Tjaden P, Thoennes N, *Extent, nature, and consequences of intimate partner violence. Findings from the National Violence Against Women Survey*, Atlanta, GA : Centers for Disease Control and Prevention, 2000.
- Van Voorhis P, Cullen FT, Applegate B, Evaluating interventions with violent offenders, *Federal Probation*, 50 : 17-27, 1995.
- Vlais R, *Domestic violence perpetrator programs : Education, therapy, support, accountability 'or' struggle ?* [Online], Melbourne, Australia : No To Violence, Male Family Violence Prevention Association, 2014, <http://ntv.org.au/>.
- Walker K, Bowen E, Brown S, Sleath E, Desistance from intimate partner violence : A conceptual model and framework for practitioners for managing the process of change, *Journal of Interpersonal Violence*, 30 : 2726-50, 2015a.
- Walker K, Bowen E, Brown S, Sleath E, Subjective accounts of the turning points that facilitate desistance from intimate partner violence, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 2015b.
- Walker K, Bowen E, Mentoring serial and high-risk perpetrators of intimate partner violence in the community : Engagement and initiating change, *Criminal Behaviour and Mental Health*, 25 : 299-313, 2015.
- Weisz A, *Spouse Assault Replication Program : Studies on effects of arrest on domestic violence*, 2001.
- Welsh BC, *Evidence-based crime prevention : The scientific basis, trends, and results*, Ottawa, Canada : National Crime Prevention Centre, Department of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, 2007.
- Westmarland N, Kelly L, Why extending measurements of 'success' in domestic violence perpetrator programmes matters for social work, *British Journal of Social Work*, 43 : 1092-110, 2013.
- White RJ, Gondolf EW, Implications of personality profiles for batterer treatment, *Journal of Interpersonal Violence*, 15 : 467-88, 2000.
- Wojnicka K, *Masculinities, men and violence. WWP-EN Expert essay* [Online], 2015, <http://www.work-with-perpetrators.eu/>.
- Wojnicka K, Scambor C, Kraus H, New pathways in the evaluation of programmes for men who perpetrate violence against their female partners, *Evaluation and Program Planning*, 57 : 39-47, 2016.